

République Démocratique du Congo
Ministère du plan
Unité de pilotage du processus DSRP
Kinshasa / Gombe

Offert par WWW.IPAMEC.BE

MONOGRAPHIE DE LA PROVINCE DU
KASAI - ORIENTAL
(DRAFT 4)

Kinshasa, Mars 2005

Immeuble SOFIDE, 1^{er} niveau, commune Gombe

disulemba@yahoo.fr- kalonjintalaja@yahoo.com- dsrpuppe@yahoo.fr



Monographie de la Province du KASAI ORIENTAL
 TABLE DES MATIERES

LISTE DES ACRONYMES..... 6

LISTE DES TABLEAUX.....	8
PROFIL GENERAL DE LA PROVINCE	11
0. INTRODUCTION	12
0.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	12
0.2. METHODOLOGIE	13
0.3. MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT.....	14
0.4. ORGANISATION DE LA MONOGRAPHIE.....	14
0.5. DIFFICULTES RENCONTREES	14
CHAPIRE I : DONNEES PHYSIQUES.....	16
1.1. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE.....	16
1.2. CLIMAT, TEMPERATURES ET PRECIPITATIONS.....	16
1.3. GEOLOGIE.....	17
1.4. SOLS.....	18
1.5. VEGETATION	18
1.6. HYDROGRAPHIE.....	19
1.7. VALEURS AGRICOLES DES SOLS LA PROVINCE DU KASAI-ORIENTAL	19
CHAPITRE II : DYNAMIQUE SPATIALE.....	22
2.1. DONNEES DEMOGRAPHIQUES.....	22
2.1.1. Population.....	22
2.1.2. Densité.....	22
2.2. ENVIRONNEMENT POLITIQUE.....	24
2.3. IMPACTS DES GUERRES ET DES CONFLITS ARMES	25
2.3.1. Considérations générales.....	25
2.3.2. Incidences politiques et socio-économiques des guerres.....	26
2.3.3. Incidences économiques des guerres au Kasai Oriental.....	26
CHAPITRE III : CARACTERISTIQUES SOCIO-CULTURELLES.....	28
3.1. STRUCTURES DE LA SOCIETE	28
3.2. PRINCIPAUX GROUPES ETHNIQUES	28
3.3. MINORITES ETHNIQUES	30
3.4. REGIME FONCIER	30
3.4.1. Tenure des terres.....	30
3.4.2. Mode de faire valoir.....	31
3.5. GROUPES VULNERABLES	32
3.5.1 Variable genre au kasai oriental.....	32
3.5.1.1 Génèse	32
3.5.1.2 Analyse de la situation générale de la femme au Kasai Oriental.....	33
3.5.1.2 Autres Groupes vulnérables.....	36
3.6. HABITAT.....	39
3.7. HABITUDES ALIMENTAIRES.	42
CHAPITRE IV : VALEURS POSITIVES ET NEGATVES AU DEVELOPPEMENT	44

4.1. VALEURS POSITIVES.....	44
4.2. VALEURS ET ATTITUDES NEGATIVES.....	45
CHAPITRE V : LES INFRASTRUCTURES DE BASE	47
5.1. LES INFRASTRUCTURES SOCIALES DE L'EDUCATION	47
5.1.1. CONTEXTE DE L'ENSEIGNEMENT AU KASAI ORIENTAL.....	47
5.1.2. L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT NON FORMEL.....	48
5.1.2.1. Jardin d'enfant.....	48
5.1.2.2. Les infrastructures scolaires.....	49
5.1.2.3. Le taux d'encadrement	49
5.1.2.4. Les personnels éducateurs	49
5.1.2.5. Le programme d'études et le support didactique	50
5.1.3. Etat des lieux de l'E.P.S.P.....	50
5.1.4 De la paie des enseignants.....	55
5.1.5. Situation de l'enseignement supérieur et universitaire.....	55
2. MATERIEL DE LABORATOIRE.....	59
5.2. SECTEUR DE LA SANTE.....	61
5.2.1. Aperçu général.....	61
5.2.2 ETAT DES LIEUX DES STRUCTURES SANITAIRES.....	64
5.2.4 INDICATEURS SR.....	69
5.4. LES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES	72
5.4.1. Les infrastructures de Transports et Communications.....	72
5.4.2. Réseau de transport.....	72
5.4.2.1. Réseau routier	72
5.4.2.2. Réseau des voies fluviales	79
5.4.2.3 Réseau ferroviaire	80
5.4.2.4 Réseau aérien	80
5.4.3 Les infrastructures de l'Energie et de desserte en eau potable.....	81
5.4.3.1 Infrastructures de desserte en eau potable	81
5.4.3.2. Energie.....	84
5.4.3. INFRASTRUCTURES DE TELECOMMUNICATION.....	86
CHAPITRE VI : DEVELOPPEMENT URBAIN.....	88
6 .1. APERÇU GENERAL	88
6.2. VILLE DE MBUJI – MAYI	88
6.2.1 Localisation géographique et découpage administratif.....	88
6.2.2 Aspects physiques.....	89
6.2.3. Composante spacio – régionale du développement.....	90
6.2.3.1 Historique.....	90
6.2.3.2 Fonctions principales de la ville dans l'ensemble national et régional	91
6.2.4 Répartition des populations.....	91
6.2.4.1 Répartition de la population de Mbuji – Mayi en 1999, par groupe d'âge et par sexe.	91
6.2.5. L'ETAT DE LA VILLE.....	92
6.2.5.1. Sécurité foncière.....	92
6.2.5.2 Habitat	93
6.2.6. Equipements sociaux.....	96

6.2.7. Infrastructures urbaines et transport.....	96
6.2.8 Environnement.....	98 6.2.9
Economie urbaine et emploi.....	98
6.2.10. Groupes sociaux vulnérables.....	99
6.2.11. Partenariat local et bonne gouvernance urbaine.....	99
6. 3 VILLE DE MWENE – DITU	101
6.3.1. Localisation et situation administrative.....	101
6.3.2. Aspects physiques.....	102
6.3.3. Croissance spatiale.....	102
6.3.4. Réseau régional de transport.....	103
6.3.5. Répartition des populations.....	103
6.3.5.1. Evolution de la population de Mwene - Ditu depuis 1970.	103
6.3.6. Sécurité foncière.....	104
6.3.7 Habitat.....	104
6.3.8. Equipements sociaux.....	106
6.3. INFRASTRUCTURES URBAINES.....	107
6.3.1 Economie urbaine et emploi.....	109
6.3.1.1 Partenariat local et bonne gouvernance urbaine.....	109
CHAPITRE VII : SITUATION ACTUELLE DE LA PRODUCTION.....	112
7.1 CONTEXTE GENERAL.....	112
7.2 PRODUCTION VEGETALE	112
7.2.1 Cultures vivrières.....	112
7.2.2 Cultures Industrielles.....	114
7.2.3 Principales contraintes à la production végétale.....	115
7.3. PRODUCTION ANIMALE.....	115
7.3.1. Secteur traditionnel.....	116
7.3.2 ELEVAGE MODERNE.....	116
7.3.3 Quelques indicateurs récents.....	117
7.4. UNITES DE CONSERVATION ET DE TRANSFORMATION.....	118
7.4.1. LES CHAMBRES FROIDES ET LEURS CAPACITES AU KASAI ORIENTAL..	118
7.4.2. BOUCHERIES & CHARCUTERIES A MBUJIMAYI.....	118
7.5. PROJETS A PROMOUVOIR.....	118
7.6. PECHE.....	118
7.7 SITUATION DU SECTEUR ENVIRONNEMENT ET CONSERVATION DE LA NATURE.....	119
7.7.1. De l'état de l'environnement Urbain.....	119
7.7.2 Etat des ressources environnementales.....	119
7.7.2.1. Des ressources forestières.....	119 7.7.2.2.
Des Ressources Fauniques.....	121
7.7.2.3. Des Ressources en Terre.....	121
7.7.2.4. Des Ressources en Eau.....	122
7.7.2.5. Des Ressources en air.....	122

7.7.3. De la gestion de l'environnement et des Ressources Environnementales.....	122
7.7.3.1 Aperçu général.....	122
7.7.3.2. PROBLEMES ENVIRONNEMENTAUX MAJEURS IDENTIFIES, CAUSES, CONSEQUENCES ET ACTIONS PRECONISEES.....	123
7.8. COMMERCIALISATION	126
7.9. LA SITUATION DANS LES AUTRES SECTEURS DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE	127
7.9.1. Contexte général.....	127
7.9.2. La MIBA.....	127
CHAP. VIII : PROGRAMMES ET PROJETS DE DEVELOPPEMENT	129
8.1. SOCIETES AGRO-INDUSTRIELLES ET PMEAs.....	129
8.2. PROJETS AGRICOLES ET DU DEVELOPPEMENT RURAL.....	129
8.3. PROJET FORESTERIE URBAINE DE MBUJIMAYI	130
8.4. SERVICE NATIONAL DE VULGARISATION (SNV)	131
8.5. SERVICE NATIONAL DE SEMENCES (SENASEM).....	133
8.6. SERVICE NATIONAL DES FERTILISANTS ET INTRANTS CONNEXES.....	134
8.7. SERVICE NATIONAL D'AQUACULTURE « SENAQUA »/EX. PNPf	134
8.8. PROGRAMME NATIONAL RIZ (PNR)	135
8.9. SERVICE NATIONAL DES STATISTIQUES AGRICOLES (SNSA).....	136
8.10. DIRECTION NATIONALE DES VOIES DE DESSERTE AGRICOLE (DVDA).....	136
8.11. INSTITUT D'ETUDES ET DE RECHERCHE AGRONOMIQUES (INERA).....	137
8.12. COOPERATIVES ET PRE-COOPERATIVES	137
8.13. INTERVENTION DES ORGANISATIONS DU SYSTEME DES NATIONS UNIES	138
CONCLUSION	140
LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES.....	142
ANNEXES	143
1. CARTOGRAPHIE DU KASAI ORIENTAL.....	143
2. INDICATEURS DE PAUVRETE EN RDC	144
3. TABLEAUX STATISTIQUES SUR LES INDICATEURS DE LA PAUVRETE ET DU DEVELOPPEMENT HUMAIN EN RDC.....	145
4. COMPOSITION DE L'EQUIPE	148
LISTE DES ACRONYMES	
C A A	: Compagnie d'Aviation Africaine
C I D E P	: Centre Interdisciplinaire de Développement et d'Education Permanente
C O N A F E D	: Comité National Femme et Développement
C P N	: Consultation Prénatale
G N O N G S	: Groupement des Organisations Non Gouvernementales
D S R P	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
D S R P / I	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté Intérimaire
D S R P / F	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté Final
F B I	: Fonds du Bien-être Indigène

F A O	: Found Agriculture Organisation
F N U A P	: Fond des Nations-Unies pour la Population
I D H	: Indice de Développement Humain
I N E R A	: Institut National d'Etudes et de Recherche Agronomique
I N S	: Institut National de Statistiques
I N P P	: Institut National de Préparation Professionnelle
I N S S	: Institut National de Sécurité Sociale
I S G T	: Institut Supérieur de Gestion et de Technique
I S P	: Institut Supérieur Pédagogique
I S T M	: Institut Supérieur des Techniques Médicales
I S T I A	: Institut Supérieur de Techniques Informatiques Appliquées
F O N U S	: Force Novatrice de l'Union Sacrée
M I B A	: Minière de Bakwanga
M I C S	: Multiple Indicator Cluster Survey ou Enquête par grappes à Indicateurs multiples
M J M	: Mbuji-Mayi
M L C	: Mouvement de Libération du Congo
M L C / L	: Mouvement de Libération du Congo / LUMBALA
V I H	: Virus Immuno Déficience Humaine
S I D A	: Syndrome Immuno-Déficitaire Acquis
R D C	: République Démocratique du Congo
U P P E	: Unité de Pilotage du Processus d'Elaboration
O N G	: Organisation Non Gouvernementale
U D P S	: Union pour la Démocratie et le Progrès Social
P P R D	: Parti du Peuple pour la Reconstruction et le Développement
M P R	: Mouvement Populaire de la Révolution
P A L U	: Parti Lumumbiste Unifié
R C D	: Rassemblement de Congolais pour le Développement
R C D / N	: Rassemblement de Congolais pour le Développement / National
P A N U	: Parti national de l'Unification
O C P T	: Office Congolais de Postes et Téléphones
S N E L	: Société Nationale d'Electricité
Regideso	: Régie de Distribution d'Eau
S E N H A R U	: Service National d'Habitat Rural

.../...

P N U D	: Programme des Nations-unies pour le Développement
U N I C E F	: Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance.
S E C O P E	: Service de Contrôle et Paie des Enseignants
U N I L U	: Université de Lubumbashi
E S U	: Enseignement Supérieur et Universitaire
S P A	: Sciences Politiques et Administratives U M : Université de MBUJI-MAYI
O M S	: Organisation Mondiale de la Santé

P E V : Programme Elargi de Vaccination
YWCA : Young Woman Association Christian
S N R D A : Service National de Routes de Désertes Agricoles
S N H R : Service National d'hydraulique Rural
P M E A : Petites, Moyennes Entreprises et Artisanat
S N V : Service National de Vulgarisation
S E N A S E M : Service National de Semences
S E N A Q U A : Service National d'Aquaculture
P N R : Programme National Riz
S N S A : Service National de Statistiques Agricoles
D V D A : Direction Nationale de Voies de Desserte Agricole
S E N A R A V : Service National de Recherche Agronomique et Vulgarisation

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau n° 1 : Répartition climatique de la Province.
- Tableau n° 2 : Dates approximatives des saisons sèches et des pluies et durée moyenne en jours.
- Tableau n° 3 : Régime moyen des rivières.
- Tableau n° 4 : Données démographiques par Ville et District.
- Tableau n° 5 : Subdivision administrative de la Province du Kasai-Oriental.
- Tableau n° 6 : Subdivision administrative par Territoire et Commune.
- Tableau n° 7 : Principaux groupes ethniques par Territoire de localisation et activités traditionnelles.
- Tableau n° 8 : Principaux groupes vulnérables au Kasai-Oriental.
- Tableau n° 9 : Espérance de vie des groupes vulnérables.
- Tableau n° 10 : Indicateurs sur la Santé.
- Tableau n° 11 : Indicateurs sur l'Éducation.
- Tableau n° 12 : Indicateurs sur l'Alimentation.
- Tableau n° 13 : Principales composantes et valeur nutritive de l'alimentation au Kasai-Oriental.
- Tableau n° 14 : Indicateur sur l'alimentation.
- Tableau n° 15 : Effectifs de l'Enseignement non formel.
- Tableau n° 16 : Indicateurs sociaux - Enseignement Primaire.
- Tableau n° 17 : Couverture scolaire en milieu rural.
- Tableau n° 18 : Statistiques scolaires pour le niveau primaire au Kasai-Oriental 2003 – 2004.
- Tableau n° 19 : Statistiques scolaires pour le niveau secondaire au Kasai-Oriental 2004 – 2004.
- Tableau n° 20 : Statistiques scolaires pour le niveau maternel au Kasai-Oriental.
- Tableau n° 21 : Etudiants inscrits par Section, Département, Promotion et sexe.
- Tableau n° 22 : Effectifs des Etudiants
l'Université
- Centre Universitaire de Mbuji-Mayi / Extension de de Lubumbashi.
- Tableau n° 23 : - Centre Universitaire de Kabinda / Extension de l'Université de Lubumbashi.

- Tableau n° 24 : Relevé des morbidités et de mortalité de la Province du Kasai-Oriental.
- Tableau n° 25 : Distribution (en %) des enfants de 12 - 23 mois vaccinés contre les maladies de l'enfance cibles du PEV selon certaines caractéristiques socio-démographiques.
- Tableau n° 26 : Hôpitaux généraux et hôpitaux secondaires.
- Tableau n° 27 : Centres et postes de santé.
- Tableau n° 28 : Répartition des hôpitaux généraux de référence.
- Tableau n° 29 : Répartition des hôpitaux secondaires.
- Tableau n° 30 : Ressources humaines - Personnel.
- Tableau n° 31 : Répartition d'emplois par secteur.
- Tableau n° 32 : Répartition de la main-d'œuvre par District.
- Tableau n° 33 : Réseau routier du District de Tshilenge.
- Tableau n° 34 : Ponts de District de Tshilenge.
- Tableau n° 35 : Réseau routier du District de Kabinda.
- Tableau n° 36 : Ponts du District de Kabinda.
- Tableau n° 37 : Réseau routier du District de Sankuru.
- Tableau n° 38 : Ponts du District de Sankuru.
- Tableau n° 39 : Bacs de la Province du Kasai-Oriental.
- Tableau n° 40 : Synthèse réseaux routiers, ponts, bacs, buses et digues du Kasai-Oriental.
- Tableau n° 41 : Production d'eau potable au Kasai-Oriental capacité installée, Moyenne mensuelle (m3).
- Tableau n° 42 : Réalisations du SNHR au Kasai-Oriental.
- Tableau n° 43 : Potentialités provinciales pour la production de l'énergie hydro-Electricité.
- Tableau n° 44 : Répartition de la population de Mbuji-Mayi par âge et par sexe.
- Tableau n° 45 : Répartition des quartiers de Mbuji-Mayi selon le type d'habitat.
- Tableau n° 46 : Typologie d'habitat.
- Tableau n° 47 : Matériau de construction pour la structure et la toiture.
- Tableau n° 48 : Degré d'achèvement des unités de bâti en pourcentage.
- Tableau n° 49 : Nombre de pièces pour ménage.
- Tableau n° 50 : Statut d'occupation et nombre des ménages dans les parcelles.

- Tableau n° 51 : Pourcentage d'enfants souffrant d'un handicap quelconque.
- Tableau n° 52 : Répartition de la population de la Ville de Mwene-Ditu par groupe d'âge et par sexe.
- Tableau n° 53 : Répartition des quartiers de la Ville de Mwene-Ditu selon le type d'habitat.
- Tableau n° 54 : Typologie de l'habitat : superficie de la parcelle et de l'unité de bâti.
- Tableau n° 55 : Matériaux de construction.
- Tableau n° 56 : Degré d'achèvement.
- Tableau n° 57 : Statut d'occupation et nombre des ménages dans la parcelle.
- Tableau n° 58 : Nombre de pièces par ménage.
- Tableau n° 59 : Cultures vivrières (Résultats campagnes 2002 - 2003).
- Tableau n° 60 : Importance de la production par District (2002 - 2003).
- Tableau n° 61 : Situation du Cheptel par District.
- Tableau n° 62 : Chambres froides et leurs capacités au Kasai-Oriental.
- Tableau n° 63 : Boucheries et charcuteries à Mbuji-Mayi.
- Tableau n° 64 : Problèmes environnementaux majeurs identifiés, causes, Conséquences et actions préconisées.
- Tableau n° 65 : Réalisations du projet de 1999 à l'an 2003.
- Tableau n° 66 : Prestataires semenciers au Kasai-Oriental (Campagne 2002 - 2005).
- Tableau n° 67 : Production des semences en régie et par les agri-multiplicateurs à Lodja (Sankuru).

Profil Général de la Province

N°	Paramètres	Province Kasai-Or	Pays
1.	Superficie en km2	173.110	2.345.000
2.	Districts	3	25
3.	Villes	1	25
4.	Territoires	16	145
5.	Communes	5	97
6.	Secteurs/ Chefferies	93	737
7.	Groupements	n.d	5.426
8.	Quartiers	n.d	-

9.	Cités	1	190
10.	Population	7.638.287	58 millions
11.	Densité habitants au Km ²	45	25
12.	Densité la + forte (Mbuji-Mayi)	29.689	
13.	Densité la – faible (Sankuru)	16	
14.	Nombre Habitants par Médecin	78360	
15.	Taux de prévalence du VIH/ SIDA/ PROVINCE	3,2	5,0
16.	Taux de prévalence de la malnutrition chronique en 2001	36.6	38,9
17.	Espérance de vie à la naissance		
18.	Taux net de scolarisation au primaire en 2001	64.0	51,7
19.	Pourcentage de la scolarisation des filles (6- 11 ans) au primaire % aux garçons en 2001	61.6	48.6
20.	Taux d’alphabétisation des adultes (2001)	25	32
21.	Nombre calories par personne par jour		1.836
22.	Taux d’accès à l’eau potable en 2001	52,3	45,7

0. Introduction

0.1. Contexte et justification

La République Démocratique du Congo enregistre un des plus faibles niveaux de développement humain au monde et en Afrique. Cela est perceptible à travers les mauvaises conditions de vie, les inégalités entre les deux sexes ; l’exclusion sociale... En effet, l’indice de développement humain (IDH) en RDC était en 2003 de 0,45, chiffre en dessous de la moyenne pour l’Afrique subsaharienne (0,467).

Depuis trois décennies, la République Démocratique du Congo traverse une crise grave, caractérisée par de nombreuses distorsions dans le circuit des biens et des services, le fractionnement socio-ethnique, l’hyper-inflation, la faible performance des services publics, l’hypertrophie du secteur financier et un endettement excessif. Il en résulte le bas niveau de revenu et une médiocre qualité de vie.

Environ 80% de sa population vit en dessous du seuil absolu de pauvreté ; seulement 45% a accès à l’eau potable, la couverture médicale n’est que d’un médecin pour 17.000 habitants, l’espérance de vie est relativement courte (45,2 ans). Les taux de mortalité infantile et

maternelle sont très élevés (126 pour milles et 1289 pour cents milles naissances vivantes). La prévalence du VIH/SIDA est estimé à près de 5%.

En réponse à cet état de précarité généralisée, le Gouvernement de Transition s'est résolument engagé à lutter contre la pauvreté à travers les Facilités accordées dans le cadre de l'Initiative conjointe, lancée fin 1999 par la Banque Mondiale et le Fonds monétaire international, qui place la lutte contre la pauvreté au cœur des politiques de développement.

L'initiative de réduction de la dette en faveur des pays pauvres très endettés a été accompagnée par l'obligation d'élaborer puis de mettre en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté formulées dans un document cadre, le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP)

Un DSRP est un ensemble d'objectifs à atteindre et de programmes d'actions pour atteindre ces objectifs. D'une manière générale, le contenu du DSRP comprend : un état des lieux, une description du processus participatif, les objectifs et les axes stratégiques pour réduire la pauvreté, une évaluation des coûts et l'allocation des ressources et le dispositif de suivi évaluation.

Le Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP-I), élaboré de juillet 2001 en mars 2003 avec l'appui de la Banque Mondiale, se trouve actuellement dans sa phase de mise en œuvre. Il a permis au pays de consolider la coopération bi et multilatérale et de bénéficier de certaines facilités pour la réduction de la pauvreté et la croissance.

L'élaboration du Document Final de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP-F), qui a démarré en décembre 2003, sera bouclée en Août 2005.

La production de ce document exige la réalisation de quelques études et des enquêtes approfondies pour appuyer la formulation des stratégies de lutte contre la pauvreté dans tout le pays.

Dans cette optique, l'Unité de Pilotage du Processus DSRP actualise en concertation avec les comités provinciaux les données permettant d'établir les états de lieux des différentes provinces en vue de cadrer le profil la pauvreté de chaque province de ce vaste pays dans ses multiples diversités géographiques et humaines.

Cette démarche appelle l'adoption d'une approche participative et l'implication de toutes les forces vives dans la préparation du DSRP.

En effet, la gestion trop centralisée des ressources humaines, financières et économiques de la RDC a réduit le rôle des provinces dans l'orientation des politiques économiques et financières. Cette centralisation rend difficile la gestion efficace et optimale du potentiel national d'un pays aux dimensions continentales et constitue l'une des sources des conflits.

Dans cette perspective, la décentralisation de la gouvernance économique apparaît comme la meilleure approche susceptible d'assurer la prise en charge et une exécution efficace des stratégies alternatives. Elle donne aux provinces le pouvoir d'orienter le devenir économique et social des communautés de base.

L'appropriation et la participation des collectivités locales à la formulation des politiques socioéconomiques renforce le contrôle par la population de l'action du Gouvernement et repositionne la fourniture des services par le pouvoir central.

0.2. Méthodologie

Sous la coordination de Monsieur Pierre Disu Lemba et des experts du comité technique des groupes sectoriels et thématiques du DSRP, les membres du Comité Provincial du Kasai-Occidental ont procédé par la revue documentaire pour élaborer un premier draft de la monographie.

Sur base des éléments d'analyse ainsi rassemblés, l'Expert de l'UPPE a rédigé un avant projet de texte qui a été soumis aux critiques des partenaires des services centraux.

L'Expert et le Comité provincial ont échangé la documentation en leur possession et les premières ébauches de texte pour intégration et production d'un troisième draft.

La collaboration s'est poursuivie sur le terrain entre les membres du Comité Provincial, les Experts du DSRP et toutes les forces vives pour récolter les données qui devront figurer dans la monographie provinciale devant servir d'outil de travail pour l'élaboration du DSRP Final et du DSRP Provincial.

Il va sans dire que la présente monographie comporte des limites en dépit d'importantes informations qu'elle contient. Effectivement, certaines données sont parcellaires et parfois désuètes du fait de la léthargie de certains services producteurs. Malgré ces limites, les échanges d'informations ont déclenché une synergie entre la province et l'Unité de Pilotage du DSRP qui préfigure l'éclosion de la culture démocratique entendue dans le sens citoyen de l'action gouvernementale à tous les échelons

0.3. Modalités d'accompagnement

Compte tenu de la dimension du pays et de ses diversités, le territoire national a été découpé en trois Pools géographiques composés de : ○ le Pool Est englobe les Provinces Orientale, Nord-Kivu, Sud-Kivu et Maniema) ;

- Le Pool Ouest regroupe les Provinces du Bandundu, du Bas - Congo, de l'Equateur et Kinshasa ;
- Le Pool Centre reprend les Provinces du Katanga, du Kasai Occidental et du Kasai Oriental.

0.4. Organisation de la monographie

La monographie est élaborée dans l'optique de description de la situation pouvant ressortir les éléments saillants relatifs à la pauvreté et au développement de la province. Cependant, il ne s'agit pas de l'analyse de la pauvreté qui, elle, est décrite dans un autre document qui provient de la consultation participative des différentes parties prenantes de la Province.

L'état des lieux de la province comprend les informations contenues dans les grands chapitres ci-après :

- La situation physique de la Province avec les principales caractéristiques dont la superficie, le climat, l'hydrographie, le sol, la végétation, etc.
- La situation administrative et politique de la province : organisation administrative, environnement politique, impact des guerres ;
- La situation socio - culturelle : les statistiques démographiques, la structure de la société, les principaux groupes ethniques, les minorités ethniques, les groupes vulnérables, le variable genre ;
- Les états de lieux sectoriels : éducation, santé, agriculture, élevage, pêche, habitat, eau, énergie électrique, exploitation minière, exploitation forestière, transports (route, aéroport, port et voies navigables, chemin de fer) ; communication ;
- Les principaux problèmes de développement ou les contraintes majeures ; ○ Les programmes et les projets de développement (Gouvernement, Province, ONG, Eglise, organisations du Système des Nations Unies...) en cours d'exécution dans la Province.

0.5. Difficultés rencontrées

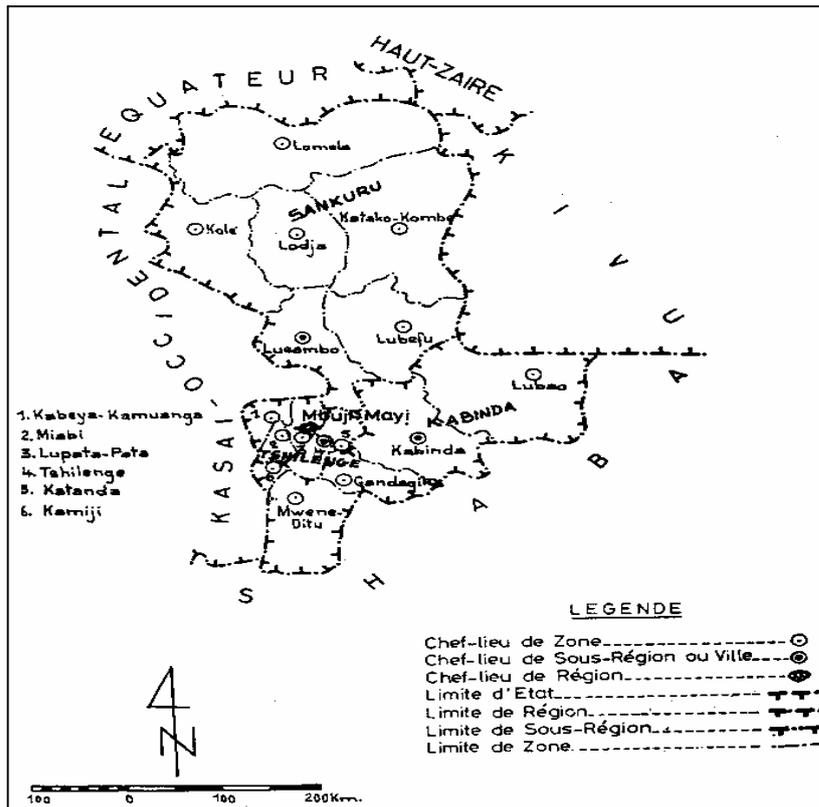
L'élaboration de ce document a connu beaucoup des difficultés, notamment :

- l'éparpillement de la documentation entre divers services ;
- l'insuffisance des études dans les documents de base et le manque de fiabilité ;
- le scepticisme de la population longtemps abusée par les promesses non tenues ;
- l'apathie des fonctionnaires et des services producteurs ;

- la méfiance des opérateurs économiques confrontés à une fiscalité désordonnée et excessive ;
- le manque de culture statistique en général dans le pays ;
- le penchant pour la fraude et autres attitudes négatives qui incitent à la dissimulation ;
- les appréhensions des autorités locales face au changement de comportement
- enfin tous les problèmes matériels et financiers inhérents à un environnement de crise .

CHAPIRE I : DONNEES PHYSIQUES

1.1. Localisation géographique



La province du Kasai-Oriental a été créée par ordonnance n°66/205 du 6 Avril 1966. Elle est située au centre du pays, entre les parallèles 1°43' et 8° de latitude sud et entre les méridiens de 21°47' de longitude Est. Elle est limitée au Nord par les provinces de l'Equateur et Orientale, à l'Est par la province du Maniema, au sud par le Katanga et à l'Ouest par le Kasai- occidental.

Le Kasai-Oriental couvre une superficie est de 173.110 Km², soit environ 7% de la superficie totale du pays. La majeure partie de la province est située à une altitude variant de 450 à 900 m suivant une direction Nord-Ouest et sud –Est

1.2. Climat, températures et précipitations

La province du Kasai-Oriental appartient au type A de la classification de KOPPEN. C'est un climat tropical humide où la température diurne du mois le plus froid est supérieure à 18°C. La température moyenne annuelle varie de 25°C dans le Nord à 22,5 °C dans le Sud de la province Les variations annuelles des températures sont peu importantes. Leur écart varie entre 1,5° à 2° suivant ils saisons : par contre, les variations journalières présentent plus d'amplitude. Les différences entre les températures diurnes et nocturnes atteignent jusqu'à 18° en Territoire de Mwene-Ditu.

On y rencontre généralement les types de climats suivants : le climat de type Af, qui est un climat équatorial caractérisé par l'absence de saison sèche, le climat de type (Aw) caractérisé par une saison sèche, le climat de type (Aw2), comportant une saison sèche d'environ 2 mois, le climat de type (Aw4) dans la majeure partie de l'Est et du Sud-Est des territoires de Kabinda et Lubao et enfin le climat de type (Aw5) dans l'extrême Sud du territoire de Mwene-Ditu.

Tableau N°1 : Répartition climatique de la Province.

TYPES CLIMATIQUES	TERRITOIRES
Af	Extrême Nord de Lomela
(Am)s	Lomela, Nord de Kole, de Katako-Kombe et de Lodja
(Aw2)s	Sud de Kole, de Lodja et de Katako-Kombe, Lubefu, Lusambo : Nord du District de Tshilenge, Nord de Kabinda et Kabinda et Lubao.
(Aw3)s	Sud du District de Tshilenge, Territoires de Kabinda, Lubao, Gandajika et Mwene-Ditu.
(Aw4)s	Extrême Sud du Territoire de Mwene-Ditu, Sud-Est des Territoires de Kabinda et Lubao.

Source : Les Régimes moyens et extrêmes des climats principaux du Congo, 1975.

Les précipitations annuelles moyennes diminuent du Nord au Sud. Elles passent de 2.000 mm au Nord de Lomela à 1.500 mm à Mwene-Ditu. L'isohyète de 1.600 mm passe approximativement à hauteur de Lusambo et Lubefu.

On rencontre d'une manière générale deux saisons de pluies bien marquées : de janvier – février à avril et de septembre à décembre. Dans le Nord de la Province, un ralentissement des pluies apparaît au cours de la période de mai à juillet.

Dans les zones à climat (Aw), le régime des pluies permet deux campagnes agricoles par an. La première (saison A) débute avec la reprise des pluies en septembre pour s'achever en janvier à la diminution des précipitations. La seconde (saison B) commence en février lorsque les pluies redeviennent plus abondantes pour se terminer en mai (saison sèche).

Dans les zones à climat (Aw)s, la saison sèche apparaît en mai et juin, et se termine en août et septembre. A titre indicatif, les dates approximatives de début de saison sèche et de saison pluvieuse et la durée moyenne de la saison sèche se présentent comme suit :

Tableau N°2: Dates approximatives de saisons sèche et des pluies et durée moyenne en jours.

Territoires	Début saison Sèche	Début saison des pluies	Durée saison sèche (jours)
Sud Lomela	10 juin	05 août	50
Lodja	05 juin	10 août	65
Katako-Kombe	05 juin	10 août	65
Lusambo	05 juin	10 août	65
Lubefu	20 mai	15 août	80
Kabinda	10 mai	20 août	100
Gandajika	13 mai	25 août	105
Sud Province	10 mai	05 sept.	115

Source : Atlas climatique du Bassin Congolais, Bultot, INEAC, 1971

1.3. Géologie

Quatre grandes formations géologiques sont à la base de la formation des sols de la Province du Kasai Oriental. A partir du socle ancien, plusieurs systèmes se superposent dans l'ordre suivant : le système de la Lulua, le système précambrien de la Mbuji-Mayi, le système précambrien du Karoo secondaire et du Kalahari(tertiaire).

Le système du Kalahari et du Post-Karoo dominant nettement au Nord du parallèle 5°30'. Plus au Sud, affleurent les couches du Karroo, puis de Mbuji-Mayi et de la Lulua. A partir du 7^{ème} parallèle, c'est principalement le système de la Lulua qui apparent dans les vallées qui découpent le relief de la province. Les dépôts récents (Kalahari) sont des sables fins plus ou moins argileux couvrant une partie important de la Province du Kasai-Oriental et qui forment une couverture épaisse et continue au Nord du parallèle 5°30' Sud.

1.4. Sols

Types de sols

La Province du Kasai- Oriental comprend trois grands groupes de sols appartenant à l'ordre des Kaolisols, selon la classification de l'INEAC (SYS,1961)

Les sols de la plus grande partie de la province appartiennent au groupe des Anéroferrals (sur sable du Kalahari) ; ce sont des sols avec une teneur en argile inférieur à 20%, sans reserve minéral à rapport limon/argile faible, et profondément lessivés.

Les ferrisols (sur roches Karoo) sont présents dans le Nord-Est (vallée de la Lomami). Ces sols ont un rapport limon/argile élevée en moyenne, Une bonne structure et / ou une réserve minérale appréciable sont les caractéristiques importantes de ces sols. Les sols du Sud de la province appartiennent au groupe des ferralsols (sur roches non différenciées) avec teneur en argile de plus de 20%, sans ou avec faible réserve minérale, sans structure et à faible rapport limon/argile-Les Renoferrals (de la savane) du groupe des Arenoferrals se retrouvent en grande partie dans le district de Kabinda.

1.5. Végétation

Du point de vue phytogéographique, la Province du Kasai-Oriental est couverte par deux principales formations végétales : la forêt au Nord et la savane au Sud.

La zone forestière comprend donc deux types :

Les forêts ombrophiles sempervirentes rencontrées dans le Nord du District du Sankuru avec comme limite Sud la Lukenie et se rattache au massif forestier de la cuvette centrale (zone à précipitation variant entre 1.800-2.0000mm)

Les forêts mésophiles semi-caducifoliées, formation de transition où les précipitations sont de l'ordre de 1600 à 1800mm. Bien que la densité est importante (60%) ; ces forêts sont entrecoupées de savanes qui cependant n'ôtent pas le caractère forestier de la province.

La limite sud de cette formation végétale suit une ligne partant de Katako-Kombe vers le Sud et bifurquant vers l'Ouest au niveau de la séparation entre les Territoires de Lusambo-Lubefu et celui de Kabinda

Les savanes occupent le reste de la Province du Kasai-Oriental où la hauteur des pluies varie entre 1400 et 1500 mm. Ce sont les savanes guinéennes entrecoupées de forêts semi-décidues, subéquatoriales et guinéennes, en galeries ou massifs isolés. Le taux de boisement est très faible. La végétation varie suivant la nature du terrain. Elle est dominante d'hyparrhenia, sur sols sablonneux et d'imperata sur les sols lourds.

Des différents types climatiques rencontrés dans la Province du Kasai-Oriental ressortent trois zones écologiques distinctes.

Aux types climatiques Am et Af, correspondent les forêts ombrophiles sempervirentes équatoriales ; le type climatique (Aw2) coïncide avec les forêts mésophiles semi-caducifoliées subéquatoriales et guinéennes et les types climatiques (Aw3) et (Aw4) avec des savanes entrecoupées de galeries forestières peu développées.

1.6. Hydrographie

La Province du Kasai Oriental comprend 2 principaux bassins hydrographiques : le Sankuru et la Lukenie :

- Le Sankuru (affluent du Kasai) est alimenté par les rivières orientées Sud-Nord : Mbuji mayi, Lubi, Luilu, Lubilashi, Lubefu. Le Sankuru est navigable jusqu'à Pania Mutombo (Territoire de Lusambo). Les deux ports importants sur le Sankuru sont Lusambo et Bena – Dibele (Territoire de Kole). La superficie du bassin versant du Sankuru à Bena Dibele est de 123.210 km².
- La Lukenie, dont les affluents sont nettement orientés Est-Ouest, est navigable jusqu'à Kole. Toutefois, aux confins Nord de la Province, il y a les rivières Lomela aussi navigable, Tshuapa et Salonga qui ont une orientation SSE – NNW. La superficie du bassin versant de la rivière Lomela à Lomela est de 8.550 km². Au Nord de Lubao la rivière Lomami fait la frontière Est entre la Province du Kasai Oriental et celle du Maniema ; elle est orientée Sud – Nord.

Le cours des rivières est tranquille pour l'ensemble des sections situées à une altitude inférieure à 500 m. Le passage à un niveau supérieur est marqué par la présence de rapides et même de chutes. C'est le cas de Lubi à Mulowaie – Nord du District de Tshilenge et du Sankuru – Lubilashi en amont de Pania Mutombo.

Le régime moyen des rivières Lukenie et Sankuru, au Kasai Oriental se présente au cours de l'année comme suit :

Tableau N°3 : régime moyen des rivières

Rivière	Basses eaux	Moyennes eaux	Hautes eaux
Lukenie	Juin-Juillet-Août	Mai-Sept.- Octobre	Janv.-Févr.-Mars-Avr.- Septembre – Octobre
Sankuru	Juin-Juillet-Août	Novembre - Décembre	Janvier – Février – Mars – Avril - Mai

1.7. Valeurs agricoles des sols la Province du Kasai-Oriental

Le climat, la végétation, la géomorphologie et les sols du Kasai-Oriental, dont les caractéristiques ont été esquissées plus haut, permettent de dégager 4 zones agricoles. Celles-ci apparaissent comme de grandes unités pratiques d'aménagement, et peuvent être considérées comme des unités de base pour l'élaboration d'une planification cohérente de développement agricole. Ce sont :

- La zone de la forêt dense humide du Nord Sankuru,
- La zone de la forêt entrecoupée de savanes
- La zone de savanes à prédominance sablonneuse
- La zone de savanes sur sols moyens et riches.

Les limites entre sous-ensembles ne sont pas toujours nettement marquées, mais on peut illustrer cette subdivision des formations végétales, climatiques d'après le schéma suivant tiré de l'aperçu de l'économie agricole de la province de Kasai-Oriental, Direction de l'Agriculture, des Forêts, de l'Élevage. Bruxelles 1955 :

I. Sous-ensemble de forêt humide du Nord Sankuru

Géologie : Système Kalari et Post-Karoo avec dépôts sables récents
Végétation : Couverture des forêts ombrophiles sempervirentes à rattacher au massif forestier de la cuvette centrale
Localisation : Territoires Nord de Lomela, de Katako-Kombe, Kole, Lodja, avec comme limite Sud la rivière Lukeni
Fertilité : Sols profondément lessivés avec une bonne réserve d'humus, mais avec un faible Réserve minérale : sols convenant à des cultures pérennes et des cultures annuelles.
Vocation : Cultures pérennes : hévéa, café, cacao. Cultures annuelles : manioc, riz, arachide, coton.

II. Sous-ensemble forêt-savanes

Géologie : Système Kalahari et Karroo avec sables fins grès
Végétation : Forêts ombrophiles semi-caducifoliées avec des blocs forestiers importants, des larges galeries forestières alternant avec des savanes à dominance de *Hyparrhenia*
Localisation : Territoires de Lusambo S, de Lomela S, de Katako-Kombe (W, NE), Kole S et Lubefu (NW)
Fertilité : Faibles réserves humifères avec sols des savanes très pauvres.
Vocation : Exploitations forestières et cultures annuelles : maïs, riz, manioc, arachide, coton ; localement palmier et café, savanes à vocation pastorale.

III. Sous-ensemble des savanes à dominance sablonneuse

Géologie : Séries Karroo et Kalahari avec sables fins et grès
Végétation : Savanes entrecoupées de quelques galeries forestières en vallées couvertes d'une flore agrostologique. Les savanes composées principalement de *Hyparrhenia*, d'*Androgon* et *Louditia* prédominent
Localisation : Territoires de Lubefu (E) et de Katako-Kombe (SE) dans le Sankuru et les Territoires de Kamiji, de Kabinda, de Mwene-Ditu (NW) et de Lubao dans le District de Tshilenge
Fertilité : Valeur agricole très faible sur les plateaux, meilleure en vallées. Peu ou pas d'humus avec possibilité d'utilisation du fumure minérale en particulier avec le maïs.
Vocation : Principalement vivrière dont le millet, voandzou, haricot, arachide, coton maïs. Vocation pastorale à Kamiji, Mwene-Ditu et Gandajika.

IV. Sous-ensemble à sols moyens et riches

Géologie : Système de Mbuji-Mayi dominé par des schistes et quartzites de grès de calcaires et dolomites
Végétation : Savanes guinéennes à dominance d'*Imperata*

- Localisation : Territoires de Tshilenge et de Katanda dans le Sud du District de Tshilenge et les Territoires de Mwene-Ditu (N), Gandajika (W) et Lubao (N.E) dans le Kabinda.
- Fertilité : Terrains supportant 4-5 ans de 2 saisons culturales, ils offrent une bonne réponse aux engrais, mais ont peu de matière organique.
- Vocation : Ce sont de bonnes terres agricoles pour les semences sélectionnées avec rotation des cultures vivrières et le coton grâce aux techniques culturales améliorées surtout dans la proximité de Mbuji-Mayi et des rails.

CHAPITRE II : DYNAMIQUE SPATIALE

2.1. Données démographiques

2.1.1. Population

La population du Kasai-Oriental a évolué de 3.250.000 habitants en 1990 à 4.544.786 habitants en 1994, soit un accroissement de 1.294.945 habitants sur une période de quatre ans.

Le taux de croissance démographique de cette province, estimé à 3.5 % par an, serait plus élevée que celui du pays (3.3%). Ceci est expliqué surtout par le retour des réfugiés de Katanga à partir de 1993 à destination des deux Kasai..

Au moment de la rédaction de ce rapport, la province abriterait au moins 7.638.287 habitants dont 3.719.287 hommes, soit 48,7% et 3.918.471 femmes, soit 51,3%. La ville de Mbuji- Mayi serait habitée par une population de \pm 1.900.089 habitants.

DONNEES DEMOGRAPHIQUES PAR VILLE ET DISTRICTS

Tableau n°4

ENTITE ADMINISTRATIVE	CHEF LIEU	SUPERFICIE Km ²	POPULATION		TOTAL	DENSITE POP /Km ²	SECTUR	CITE
			HOMMES	FEMMES				
Ville de Mbuji-Mayi	Mbuji- Mayi	64	927.453	972.625	1.900.089	29.689		5 communes
District de Kabinda	Kabinda	56.426	1.324.834	1.436.772	2.761.606	49	21	6
District de Sankuru	Lusambo	104.331	713.168	751.277	1.464.445	16	42	6
District de Tshilenge	Tshilenge	7.395	754.351	757.796	1.512.147	205	21	5
PROVINCE DU KASAI ORIENTAL	MBUJI MAYI	168.216	3.719.816	3.918.471	7.638.287	45	84	

Sources :-Annuaire des Statistiques Agricoles

- I.N.S., projections démographiques
- Division Provinciale de l'Intérieur

Ces estimations basées sur le recensement scientifique de 1984 sont de loin inférieures aux réalités constatées lors de contacts des différents services de l'Etat sur terrain. Ces différentes sources signalent que le Kasai –Oriental reçoit continuellement de nouveaux immigrants à la suite des conflits interethniques et des guerres qui sévissent dans le pays.

2.1.2. Densité

Le Kasai-Oriental s'étend sur une superficie de 173.100 Km² et sa densité de 27 habitants/Km² par rapport à sa population de 1994 serait passée actuellement à 45 habitants au Km². La répartition de cette population est hétérogène sur le territoire provincial. La Ville de Mbuji-Mayi est la plus peuplée avec une densité de 29.689 habitants par Km². Elle est suivie par les Districts de Tshilenge avec 205habitants et de Kabinda avec 49 habitants par Km². Le District de Sankuru est classé en dernière position avec 16 habitants par Km².

Tableau : Subdivision administrative du Kasai Oriental

Tableau n°5

ENTITES ADMINISTRATIVE		SUPERFICIE (Km ²)
A	VILLE DE MBUJIMAYI	135.12
	▪ Commune de Bipemba	57.6
	▪ Commune de Dibindi	27.8 8.2
	▪ Commune de Diulu	12.8
	▪ Commune de la Muya	28.8
	▪ Commune de la Kanshi	-
B	VILLE DE MWENE-DITU	
	▪ Commune Musadi	
C	▪ Commune de Muene Ditu ▪ Commune Bondoyi	104.331
		26.346
D	DISTRICT DE SANKURU	17.682
	▪ Chef-lieu : Lusambo	12.052
	▪ Territoire de Lomela	25.490
	▪ Territoire de Kole	10.530 12.223
	▪ Territoire de Lodja	56.426
	▪ Territoire de Katako-Kombe	
	▪ Territoire de Lusambo	14.373
	▪ Territoire de Lubefu	22.480 5.726
		11.747
		2.100
E	DISTRICT DE KABINDA	
	▪ Chef-lieu : Kabinda	9.481
	▪ Territoire de Kabinda	
	▪ Territoire de Lubao	2.021
	▪ Territoire de Ngandajika	1.836
	▪ Territoire de Mwene-Ditu	1.747
	▪ Territoire de Kamiji	1.480
	2..397	
	DISTRICT DE TSHILENGE	
	▪ Chef-lieu : Tshilenge	
	▪ Territoire de Tshilenge	
	▪ Territoire de Katanda	
	▪ Territoire de Miabi	
	▪ Territoire de Kabeya-Kamuanga	
	▪ Territoire de Lupatapata	
TOTAL DE LA PROVINCE		170.302 Km²

Tableau : Subdivision administrative par territoires et communes

Tableau n°6

N°	DISTRICTS / TERRITOIRES	NOMBRE DE SECTEURS
----	-------------------------	--------------------

01	Ville de Mbujimayi	49
		9
02	DISTRICT DE SANKURU	5
	▪ Territoire de Lodja	9
	▪ Territoire de Lomela	10
	▪ Territoire de Lusambo	9
	▪ Territoire de Lubefu	7
	▪ Territoire de Katako-Kombe	21
	▪ Territoire de Kole	6
03	DISTRICT DE KABINDA	5
	▪ Territoire de Kabinda	2
	▪ Territoire de Ngandajika	4
	▪ Territoire de Kamiji	4
	▪ Territoire de Luilu	23
04	▪ Territoire de Lubao	5
		5
	DISTRICT DE TSHILENGE	4
	▪ Territoire de Tshilenge	5
	▪ Territoire de Katanda	4
	▪ Territoire de Miabi	
	▪ Territoire de Kabeya-Kamuanga	
	▪ Territoire de Lupatapata	
	TOTAL DE LA PROVINCE	93

2.2. Environnement politique

Depuis la mise en place des nouvelles Institutions de la République le 30 juin 2003, la Province du Kasai Oriental est dirigée par les personnalités issues des différentes composantes du Dialogue Intercongolais

A travers la Province, la situation reste encore marquée par des aspects d'intolérance. Les tracasseries policières, militaires et administratives restent courantes surtout dans les milieux ruraux.

Plus on s'éloigne de Villes, plus les autorités politico-administratives ont tendance à se comporter en potentat, en abusant de leur parcelle de pouvoir contre la population civile. Ainsi les taxes illégales sont-elles multiples et l'autoritarisme est de mise.

Au niveau de pouvoir coutumier, des conflits fonciers et de pouvoir sont recourants là où les intérêts économiques entrent en jeu (mines de diamants, autres ressources naturelles pour le développement y compris les forêts protégées).

En ce qui concerne la liberté d'association aux Partis Politiques, depuis l'installation officielle des Nouvelles Autorités chaque Citoyen est libre d'adhérer au parti politique de son choix.

Les Partis politiques suivants ont un impact visible à travers la Province : UDPS, MLC, RCD, PPRD, MPR fait privé, MNC/L, FONUS, PALU, RCD/N, PANU...

A côté d'eux, il y a d'autres mouvements politiques non visibles, mais qui agissent au sein de la population.

En l'encontre des Partis Politiques, la Société Civile, les Eglises et les Confessions Religieuses drainent plus de 50 % de la population active au Kasai Oriental.

2.3. Impacts des guerres et des conflits armés

2.3.1. Considérations générales

La Province du Kasai Oriental faisait partie intégrante de la grande Province du Kasai jusque le 30 juin 1960. Entre 1960 et 1966, la Province a été affectée par des guerres civiles répétitives (1961, 1962, 1963 et 1964).

A partir de 1996 jusqu'à la fin de 2001, le Kasai Oriental n'a pas échappé aux méfaits des différentes guerres et combats dits de libération menés dans le pays.

Toute sa partie Nord (les 6 territoires du District du SANKURU) et les territoires de LUBAO, une partie de KABINDA et une partie du territoire de GANDAJIKA ont été entièrement occupées par les forces armées de l'ex-rébellion.

Pour contrer la rébellion, la Ville de Mbuji-Mayi était transformée et devenue une véritable base militaire où on a dénombré plusieurs Forces Armées alliées, notamment les Forces Armées du ZIMBABUE, de la NAMIBIE, de l'ANGOLA qui étaient venues soutenir l'armée Gouvernementale.

Toutes ces guerres ont causé des dégâts énormes sur les populations civiles, sur les institutions publiques et privées de la Province. Des vies humaines (des milliers) ont été déversées. Des ressources naturelles pour le développement notamment le diamant, le bois, les vivres, le cheptel, bovins ont été exploitées à outrance tant par les Forces alliées que par les Forces de la rébellion.

La plupart des infrastructures de base : Hôpitaux, Ecoles, Adduction d'eau, Electricité, Routes, Chemins de fer, sont totalement délabrés.

Le Kasai Oriental au lieu d'être construit n'a fait que subir une destruction grave. Nous pouvons dire que depuis l'indépendance jusqu'aujourd'hui que tous les efforts consentis pour sa construction pendant 44 ans, en tant que nouvelle Province, ont été anéantis.

La grande Société du pays, la MIBA a perdu beaucoup de ressources financières et matérielles pour soit soutenir l'effort des guerres, soit ces ressources ont été simplement pillées par les agresseurs

En ce qui concerne d'autres conflits, notamment les conflits interethniques de 1992-1993 qui avaient affecté les communautés Kasaiennes vivant au KATANGA par le déplacement forcé de plus de 500.000 familles du KATANGA vers le KASAI ORIENTAL, il est certain que cette frange de la population a perdu la totalité de ses biens ainsi que plusieurs membres de familles.

Aujourd'hui beaucoup de ces déplacés vivent dans des conditions infra-humaines. Aucune indemnisation n'a eu lieu pour les biens et les personnes disparues !

Sur base de ces antécédents, certains leaders politiques peu scrupuleux se sont lancés dans les intrigues et devenus des champions en suscitant des conflits avec le pouvoir coutumier à travers la Province.

2.3.2. Incidences politiques et socio-économiques des guerres.

- Sur le plan politique et social : Les effets de toutes ces guerres se sont révélés véritablement néfastes pour le Kasai Oriental ,à savoir :
 - Migrations forcées ou volontaires des populations condamnées à se déployer à l'intérieur de la Province ou à se réfugier dans d'autres pays.
 - Plusieurs vies humaines décimées part toutes ces guerres et combats fratricides ;
 - Violations massives des droits de l'homme ;
 - Viols systématiques des femmes ;
 - Destruction des infrastructures scolaires et sanitaires ;
 - Résurgence des endémies autrefois éradiquées (trypanosomiase, varioles, tuberculose...)
 - Recrudescence et propagation du VIH/SIDA à cause de la présence des Forces Armées étrangères des pays à haut risque impliqués dans les guerres ;
 - Non couverture vaccinale (cas particulier du vaccin anti-polyémiélite) ;
 - Aggravation de la malnutrition ;
 - Paupérisation accentuée de la population etc...

Les effets pervers des guerres consistent aussi en des traumatismes de tous genres observés particulièrement chez les enfants, les adolescents et certains malades. Les guerres ont enfin engendré le phénomène des personnes vivant aujourd'hui avec handicap et celui des enfants du marché et de la rue.

La situation sociale est devenue très explosive au lendemain de la guerre.à cause du phénomène de ces enfants du marché qui se constituent en milice pour s'opposer régulièrement aux autres catégories sociales du Kasai Oriental.

2.3.3. Incidences économiques des guerres au Kasai Oriental

Actuellement il est de plus en plus évident que toutes les guerres menées en R.D.C. et qui ont touché le KASAI ORIENTAL apparaissent comme dictées par des intérêts économiques.

Car il s'est créé un entrepreneariat de guerres, au profit de certains acteurs, individus ou groupes, de part et d'autres de différentes lignes de front pour exploiter dans l'illegalité les ressources naturelles et minières du Kasai Oriental

A titre purement exemplatif, on cite La SENGA-MINES qui aurait exporté en 2003 sur l'unique Site de TSHIBUE à MIABI les diamants pour une valeur de 16 millions de dollars pendant que la population croupit dans la misère, sans routes carrossables, ni écoles, ni hôpitaux, ni logement décent, etc.

CHAPITRE III : CARACTERISTIQUES SOCIO-CULTURELLES

3.1. Structures de la Société

Les structures sociales des groupes ethniques du Kasaï Oriental s'analysent à travers deux ensembles de critères, les uns liés au temps : clan, famille : les autres liés à l'espace : village, groupe foncier, groupement. Ces deux ensembles de groupes coïncident assez souvent quant à leur contenu, mais le cas est loin d'être général. Ainsi donc, un même individu fait partie d'une famille et d'un clan de par son ascendance, d'un village et d'un groupe foncier de par sa résidence, d'un groupement de par son allégeance politique. De chaque appartenance à un groupe découlent, pour l'individu, des droits et des devoirs spécifiques. Les relations entre ces divers groupes ont un degré de complexité très variable selon les cas.

Le schéma de relations le plus simple est le suivant : les différentes familles d'un même clan résident en un ou plusieurs villages voisins. Avec d'autres villages voisins, résidences d'autres familles et de clans, ils forment un groupement et chaque famille ou chaque clan est un groupe foncier. Ce schéma de relations le plus simple est le plus fréquent chez les groupes ethniques relativement purs de tout mélange avec d'autres.

Cependant, il n'est pas rare d'observer un clan fractionné dans l'espace et dont les familles font partie de villages et de groupes fonciers différents et éloignés les un des autres. La dispersion des familles dans l'espace et l'hétérogénéité clanique d'un groupe foncier ne sont pas exceptionnelles. Ainsi, un village formant un groupe foncier peut être composé des familles appartenant à des clans différents et même à deux groupes ethniques tout en dépendant politiquement d'un même groupement.

Le village est l'unité sociale considérée comme une structure de base de développement socio-économique. Les amis des membres de clans et de sous-clans venus s'installer dans le village est aussi les membres du village. Ils participent à la vie économique de l'ensemble en raison des liens qui les lient aux groupes sociaux originels. Un contrat de mariage ou d'amitié peut attirer un individu à s'installer dans un village et obtenir le droit d'usage du patrimoine communautaire. Quand un problème social est posé au niveau de l'individu, le sous-clan et ses multiples subdivisions sont les premiers à être concernés. L'individu a l'obligation de prendre en compte l'effet de ses décisions personnelles sur le groupe social auquel il appartient. L'ensemble de villages forment un groupement : une entité socio-économique et politico-administrative.

Le groupement est dirigé par un chef de groupement choisi par les notables des villageois. Le chef de groupement est responsable de la paix sociale de l'entité qu'il dirige. Il reçoit les autorités politico-administratives et les agents du développement socio-économique venant de la collectivité, du territoire ou des autres organisations intéressées par la vie du groupement. Ces fonctions lui valent une rétribution en termes de salaire lui versé par le pouvoir public. Toute décision de commencer une action de développement dans un village est avant tout discutée au niveau du groupement qui en garantit le bon déroulement, et permet l'adhésion des membres du groupement pour le soutien des actions et le partage des bénéfices.

3.2. Principaux groupes ethniques

La Province du Kasaï Oriental est peuplée de deux groupes ethniques : les PYGMEES et les BANTOUS.

Les Pygmées, peuple chasseur et nomade, seraient les premiers habitants de la Province. Ils subsistent aujourd'hui dans quelques endroits isolés du District de Sankuru et dans le Territoire de Lubao. On ne peut ignorer ni leur présence et ni leurs droits en tant que êtres humains et

citoyens de la République. Toute action de développement dans un Etat de droit, fondé sur l'acceptation des valeurs universelles comme la justice, les libertés et droits humains, la solidarité dans la joie et la peine, l'égalité devant la loi, doit prendre en compte leurs spécificités et besoins socio-économiques.

Les Bantous constituent la majorité de la population au Kasai-Oriental. Ils sont sédentaires à régime de succession du type patrilinéaire et à résidence virilocale et sont sujets à des migrations qui s'observent depuis la fin du premier millénaire de notre ère

Ce groupement ethnique (Bantous) renferme 13 principales tribus qui sont : Luba, Tetela, Kanyoka, Babindi, Bakwa-Mputu, Songe, Kanintshina, Kuba, Bambole, Bakete, Ohindo, Basha et Bankutshu.

A chaque tribu correspond une langue vernaculaire qui lui est propre. Néanmoins, pour les communications locales dans la Province du Kasai Oriental, les langues généralement parlées sont :

- Le Tshiluba dans la Ville de Mbujimayi, Kabinda, Tshilenge ainsi que dans le Territoire de Lusambo ;
- L'Otetela dans le District du Sankuru ;
- Le Kisonge dans les Territoires de Kabinda, de Lubao, de Lubefu et de Lusambo ;
- Le Swahili sur les bords de la rivière Lomami ;
- Le Lingala au Nord de la Province : Territoire de Lomela, Kole et Lodja.

Tableau n°7: Principaux groupes ethniques par Territoire de localisation et activités traditionnelles.

TERRITOIRES	ETHNIES	ACTIVITES
KOLE	Bakutsu Ohindo Batetela Basho	Agriculture, chasse Agriculture Agriculture Chasse, pêche
LOMELA	Batetela Babela Bankutshu	Agriculture Agriculture, pêche, chasse Agriculture
LODJA	Batetela	Agriculture et pêche
LUSAMBO	Basonge Batetela Bakwa-Mputu Babindi Bakuba	Agriculture Agriculture Agriculture, chasse Agriculture, chasse Agriculture, pêche
KATAKO-KOMBE	Batetela Bambole	Agriculture Agriculture, chasse
LUBEFU	Batetela Basonge	Agriculture Agriculture
KABINDA	Basonge Baluba	Agriculture Agriculture, chasse
LUBAO	Basonge	Agriculture, pêche, chasse
GANDAJIKA	Baluba	Agriculture, chasse
MWENE-DITU	Kanyoka Kanintshina	Agriculture Agriculture
KAMIJI	Baluba Bakete	Agriculture, chasse Agriculture, élevage

TSHILENGE	Baluba	Agriculture, chasse
KATANDA	Baluba	Agriculture, chasse
MIABI	Baluba	Agriculture, chasse
LUPATAPATA	Baluba	Agriculture, chasse
KABEYA-KAMUANGA	Baluba	Agriculture, chasse

Source: S.N.V. Document de travail n°38, juillet 1994

3.3. Minorités ethniques

Au Kasai Oriental, en dehors de BATUA (Pygmées) considérés minoritaires et qui sont dans les Territoires de LUSAMBO, KOLE, LOMELA, LODJA, KATAKO-KOMBE, LUBEFU et LUBAO, il existe d'autres minorités tels que les BAKETE dans le Territoire de KAMIJI et de MUENE DITU, les Kanintshin dans le Territoire de Mwene-Ditu, les BABINDJI dans le Territoire de LUSAMBO et les BAKUBA dans le Territoire de LUSAMBO.

3.4. Regime foncier

3.4.1. Tenure des terres

Au terme de la loi foncière 73-021 du 21 juillet 1973, modifiée par la loi n° 80-008 du 18 juillet 1980, le sol et le sous-sol congolais est la propriété de l'Etat. Ce dernier peut concéder à des particuliers des concessions temporaires ou perpétuelles. Cette attribution ne peut se faire qu'après consultation et accord des communautés de base après constat de vacances des terres par le pouvoir administratif.

Néanmoins, la plupart des terres sont des terres coutumières. Les droits fonciers sont détenus et exercés par les groupes auxquels appartiennent des individus et au sein desquels ils ont des droits et des devoirs (clan, collectivité). Le groupe se partage l'espace et les ménages l'exploitent.

Les groupes propriétaires « terriens » sont généralement petits ; il s'agit le plus souvent d'un village, parfois de plusieurs petits villages ou une partie d'un grand village. Les droits fonciers sont donc détenus par des groupes à base territoriale et non pas des groupes à base de parenté. Si la terre appartient au clan, c'est que le groupe à base de parenté et le groupe à base territoriale coïncident : dans ces cas les liens de parenté contribuent à renforcer la cohésion du groupe détenteur des droits fonciers.

L'individu acquiert des droits par le fait qu'il réside avec un groupe (quels que soient les motifs de cette résidence : parenté, lieu de travail, fuite ou exil) et, s'acquitte de ses devoirs sociaux envers ce groupe.

Toute personne reconnue comme membre du clan a le droit d'usage de la terre pour vivre et faire vivre sa famille. Toute autre personne non-membre du clan peut accéder à l'usage du sol et du sous-sol classique par convention. Symboliquement, au début de l'exploitation, il donne quelques biens au chef de terre (argent, chèvres, boissons, du vin, sacs de sel, tissus, etc). Mais cette situation est aggravée dans certains territoires où à la fin de chaque campagne agricole, les exploitants qui ne sont pas membres du clan ont l'obligation de verser les 10 % de la récolte aux propriétaires de terre.

L'espace sur lequel le groupe détient et exerce des droits est son domaine. L'étendue des divers domaines est très variable. La précision des limites est également variables. Les limites entre groupements sont toujours plus précises que celles entre villages. Les limites des domaines villageois sont cependant toujours très précises là où la population est dense ainsi que sur les meilleurs sols.

En savane, le droit de propriété d'un individu à remettre sa jachère en valeur n'est pas toujours utilisé, ni même exprimé sauf là où la terre est relativement rare compte tenu d'une forte densité de la population. En forêt par contre, ce droit est habituellement respecté car la remise en culture d'une jachère forestière demande toujours moins de travail qu'un premier abattage.

Dans le terroir de leur village, les ménages jouissent donc d'une grande liberté quant à la pratique de l'agriculture. Des limites n'interviennent que lorsque la terre est rare ou pour sauvegarder des droits acquis par un dur labeur en forêt.

Il faut cependant noter que les « étrangers », établis dans les terres d'un clan, possèdent sur ces dernières un simple droit d'usage accordé par le propriétaire terrien après remise de quelques biens symboliques précités.

L'occupation des sols est généralement aisée dans l'ensemble de la Province, sauf dans certains territoires du District de Tshilenge ainsi qu'autour de la Ville de Mbujimayi où la densité de la population est importante.

3.4.2. Mode de faire valoir

Régime clanique et attributions coutumières

Le mode principal d'acquisition des terres est l'héritage coutumier. Chacun cultive en général sur la terre de ses ancêtres en choisissant librement l'emplacement de ses champs. Dans le cas des étrangers établis dans une communauté et ayant reçu une portion de terre, ils ne possèdent sur cette dernière qu'un simple droit d'usage accordé par le propriétaire terrien, moyennant parfois une valeur symbolique. Le bénéficiaire ne peut prétendre à aucun droit de propriété. La jouissance est souvent de courte durée et se limite aux cultures vivrières.

Selon les enquêtes menées dans la Province, l'attribution coutumière représente 93,5 % dans les Districts de Tshilenge et de Kabinda, et 69 % dans le Sankuru. Le fermage pose de sérieux problèmes surtout quand on veut borner le terrain à exploiter, les clans propriétaires étant allergiques à une intention de cession et d'occupation définitive.

Régime de concession

Après l'accord des responsables coutumiers, le bénéficiaire introduit au niveau du service de cadastre une demande de concession. Une enquête de vacance des terres s'en suit pour permettre la délimitation de la concession et la détermination des droits que les habitants y exercent individuellement ou collectivement en vue du dédommagement. Par cette procédure, l'Etat rachète le droit coutumier sur cette terre.

Enfin, un contrat de concession est signé entre le particulier et l'Etat. Ce dernier garde la propriété et le particulier reçoit le droit de jouissance pendant une certaine durée. Ces cas ont été fréquents dans la Province du Kasai Oriental avec la plupart de plantations et de concessions agro-industrielles y implantées.

Métayage et fermage

La terre appartenant à la communauté et étant en général suffisante pour tout le monde, la pratique de métayage et de fermage n'est pas d'usage courant, même là où la densité de la population est importante.

3.5. Groupes vulnérables

3.5.1 Variable genre au Kasai oriental

3.5.1.1 Génèse

De tout temps dans les milieux agraires, la femme joue un rôle de plus en plus remarquable dans la vie sociale et économique que l'homme. En milieu rural le travail continu et le plus important est à charge de la femme : l'agriculture vivrière, le petit commerce occasionnel, la cueillette, le transport, la transformation des produits, la préparation de la nourriture et de la boisson. Ce travail régulier de la femme assure la subsistance et la survie du foyer.

L'homme, quant à lui, a des occupations intermittentes ; travaux pré-cultureux (déboisement, défrichage), chasse, pêche, habitation ainsi les cultures de rapport. La production vivrière intéresse l'homme là où elle peut entraîner des rentrées monétaires importantes.

Il faut alléger le travail féminin en milieu rural par l'approvisionnement en eau potable et l'apport d'un petit outillage approprié pour l'agriculture et la transformation des produits alimentaires. Il faut changer les mentalités sur le rôle de la femme, si l'on veut accroître la production et par conséquent accélérer le processus de développement.

Le concept genre entendu comme élimination des inégalités entre homme et femme dans la vie sociale, l'accès aux ressources matérielles et à la prise de décision est encore nouveau partout en République Démocratique du Congo. ;

C'est vers la fin des années 90, que le concept genre est entré dans le langage courant. Avec l'appui du Conseil National des O.N.G. de la R.D.C., le Comité National Femme et Développement « CONAFED » a réalisé une analyse du concept genre au Kasai Oriental dégage superficiellement le déficit d'équilibre entre l'homme et la femme dans différents parties secteurs de la Ville de Mbuji-Mayi prise comme échantillon.

Au début de l'année 2002, une enquête Genre a été de nouveau initiée au Kasai Oriental par le CONAFED pour permettre aux mouvements associatifs de disponibiliser les statistiques, en vue de fixer les indicateurs objectivement vérifiables pour bâtir une conscience de genre qui est l'élément manquant dans la plupart des projets de développement de la R.D.C. et plus particulièrement au Kasai Oriental.

Malgré les apports de cette enquête, il convient de remarquer que le concept genre restait toujours confus. Les enquêteurs n'établissaient pas une différence nette entre la promotion de la femme et le genre. La perception du genre butait sur les aspects suivants :

- Distinction difficile et / ou confusion entre l'approche genre et la promotion de la femme ;
- Faible intériorisation et intégration de l'approche genre dans les activités des membres des différents services de la Société Civile et dans la vie des ménages des Animateurs / trices.

- Le mécanisme de suivi-accompagnement limité et peu systématisé.

Un plan minimum de trois ans (2004-2006) visant à élargir les connaissances des animateurs de la Société Civile du Kasai Oriental a été élaboré par les services étatiques et le CRONGD/KASAI ORIENTAL pour à saisir le contour exacte de l'approche genre, l'intérioriser davantage et l'intégrer par la suite dans leurs activités. Ce plan touchera 500 animateurs au terme de trois ans.

En conclusion, le terrain est encore assez vierge concernant ce concept. Il est très important d'organiser une campagne d'information à grande échelle à travers la Province pour vulgariser ce concept.

3.5.1.2 Analyse de la situation générale de la femme au Kasai Oriental

1. Les statistiques démontrent que les femmes et les filles sont défavorisées par rapport aux hommes du moins en ce qui concerne le niveau d'instruction, le taux d'alphabétisme et dans l'application de la loi.
2. Le très bas niveau d'instruction de la femme est dû aux obstacles :
 - i) D'ordre socioculturel qui désavantagent la femme dès la naissance en la faisant passer pour être inférieur donc dépendante ;
 - ii) D'ordres socioéducatifs, il y a en effet forte tendance à accorder priorité à l'instruction du garçon, déscolariser la fille et l'obliger à des mariages précoces. Plusieurs femmes ont en effet déclaré avoir été obligées d'abandonner les études, d'autres n'ayant jamais été encouragées à les poursuivre.
 - ii) L'éducation de la jeune fille n'est pas orientée vers une vie indépendante et autonome.
3. Situation économique :

Le bas niveau de leur situation économique est du au fait :

- Qu'elles n'ont pas de formation professionnelle ;
- Qu'elles manquent des ressources financières et vivent dans une insécurité socio-économique (alimentation, santé...);
- Qu'elles éprouvent des difficultés à démarrer ou à gérer une micro entreprise à cause de manque de formation et de fonds de démarrage !
- Qu'elles pratiquent en général le petit commerce où elles passent de la vente d'un article à un autre !

Les activités de production manquent à cause de l'absence de moyens de production et d'équipement. Elles ne connaissent pas de réseaux d'octroi de micro-crédit. Il y a dépendance économique de la femme mariée.

Cette analyse de la situation générale de la femme du Kasai Oriental nous conduit à aborder spécifiquement les 6 points cités ci-haut à savoir :

a) La Représentativité de la femme

La femme Kasaienne est faiblement représentée dans les structures étatiques, paraétatiques et celles de la société civile. Dans l'administration publique : 1 femme sur 37 hommes est chef de

Division, 1 femme est administrateur de territoire titulaire sur 22 hommes tandis que au niveau des villes de Mbujimayi et Muene Ditu, sur 8 bourgmestres on a une seule femme. A la tête de la province, une femme sur 2 hommes. Dans les structures paraétatiques, les postes de responsabilité ne sont confiés qu'aux hommes en majorité et d'autres mêmes n'en ont pas. C'est le cas de grands offices comme O.C.P.T., Regideso, SNEL... pour n'en citer que ceci. La Banque du Congo seule est à être dirigée par une femme. Les compagnies privées de télécommunication sont exclusivement dirigées par les hommes.

b) Accès aux ressources

Comme nous l'avons signalé dans l'analyse générale de la situation de la femme, au Kasaï, la femme n'est pas propriétaire de terre. Elle n'hérite pas des biens de production, de part les dispositions coutumières : aux champs, elle n'accède pas, même lors de décès de son mari. Au cas où elle en a, le produit doit être déclaré aux membres de la famille de son mari (au cas où elle est mariée/ou encore aux éléments masculins si elle est célibataire vivant dans sa parenté biologique.

La femme est sous informée sur son accessibilité aux ressources de production de biens. Les différents services et institutions qui octroient des micro-crédits ou donnent des appuis en matériels de production sont inconnus de la femme. Elle n'y accède que timidement ou par le canal des hommes qui gèrent des O.N.G. de production de biens Comme on l'a déjà dit ci - haut, elles ne sont pas informées sur le système de micro-crédit. Elles ne sont même pas à mesure de déterminer leur revenu mensuel, elles vivent au jour le jour.

La tendance générale est à la confiscation par les hommes des ressources et moyens de production. Jusqu'à ce jour aucune femme ne gère une exploitation minière. Toutes les mines de diamant dans les villages sont confiées à la gestion masculine par les coutumes.

c) Contrôle des ressources

A la base c'est l'homme, mais à la production c'est la femme qui travaille beaucoup. Elle est dans l'obligation de rendre compte des résultats obtenus aux marchés, aux champs, dans les mines ou dans les travaux réalisés en dehors du toit conjugal. Le salaire doit être connu de son mari ou de ses propres frères.

Après avoir rendu compte des résultats de ses efforts, elle est de fois exclue du contrôle de ses propres ressources par l'homme qui peut en faire ce qu'il voudra.

d) La division de travail

Actuellement les activités de subsistance familiale sont exercées à 70% par les femmes dans les grands et petits marchés. La jeune fille seule s'occupe des travaux ménagers alors que le jeune garçon joue ou se repose en attendant que sa sœur et sa mère viennent les servir comme on le fait pour le père

Le chef de ménage producteur est la femme alors que le chef de ménage apparent consommateur est l'homme. C'est la source de conflits que beaucoup de pasteurs tranchent à l'église où les femmes sont privées même de liberté de prêcher la parole. Elles ne peuvent pas se plaindre en justice. Aucune attaque en justice n'est recevable contre un mari déserteur du toit conjugal.

e) Autonomisation de la femme

L'autonomisation de la femme doit commencer au niveau de notre système d'éducation et de communication sociale. Les coutumes et le complexe tant du côté des femmes elles-mêmes que de celui des hommes pèsent plus. On cultive en elle l'esprit de dépendance car un jour elle sera mariée et ne pourra dépendre que de son mari.

Participation à la prise de décision

Comme nous l'avons souligné, la représentativité de la femme à des postes de prise de décision est nulle et insignifiante, il en est de même de sa participation à la prise de décision. Elle n'est pas consultée voire même pour des problèmes qui concernent l'amélioration de son bien être. Elle est là pour subir ou exécuter les décisions des autres.

f) Le bien être de la femme

Le bien être de la femme est précaire. Elle est le principal pourvoyeur et la personne ressource en cas d'urgence. La grande majorité supporte elle-même la charge de leurs enfants et ne recourent aux membres de groupes de prière ou association qu'en cas d'urgence ou font la mendicité. La taille du ménage exprime l'importance des charges qu'elles n'arrivent pas à supporter. Au niveau des charges locatives, celles qui sont locataires éprouvent d'énormes difficultés à s'acquitter mensuellement des frais de loyer en plus des frais de consommation d'eau. En cas de perte de logement, elles se font héberger sinon leurs enfants sont jetés dans la rue. Concernant le problème de scolarité, la majorité leurs enfants ne fréquente pas. Ceux qui la fréquentent sont obligés d'interrompre de temps en temps en attendant que soient réunis les moyens pour assurer les frais scolaires.

INDICATEURS DE LA SITUATION DES FEMMES

Le pourcentage de la population féminine 51,5 %

Le % des femmes chefs de ménages célibataires 12,5 % et 15 %

Le % des femmes chefs de ménages divorcées 19,1 %

Le % des femmes chefs de ménages veuves 43,9 %

Taux d'analphabétisme des femmes 45,9 % et 44 %

Taux d'analphabétisme des femmes urbains 12,9 %

Taux d'analphabétisme des femmes rurales 59,9 % et 55 %

Taux net de scolarisation des filles 54,6 %

Taux de fréquentation scolaire de filles 35 %

Le % des femmes sans instruction 41,1 %

Le % des femmes avec un niveau primaire 35,5 %

Fréquentation scolaire des enfants issus des familles économiquement faibles 17,8 % des filles de 10 à 14 ans n'ont jamais fréquenté l'école contre 10,1 % des garçons. Le pourcentage de la population féminine active 52% dont 85% sont occupées dans le secteur primaire, 0,9 dans le secteur secondaire et 13,3% dans le secteur tertiaire selon l'INS.

Ces statistiques révèlent le degré de vulnérabilité de la femme et une attention particulière y doit être accordée pour bien réussir les actions de lutte contre la pauvreté.

3.5.1.2 Autres Groupes vulnérables Situation

des femmes et des enfants

1. Dénombrement des effectifs :

Sur base des résultats de l'enquête menée en juillet 2004 par les experts du Ministère du Plan en collaboration avec ceux d'autres ministères dans les 6 grandes villes du pays dont MJM, complétés des données recoltées par les agents territoriaux des affaires sociales. La situation des groupes vulnérables au Kasai oriental peut être résumée dans ce tableau.

Tableau n°8

N° d'ordre	Groupes vulnérables	EFFECTIFS		
		F	M	TOTAL
1.	Enfants en situation difficile	2342	2670	5012
2.	Femme en situation difficile	3088	-	3088
3.	Personnes handicapées	553	1047	1600
4.	Personnes de troisième âge	1814	748	2562
5.	Personnes vivants avec VIH et leurs descendants	977	823	1800
6.	Personnes déplacées de guerre	4537	6863	11400
7.	Victimes de sinistres et calamités naturelles	566	282	848
8.	Enfants orphelins du SIDA	264	356	620
	Autres	310	69	379
TOTAL		14451	12298	26749

Au total nous estimons l'effectif à 26.749 personnes vulnérables réparties en groupes cibles suivants :

- a) Enfants en situation difficile : enfants de la rue, enfants abandonnés, orphelins, de mine, associés aux conflits armés, accusés de sorcellerie, total dénombré 5.012 soit 18,7 %.
- b) La femme en situation difficile : Veuves avec enfants de moins de 18 ans à charge, filles mères, femmes seules chef de ménage, femmes violées et traumatisées.... Dénombrées à 3088 soit 11,5 % ;
- c) Personnes vivants avec handicap : Handicapés moteurs, mentaux, sensori-moteurs, Dénombrées à 1600 soit 23 % ;
- d) Personnes de troisième âge sans soutien : dénombrés à 2562 soit 9,6 % ;
- e) Personnes vivant avec VIH/SIDA et les personnes affectées : dénombrés à 1800 6,7 % ;
- f) Personnes déplacées de guerre et conflits armés : dénombrées à 11400 soit 42,6 % ;
- g) Victimes de sinistres et calamités naturelles dénombrées à 848 soit 3,2 % ;
- h) Enfants orphelins du VIH/SIDA dénombrées à 620 soit 2,3 %.
- i) Autres dénombrées à 379 soit 1,4 %.

En observant les différents groupes dans leurs effectifs totaux, on remarque que le groupe « Déplacées de guerre » est en tête suivi des enfants en situation difficile.

D'une façon générale, les femmes représentent la plus grande proportion des personnes vulnérables (54 %).

2. Sites d'hébergement des populations vulnérables

Pour la seule ville de Mbujimayi les sites d'hébergement dénombrés en fonction des groupes cibles sont :

- 1) Enfants en situation difficile : 41
 - 2) Personnes en situation difficile : 4
 - 3) Personnes handicapées : 3
 - 4) Personnes de 3^{ème} âge : 5
 - 5) Personnes vivant avec VIH et leurs descendants : -
 - 6) Déplacés de guerre : 1
 - 7) Victimes des sinistres et calamités naturelles : -
 - 8) Enfants orphelins du VIH/SIDA : 6
 - 9) Autres : - Total : 60
3. L'effectif des structures d'encadrement des vulnérables pour la seule ville de Mbujimayi est de 64.
4. Quant aux indicateurs sociaux, pour la seule ville de Mbujimayi, ceux-ci sont repris dans les tableaux ci-dessous :

Tableau n° 9 Espérance de vie observée chez les groupes vulnérables

N° d'ordre	GROUPES DES VULNERABLES	Espérance de vie
1	Enfants en situation difficile	12 ans
2	Femmes en situation difficile	31 ans
3	Personnes handicapées	32 ans
4	Personnes de troisième âge	53 ans
5	Personnes vivant avec le VIH et leurs descendants	24 ans
6	Personnes déplacées de guerres	15 ans
7	Victimes de sinistres et calamités naturelles	27 ans
8	Enfants orphelins du VIH/SIDA	20 ans
9	Autres	9 ans
	Ensemble	25 ans

Tableau n° 10 : Indicateurs sur la santé

N°	GROUPES DES VULNERABLES	TAUX D'ACCESSIBILITE A
----	-------------------------	------------------------

		Soins de santé	Couverture vaccinale	Survenance épisode maladie	Recours à l'automédication	Renoncement aux soins	Recours aux tradipraticiens
1	Enfants en situation difficile	34,3	32,1	39,2	27,2	23,8	19,7
2	Femmes en situation difficile	30,4	17,3	43,5	37,5	30,3	30,7
3	Personnes handicapées	16,1	2,1	22,9	22,7	8,3	23,2
4	Personnes de troisième âge	25,-	2,5	27,3	27,3	35,-	28,8
5	Personnes vivant avec le VIH et leurs descendants	40,6	10,-	35,4	38,5	19,4	26,9
6	Personnes déplacées de guerres	12,5	4,5	22,7	25,-	12,5	23,2
7	Victimes de sinistres et calamités naturelles	0	0	10,-	6,3	5,-	3,1
8	Enfants orphelins du VIH/SIDA	30,9	32,8	33,3	22,5	10,-	20,3
9	Autres	25,-	13,6	27,3	25,-	13,6	19,2
	Ensemble	23,9	12,8	29,1	25,8	17,5	21,7

Tableau n° 11 : Indicateurs sur l'éducation

N°	GROUPES DES VULNERABLES	TAUX D'ACCESSIBILITE A			
		Alphabétisation	Scolarisation	Formation professionnelle	Autres
1	Enfants en situation difficile	40,3	37,8	33,6	20,-
2	Femmes en situation difficile	25,-	25,-	35,7	65,-
3	Personnes handicapées	14,3	12,5	35,7	0
4	Personnes de troisième âge	0	-	-	-
5	Personnes vivant avec le VIH et leurs descendants	15,-	25,-	25,-	50,-
6	Personnes déplacées de guerres	16,7	25,-	40,-	25,-
7	Victimes de sinistres et calamités naturelles	12,5	25,-	25,-	25,-
8	Enfants orphelins du VIH/SIDA	16,7	27,1	12,5	0
9	Autres	33,3	25,-	58,3	75,-
	Ensemble	19,3	25,3	33,2	32,5

Tableau n° 12 : Indicateurs sur l'alimentation

N° d'ordre	GROUPES DES VULNERABLES	CONSOMMATEUR PAR JOUR		Taux de malnutrition
		Kilocalories/jour	Insuffisance pondérale	
1	Enfants en situation difficile	698,2	1.329,4	39,4
2	Femmes en situation difficile	773,4	1.355,6	32,1
3	Personnes handicapées	-	-	-
4	Personnes de troisième âge	687,6	1.375,3	62,5
5	Personnes vivant avec le VIH et leurs descendants	825,2	1.237,8	43,8
6	Personnes déplacées de guerres	825,2	1.237,8	35,-
7	Victimes de sinistres et calamités naturelles	-	-	0

8	Enfants orphelins du VIH/SIDA	722,1	1340,9	42,9
9	Autres	660,1	1.340,9	75,-
	Ensemble	741,7	1.316,8	41,3

3.6. Habitat

Le type d'habitat concentré est la règle, le village domine. La grandeur des lieux habités est fort variable ; depuis le hameau composé de quelques ménages ou de quelque dizaine d'habitants au grand village de 600 ménages, totalisant jusqu'à 3.000 habitants.

En savane, les villages luba et songye sont le plus souvent importants, par contre dans la forêt du District de Sankuru les villages sont habituellement petits ;

La forme des villages est généralement la même, les cases en pisé construites de sticks et de paille sont souvent disposées le long de la route. Très peu sont en briques et aux toits couverts de chaume et rares en tôles .La plupart des maisons sont mal entretenues à tel point que les populations rurales vivent dans des conditions d'insalubrité généralisée et beaucoup n'ont pas de latrines.

Les lieux habités ne sont aussi généralement pas à proximité ni de sources d'eau potable ni de bons sols. Parfois, certains hameaux secondaires se soustraient pour se fixer à des sites généralement plus fertiles, loin du village.

Globalement, concernant l'habitat, les données provenant de l'enquête MICS2/2001.pour le Kasai Oriental présentent la situation suivante :

Promiscuité dans les logements

La promiscuité dans les logements :

La promiscuité dans les ménages est déterminée, d'une part, par le nombre de pièces et de chambres à coucher qui composent les logements des ménages et, d'autre part, par la taille du ménage c'est-à-dire le nombre de personnes qui y habitent.

Nombre de pièces à usage d'habitation.

La Province du Kasai Oriental de même que la Province Oriental accuse de plus bas niveau du nombre moyen de pièces à usage d'habitation : moins de 3 pièces.

Nombre de chambres à coucher

Pour l'ensemble du pays, le nombre moyen des chambres à coucher dans les logements est de 2. Cette moyenne change selon le milieu. Elle varie par contre selon la province, la valeur la plus faible se situe au Kasai Oriental à 1,5

Les deux Kasai, le Katanga, la Province Oriental et Kinshasa ont la prédominance des habitations à une chambre.

Degré de promiscuité

Le degré de promiscuité dans un ménage est défini par le nombre de personnes par chambre à coucher. Il montre le niveau d'encombrement de ces personnes dans ces chambres. Dans le

rapport MISC2, on considère qu'il y a une grande promiscuité lorsqu'il y a 4 personnes ou plus par chambre à coucher.

Le Kasai Oriental est parmi les provinces qui connaissent une grande promiscuité (58 %).

Il est à noter que la grande promiscuité est légèrement plus forte en milieu urbain (46 % des ménages contre 41 % en milieu rural) ; cet encombrement des logements peut s'expliquer par les difficultés qu'éprouvent des ménages à construire des maisons spacieuses. La faiblesse des revenus, le coût élevé de la construction et l'incapacité de l'Etat d'intervenir dans ce secteur.

Qualité des logements

La qualité des logements peut avoir un impact positif ou négatif sur la santé de ses habitants. MICS2 a cherché à savoir de quel type de matériaux sont faits le pavement, la toiture et les murs des logements dans lesquels résident les ménages congolais.

Le pavement :

Au Kasai Oriental les types de matériaux du sol des logements utilisés sont :

- Bois/carrelages 0,0 %
- Planche/ciment : 18,5 %
- Terre battue/natte
- Paille : 81,1 %
- Autre : 0,4 %

D'après ces chiffres 8 ménages sur 10 habitent dans des logements où les matériaux du sol est fait de terre battue tandis que dans les centres urbains, 18,5 % de ménage emploient le ciment, le carrelage, les pierres plates.

La toiture :

Dans les centres urbains, 35 % des ménages emploient les tôles galvanisées et 8 % des tôles de récupération tandis que en milieu rural et les zones périurbaines 63 % de ménages ont pour toiture la chaume, la paille, les feuilles (zones de forêt).

Les murs :

Dans les centres urbains, le type de matériau utilisé est le bloc de ciment, les briques cuites (Muene Ditu) et les briques adobes.

En milieu rural on note une forte prédominance de pisé, la brique à dobe a tendance à s'étendre.

Statut d'occupation des logements

En milieu rural, près de 9 ménages sur 10 sont propriétaires de leur logement contre 4 sur 10 en milieu urbain où la proportion des ménages locataires est de 50 %.

Assainissement des logements

1) Types de toilettes utilisées.

La répartition (en %) de la population selon le type de toilettes utilisées au Kasai Oriental est la suivante :

- 0,2 % de la population utilise la chasse raccordée et égouts.
- 1,6 % les latrines à évacuation,
- 37,6 % latrines traditionnelles couvertes
- 44,6 % latrines traditionnelles non couvertes
- 16 % : pas de toilette, brousse ou champ.

Localisation des toilettes

En moyenne 80 % de la population a des toilettes localisées dans la cour ou la parcelle.

Il y a lieu d'admettre que la majorité de la population vit dans un environnement peu salubre, près de 60 % de toilettes utilisées étant situées dans la cour ou la parcelle.

Conclusion

- 1) L'accès au logement en milieu urbain demeure problématique à cause entre autres de la faiblesse des revenus, du coût élevé des constructions (ciment), de l'absence de facilités financières pour la promotion de l'habitat.
- 2) En milieu rural, la quasi-totalité des maisons des paysans sont en pisée, très peu en briques adobe ; les toitures étant majoritairement couverte de chaume/pailles/feuilles, ... et rarement des tôles.

Le Ministère du Développement Rural par sa Coordination Provinciale du Service National d'Habitat Rural (SENHARU) ainsi que la FOMI tentent de promouvoir le secteur de l'habitat rural par l'introduction des briques stabilisées (terre rouge + ciment pressé), et l'introduction de matériaux locaux résistants aux diverses intempéries.

3.7. Habitudes alimentaires.

Les produits vivriers de base sont le maïs, le manioc, le haricot et l'arachide pour l'ensemble de la Province ; le riz et la banane plantain sont généralement consommés dans le District de Sankuru.

La base de l'alimentation est végétale. Les aliments d'origine animale proviennent principalement de la chasse et de pêche, de l'élevage du petit bétail et de la basse-cour. Le petit bétail et la volaille n'ont pas uniquement un but alimentaire, ils ont également un rôle social, ils sont donnés en cadeau pour honorer les engagements entre groupes familiaux.

En général, la quantité des protéines semble faible.

En raison du faible développement de l'élevage et de la forte pression exercée sur la faune par la chasse traditionnelle au niveau des villages, la consommation de la viande est de plus en plus réduite. Pour compenser ce déficit beaucoup de structures d'encadrement, opérant dans la province, intensifient la culture des légumineuses (vigna et soja).

Aussi, est-il noté une évolution négative dans le régime alimentaire actuel de la population ; suite à la conjoncture économique difficile et à la faiblesse de la production locale. En effet, non seulement plus de 75% de ménages ruraux mangent chaque jour des feuilles de manioc (pondu ou kaleji) au fufu ou au riz dans le Sankuru, mais aussi, la prise de repas est généralement

réduite à un par jour .Selon les résultats des enquêtes harmonisées effectuées par la mission de Programme de Relance du Secteur Agricole »MIPRO/ PNUD », en juillet 1995 et en avril 1996 ,la valeur nutritive de la ration alimentaire consommée par habitant par jour est de 1.826,92 calories au lieu de 2.300 calories recommandées par la FAO. . Les hydrates de carbone prédominent largement. La nourriture peut être caractérisée comme faible en éléments protéiques et par conséquent insuffisamment équilibrée

Tableau n°13 : des Principales composantes et valeur nutritive de l'alimentation au Kasai-Oriental

Groupes d'aliments et spéculations	DIETTE REELLE			DIETTE IDEALE		
	GRAMMES	CALORIES	%	GRAMMES	CALORIES	%
ALIMENTS A PREDOMINANCE GLUCIDE						
Manioc Farine	250,74	882,6	60,7	315,67	1.111,15	60,79
Maïs Grain	109,59	384,66	26,5	137,97	484,26	26,49
Riz Blanc	17,81	63,22	4,35	22 ,42	79,59	4,35
Blé	5,48	20,27	1,40	6,9	25,52	1,40
Banane Plantain	27,4	39,79	2,40	34,49	43,8	2,40
Pomme de Terre	0,55	0,52	0 ,04	0,69	0,65	0,04
Patate Douce	15,89	20,98	1,44	20,01	26,41	1,44
Igname	7,67	6,14	0,42	9,66	7,73	0,42
Légumes	27,4	10,96	0,75	34,49	13,8	0,75
Autres Fruits	39,73	27,81	1,92	50,01	35,01	1,92
TOTAL	502,26	1.451,95	100,	632,31	1.827,31	100,0
ALIMENTS A PREDOMINANCE LIPIDE						
Huile de Palme	27,40	239,73	87,49	34,49	301,8	87,76
Arachide (Graine)	6 ,33	33,12	12,24	7,97	42,07	12,24
TOTAL	33,73	273,15	100,0	42,46	343,87	100 ,0
ALIMENTS A PREDOMINANCE PROTEIQUE						
Viande	10,96	22,9	22,49	13,8	28,84	2249
Poisson	19,18	50 ,63	49,72	24,14	63,74	49,72
Haricot graine	9,04	28,3	27,79	11,38	35,63	27,79
TOTAL	39,18	101,83	100	49,32	128 ,21	100
TOTAUX	575,15	1.826,93		724 ?09	2.300,00	

Source:MIPRO,1996

Les enquêtes partielles menées en juillet 2004 par une mission du gouvernement dans le cadre des travaux préparatoires à l'élaboration du DSRP final ont détecté les disparités qui démontrent l'aggravation de cette situation surtout chez les groupes vulnérables plus particulièrement.

Tableau n° 14 : Indicateurs sur l'alimentation

N°d'ordre	Groupes Des Vulnérables	CONSOMMATION PAR JOUR	TAUX de Malnutrition
-----------	-------------------------	-----------------------	----------------------

		Kilocalories/jour	Insuffisance pondérale	
1	Enfants en situation difficile	698,2	1.329,4	39,4
2	Femmes en situation difficile	773,4	1.355,6	32,1
3	Personnes handicapées			
4	Personnes de troisième âge	687,6	1.375,3	62,5
4	Personnes vivant avec le VIH et leurs descendants	825,6	1.237,8	43,8
6	Personnes déplacées de guerre	825,2	1.237,8	35,-
7	Victimes de sinistres et de calamités naturelles			
8	Enfants orphelins du VIH/SIDA	722,1	1.340,9	42,9
9	Autres	660,1	1.340,9	75,-
	Ensemble	741,7	1.316,8	41,3

CHAPITRE IV : VALEURS POSITIVES ET NEGATVES AU DEVELOPPEMENT

4.1. VALEURS POSITIVES

Au Kasai Oriental, les valeurs positives se résument de la manière suivante :

- 1) Disponibilité des ressources humaines variées. Ces ressources humaines sont dynamiques, compétentes, engagées et dévouées pour amorcer un développement durable ;
- 2) Abondance des vastes étendues et des terres arables pour bien assurer la production agricole pour beaucoup de spéculations : les cultures vivrières, les cultures potagères et les cultures pérennes peuvent être exploitées sans inquiétude ;
- 3) Vastes plaines et plateaux à essences fourragères diversifiées sont disponibles pour la pratique de l'élevage du gros bétail, des ovins, des caprins, des suidés etc...
- 4) A côté de ces vastes plaines et plateaux, la Province est couverte à 52 % par les forêts non exploitées pour la plupart et pouvant fournir le bois d'œuvre pour l'exportation et pour la relance de l'industrie locale.
- 5) Le sous-sol kasaïen, contient des minerais et des produits divers non encore exploités. A titre illustratif on peut citer le fer, le nickel, le calcaire, la malachite etc... et le diamant constitue un ATOUT pour financer les secteurs clés qui sont l'Agriculture, les Infrastructures sioco-économiques (Ecoles, Hôpitaux, Electricité et l'eau potable, routes...)
- 6) Les eaux du Kasai Oriental ont développé des chutes naturelles pouvant bien produire de l'électricité. D'autres sources déversent des eaux potables et naturellement minéralisées. D'autres rivières et ruisseaux contiennent des poissons divers.
- 7) Le partenariat dans le développement entre l'administration et le secteur privé agissants et dynamiques : l'effort de développement devra compter sur la mobilisation maximale des ressources locales, tant humaines que financières supplées au besoin par les apports extérieures du Gouvernement et des partenaires étrangers. La participation volontaire et coordonnée de l'ensemble des acteurs et agents économiques est absolument nécessaire

Les rôles à jouer par l'administration et le secteur privé peuvent être définis comme suit : L'Administration Provinciale est appelée à jouer un rôle essentiel de promoteur et de coordonnateur des programmes de développement. Ainsi la rationalisation des interventions de l'administration dans l'activité économique, la facilitation des procédures de lancement des entreprises et des institutions, la mise au point et le suivi d'une politique contractuelle juste entre les divers agents sont essentiels pour dynamiser l'entreprise privée.

Le secteur privé quant à lui est appelé à canaliser des ressources importantes, principalement en investissements productifs dans les secteurs de la production, de la transformation et de la commercialisation des différents produits. Il est aussi appelé, en liaison avec les services administratifs et les structures professionnelles à contribuer aux efforts de réhabilitation de l'infrastructure. Dans certains cas, il pourra jouer le rôle dans l'encadrement des agriculteurs.

Ce partenariat dans le développement peut se concrétiser par la dynamisation des mutuelles d'épargne et de crédit en milieu rural et dans les quartiers périphériques des centres urbains de la Province, en vue de lutter efficacement contre la pauvreté.

En conclusion, plusieurs pistes peuvent être exploitées pour un développement humain durable au KASAI ORIENTAL.

4.2. VALEURS ET ATTITUDES NEGATIVES.

Au Kasai Oriental, il y a aussi des valeurs négatives pour le développement. Nous pouvons noter :

- Les pratiques sorcières, la jalousie et le développement axé sur l'individualisme et l'égoïsme, certains conflits fonciers et de pouvoir coutumier.
- A côté de ces valeurs négatives palpées dans le chef de la population, nous pouvons souligner la mauvaise volonté du pouvoir politique dirigeant à l'égard de la Province. En effet, malgré les ressources importantes que l'Autorité Politique dirigeante Congolaise tire sur sa production d'exportation « le diamant », et les différentes taxes cumulées sur les biens et services, la Province et ses entités administratives ne sont pas construites ; il n'y a pas de routes, pas d'écoles viables, pas d'hôpitaux, ...la politique de l'habitat n'est pas développée.

A titre illustratif, l'impact de l'extraction des diamants à Mbuji-Mayi est très négatif. Bien qu'elle se trouve sur le site de l'un des gisements de diamants les plus riches au monde, la Ville de Mbuji-Mayi est restée très pauvre !

Pour la majorité de la population, estimée à 2,5 millions de personnes, qui vit en Ville et aux alentours, l'existence n'est qu'une simple question de survie ! Il est tout à fait déconcertant de voir des milliers de personnes chercher de l'eau tous les matins et tous les soirs par exemple !

De manière similaire, le secteur de l'éducation souffre d'un manque d'investissements : très peu d'efforts de construction des bâtiments et de scolarisation des filles (environ 15 %).

Expulsion des paysans congolais pour l'exploitation des diamants et de l'eau potable minéralisée. Un paysan et ses neuf enfants tous d'âge scolaire, propriétaires depuis 1959 d'une ferme agricole dans laquelle ils exploitaient des ananas, des avocats et du manioc ont été expulsés de force par des Soldats Congolais pour transformer sa ferme en une concession minière. Le fait s'est déroulé depuis 2002 dans le territoire de MIABI près de BOYA ou la SENGAMINES exploite des riches gisements de diamants :

- Des tracasseries policières, administratives et militaires exercées sur la population. Ex. Un vélo transportant 20 litres d'huile de palme peut payer les taxes représentant parfois 40 % du revenu brut de son transporteur. Les frais de douanes et assises à Mbuji-Mayi représentent parfois 2 fois leur coût réel à KANANGA ou à LUBUMBASHI. Il en est de même de frais pour la consommation de l'eau et de l'électricité. La surfacturation dépasse ses limites au KASAI ORIENTAL.
- Des violations des droits de l'homme constatées dans le chef de ceux qui détiennent une petite parcelle de pouvoir politico-administratif, militaire et sécuritaire.
- L'absence d'industries d'exploitation des matériaux de construction appropriée notamment la cimenterie, la fabrique de la chaux, de fer à béton, de la peinture...
- La spoliation des terres et des forêts du Kasai Oriental : cette liste n'est pas exhaustive. Des efforts sont attendus de tous pour quitter cette situation négative.
- L'accès des étrangers conditionné par le paiement d'un sauf conduit « permis de circulation dans les zones minières » au Kasai oriental, alors que tout le Pays est un scandale géologique, et que le diamant s'exploite partout. Cette pratique voulue par les Hautes Autorités du Pays, empêchent beaucoup de bonnes volontés à venir investir au Kasai Oriental.

Chapitre V : LES INFRASTRUCTURES DE BASE

5.1. LES INFRASTRUCTURES SOCIALES DE L'EDUCATION

5.1.1. Contexte de l'enseignement au Kasai oriental

Avec sa situation d'enclavée au centre de la République Démocratique du Congo, la province du Kasai oriental, vaste de 170.642 Km², connaît un taux d'accroissement naturel de l'ordre de 3,5%, l'un des plus élevés du pays.

Sa capitale, MBUJIMAYI, est une métropole informelle, peu urbanisée, mais très dynamique dont l'expansion démographique en fait la ville la plus peuplée du pays après Kinshasa (plus ou moins 1.193.000 d'habitants).

Cette dynamique résulte de plusieurs facteurs, notamment les vagues d'immigrations successives depuis 1960 des Balubas expulsés de Luluabourg, et celles plus récentes en 1992 et 1993, des ressortissants kasaiens du Katanga.

La province du Kasai Oriental est dotée des ressources minières importantes et dispose d'un sol riche et d'une flore diversifiée. Alors qu'il devrait connaître un meilleur sort grâce à son statut de « Capitale du diamant industriel », il accuse par contre bien des carences et insuffisances qui influent négativement dans les domaines ayant trait à la vie de la population : santé, nutrition, éducation...

Aussi, l'exploitation artisanale du diamant, sans application de mesures d'encadrement pour les jeunes, a entraîné une partie de cette frange de la population à se désintéresser des activités de l'école et des autres activités professionnelles faiblement rémunérées, la raréfaction des biens de 1^{ère} nécessité et l'éclatement de la cellule de base familiale orchestré par les absences prolongées des parents de la maison et la diminution des moyens de subsistance. Sans ressources, certains parents sont incapables de prendre en charge les études de leurs enfants. Ainsi, l'école n'accueille que les enfants dont les parents disposent de quelques ressources, les autres étant soit :

- exploités économiquement dans les mines et marchés comme travailleurs,
- dans la rue comme vendeurs à la sauvette ou encore
- dans les ménages pour des travaux domestiques.

Par ailleurs, cette jeune province n'a pas bénéficié de l'héritage colonial. Une carence remarquable en infrastructures scolaires est renforcée par les pillages de 1991 et 1992. Quelques initiatives privées ne couvrent pas toute la demande en éducation sans oublier les distances qui séparent les communautés des écoles et qui ont largement contribué à l'abandon du chemin des études par la plupart d'enfants.

Devant toutes ces situations, la Division Provinciale des Affaires Sociales n'était pas restée indifférente, elle tente avec le concours de certains partenaires d'assurer tant soit peu un enseignement non formel à toutes ces catégories des personnes en difficulté pour leur promotion sociale.

5.1.2. L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT NON FORMEL

Conformément à l'Ordonnance n° 394 du 12 Octobre 1963 et n° 80-211 du 12 Octobre 1980, portant successivement création du Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire, les attributions relatives à l'enseignement non formel ont été bien définies.

Dans les centres de Promotion Sociale publics on retrouve les centres gérés directement par la Division des Affaires Sociales et les Centres dont la gestion est assurée par les Confessions religieuses. . Suite aux difficultés que connaît le pays depuis des années, les parents interviennent financièrement et de façon significative dans le fonctionnement des centres de rattrapage scolaire.

Les centres privés agréés sont créés par des particuliers (personnes physique ou morales), et qui sont soumis à la réglementation officielle en matière d'agrément, de programmes d'étude, de contrôle et d'évaluation pédagogique. Ils ne bénéficient d'aucunes subsides de la part de l'Etat. Ainsi toutes leurs charges financières retombent sur les d'élèves parents.

Les centres de Promotion Sociale organisent une formation professionnelle de 2 à 4 ans au terme de laquelle un brevet d'aptitude professionnelle est remis au lauréat. Cette formation est essentiellement pour les jeunes déshérités dont l'âge varie entre 14 et 20 ans.

La province compte 36 centres de Promotion Sociale dont 14 publics. En plus, ils assurent l'alphabétisation des adultes, des sessions de formation accélérées et des cours du soir et la garderie des enfants appelée jardin d'enfants. Alors que les centres de rattrapage scolaire ont pour but d'assurer aussi bien l'insertion scolaire des enfants analphabètes que la réinsertion scolaire de ceux qui ont prématurément quitté le cycle primaire afin d'acquérir les connaissances, les compétences et les attitudes adéquates pour le bien-être individuel et collectif. Il vise à donner une éducation de base qui permettra aux enfants d'obtenir un certificat de fin d'études primaires reconnu par la loi en la matière et oriente les enfants aux métiers après trois ans d'études.

5.1.2.1. Jardin d'enfant

L'éducation de la petite enfance n'a pas bénéficié de beaucoup d'attention de l'Etat. Pourtant l'âge de 0 à 5 ans constitue la période la plus importante pour le développement de l'enfant. Beaucoup de facteurs contribuent au dépeuplement des jardins d'enfants entre autres :

- Insuffisance des éducateurs/Educatrices dûment formés dans ce domaine ;
- Manque d'infrastructure ou structure d'accueil ;
- Insuffisance des moyens financiers des parents ;
- Inexistence du budget alloué à l'enseignement maternel
- ; - Manque de confort pédagogique ;
- Manque de programme de l'enseignement.

5.1.2.2. Les infrastructures scolaires

Le Kasai Oriental n'a pas hérité de la colonisation des infrastructures fiables. Celles qui existent sont en nombre insuffisant et se trouvent dans un état de délabrement très avancé. D'où il y a inadéquation entre la demande scolaire et les infrastructures existantes.

Suite au pillage de 1991, 58 Centres ont été détruits et ceux qui restent sont dans un état vétuste. Avec la poussée démographique de la population leur nombre s'avère insuffisant, réduisant ainsi fortement la capacité d'accueil.

Les Centres fonctionnent dans un environnement très malsain ne répondant pas toujours aux normes hygiéniques. Aussi l'absence d'hygiénistes dans les centres, le non-respect des normes en matières d'implantation et de construction des centres.

Les trois quarts d'écoles sont dépourvues des manuels scolaires, des programmes, du matériel didactique et des bancs-pupitres. Nous saluons à juste titre l'appui que l'UNICEF apporte à 180 écoles primaires de notre Province en :

- Assurant la formation des enseignants et en les équipant ;
- Mettant les fournitures scolaires à la disposition des élèves.

5.1.2.3. Le taux d'encadrement

La croissance de la population Kasaienne a rendu les effectifs des apprentis pléthoriques par rapport à la capacité d'accueil, et l'encadrement pose d'énormes problèmes. Par ailleurs, les éducateurs appelés à animer ces classes pléthoriques travaillent dans des conditions très difficiles, car n'ayant pas été tous formés à la dynamique des grands groupes. L'absence ou le faible budget affecté à l'éducation non formelle ne facilite pas non plus la construction de nouveaux centres et la réhabilitation de ceux existants, qui se trouvent dans un état de délabrement avancé.

5.1.2.4. Les personnels éducateurs

La sous-qualification du personnel éducateur est importante, les éducateurs ne sont plus régulièrement formés ni recyclés en cours d'emploi. Les quelques rares formations organisées avec l'appui des organismes internationaux, en l'occurrence l'UNICEF ne concernent qu'une minorité ciblée surtout ceux des centres de rattrapage scolaire.

Nous signalons le vieillissement des éducateurs qui réduit la capacité d'encadrement des apprentis et participants.

L'insuffisance du contrôle et de l'évaluation pédagogique sont manifestes. Ainsi, l'encadrement pédagogique n'est pas une préoccupation pour les inspecteurs sociaux qui, accablés par la crise s'adonnent plus aux tâches administratives.

5.1.2.5. Le programme d'études et le support didactique

Pour pallier à l'inadéquation réelle de besoins de formation et le manque d'un programme d'études, la Division a élaboré un programme au cours d'un atelier centré sur ces aspects. Ce dernier n'est pas d'application dans tous les centres de promotion sociale. Certains éducateurs recourent toujours à des vieilles notes pour élaborer les prévisions de matière. Beaucoup d'enseignants ne disposent pas cet outil pédagogique de base du fait de manque de frais de fonctionnement. Le problème demeure donc pour la formation professionnelle.

Il en est de même du programme national de rattrapage scolaire élaboré grâce à l'appui de l'UNICEF en 1999 qui nécessite une large diffusion et le recyclage des éducateurs pour l'adaptation au nouveau programme. A ceux-ci nous ajoutons le manque de programme d'alphabétisation des adultes et l'enseignement maternel.

Ainsi donc, on peut dire que l'éducation non formelle au Kasai Oriental pose un certain nombre de problèmes, notamment :

- L'insuffisance de financement public des centres d'éducation non formelle ;
- La multiplicité des structures et des programmes de formation ;
- Le manque de soutien matériel et humain conséquent ;
- L'alphabétisation non organisée suffisamment malgré quelques tentatives sans résultats satisfaisants alors que le taux d'analphabétisme très élevé ;
- L'insuffisance des centres d'alphabétisation.

Pour cette année scolaire qui vient de s'achever, nous présentons les statistiques des effectifs des centres de Promotion Sociale, de rattrapage scolaire de la province excepté les territoires jadis sous contrôle des rebelles.

Tableau n°15 : TABLEAU DES EFFECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT NON FORMEL

EXERCICE : 2003 – 2004

N°	DESIGNATION	Nbre des Centres	EFF. EDUCATEURS			EFF. APPRENTIS		
			H	F	T	G	F	T
1	Formation Professionnelle	36	97	68	165	3349	3894	7243
2	Alphabétisation des jeunes & adultes	41	96	25	121	1967	2699	4666
3	Jardin d'enfants	25	14	58	72	253	468	721
4	Rattrapage scolaire	30	112	66	178	8250	3167	11417
	TOTAL	132	319	159	536	13819	102228	24047

5.1.3. Etat des lieux de l'E.P.S.P.

Le présent état des lieux ne concerne que la partie Sud de la Province du Kasai Oriental étant donné que l'accès à sa partie Nord ainsi qu'au territoire de LUBAO dans le District de KABINDA était fortement décommandé à cause de risques inhérents à l'état de guerre.

- ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Au Kasai Oriental, l'enseignement est laïc mais des conventions ont été passées entre l'Etat et quatre Confessions Religieuses notamment : Catholique, Protestante, Kimbanguiste et Musulmane.

Pour l'année scolaire 2003-2004, il y a eu 2.582 écoles primaires avec un effectif de 1.802.506 élèves dont 1.297.333 Garçons et 505.173 Filles. Une bonne partie de ces écoles est gérée par les privés.

Tableau n° 16 : INDICATEURS SOCIAUX

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE / Année Scolaire 2003-2004

Entités Administratives	Nombre d'écoles	Nombre d'élèves	
		Filles	Garçons
Ville de Mbuji mayi	374	725.428	287.936
District de Tshilenge	331	115.946	39.469
District de Kabinda	1.119	311.203	113.020
District de Sankuru	758	144.756	64.748
Total Province	2.582	1.297.333	505.173

Tableau n° 17 Couverture scolaire en milieu rural.

Districts	Nombre Ecoles	Superficie Km ²	Population	Km ² par Ecole	Population par Ecole
Tshilenge	331	7.395	1.774.645	22,3	5.361,5
Kabinda	1.119	56.426	2.758.358	50,4	2.465,0
Sankuru	758	104.331	1.404.205	137,6	1.852,5
Total Districts	2.208	168.152	5.937.208	76,2	2.688,9

- Estimation groupe d'âge scolarisable (6 – 14 ans) 200..... : Effectifs
- Estimation du taux de scolarisation de l'enseignement primaire :

Les problèmes majeurs de l'enseignement au Kasai oriental

Du point de vue pédagogique

- L'absence du programme national du niveau maternel
- L'insuffisance du programme national de l'enseignement primaire
- La carence des programmes de l'enseignement secondaire du niveau de toutes les sections et option.
- L'inexistence des bibliothèques et laboratoires dans toutes les écoles.
- L'insuffisance de matériel didactique et autres moyens d'enseignement.
- La déperdition scolaire effrénée.
- L'inexistence et l'insuffisance des bancs pupitres et mobiliers scolaires. - La négligence de l'hygiène scolaire.

Du point de vue administratif et financier

- Le non respect des critères de promotion du personnel administratif et enseignant par la hiérarchie.

- L'inexistence de l'administration scolaire de proximité surtout que les gestionnaires scolaires visitent rarement leurs écoles.
- La délivrance tardive des titres scolaires tels que les diplômes d'Etat et les certificats de fin d'études primaires.
- Le maintien en fonction du personnel fatigué, retraitsable.
- La modicité de salaire.
- La non mécanisation des écoles recensées par le SECOPE (Service de Contrôle et Paie des Enseignements).
- L'interminable problème de prise en charge des Enseignants par les parents.
- Manque de moyens de déplacement par les services provinciaux. -
- Etc.

Du point de vue de la planification et infrastructures

- Absence des titres de propriété pour les terrains scolaires favorisant les abus et la spoliation des terrains scolaires par les tiers et parfois avec la complicité de l'autorité politico-administrative locale.
- Manque d'entretien de patrimoines scolaires.
- Délabrement et vétusté très avancés des infrastructures scolaires ainsi que la destruction méchante et le pillage de celles qui existent.

La déperdition scolaire

Les effets des élèves restent faibles dans la plupart d'écoles.

Cette situation s'explique en grande partie par :

- La pauvreté des parents qui prennent en charge les enseignants ;
- Les familles congolaises étant généralement nombreuses, les parents ne savent pas supporter la charge de tous les enfants ;
- Le mariage précoce pour les jeunes filles ;
- La recherche de la vie facile par le petit commerce, l'exploitation du diamant. -
- L'irresponsabilité de certains parents.

La déperdition scolaire a pour conséquence la délinquance juvénile qui entraîne à son tour le déversement de certains jeunes sur la rue ou au marché, pousse certains à fréquenter les mines de diamant ou encore à s'adonner aux petites activités de commerce pour la survie.

La déperdition scolaire entraîne aussi le dépeuplement de classes qui perdent ainsi leur viabilité.

Le taux de déperdition est de 42% en général et de 48% pour les filles.

Le taux de scolarisation

Le taux brut est de 53% pour le primaire et de 23% pour le secondaire.

Le taux net n'est pas disponible car les données de dépouillement sont partielles. Toutes les écoles ne parviennent pas à répondre à l'enquête statistique. Les données fournies aux assises de promotion scolaire ne sont pas exhaustives étant donné qu'on ne nous les a pas fournies par âge.

Tableau n° 18 : STATISTIQUES SCOLAIRES POUR LE NIVEAU PRIMAIRE AU
KASAI – ORIENTAL 2003 – 2004

	NOMBRE D'ÉCOLES	NOMBRE DE CLASSES		NOMBRES D'ÉLÈVES		NOMBRE D'ENSEIGNANTS	
		GARÇONS & FILLES	FILLES	HOMMES	FEMMES		
Ville de Mbuji mayi							
Sous Division de Mbuji mayi I	247	1985	101553	47955	2176	332	
S/D de Mbuji mayi II	149	1526	52974	23044	696	158	
Total	396	3611	154527	70099	2862	490	
District de Tshilenge							
S/D de Tshilenge	113	912	37425	13891	703	108	
S/D de Katanda	61	772	24013	9920	548	61	
S/D de Miabi	60	577	18593	6822	336	39	
S/D de Kabeya	63	501	18487	5604	408	30	
Kamwanga	34	291	17519	3232	185	21	
S/D de Lupatapata							
Total	331	3053	116037	39469	2180	259	
District de Kabinda							
S/D de Kabinda							
S/D de Ngandajika	302	1708	72489	21109	1658	336	
S/D de Muene Ditu Nord	215	1324	37760	5573	1207	246	
S/D de Muene Ditu Sud	220	1455	53453	16677	1808	380	
S/D de Kamiji	110	1585	80949	30775	574	121	
S/D de Lubao	42	729	25307	10966	94	20	
S/D de Lubao	202	260	6625	2220	225	35	
Total	1091	7061	276583	87320	5566	1138	
District de Sankuru							
S/D de Katoko Kombe	194	1327	42975	20126	1025	302	
S/D de Kole	137	837	16669	7125	802	35	
S/D de Lodja	210	1428	45515	19657	1026	402	
S/D Lomela	95	595	13845	6739	551	44	
S/D Lubefu	80	514	16537	7552	490	24	
S/D de Lusambo	42	290	13376	6169	252	38	
Total	758	4991	148917	67368	4146	845	
TOTAL	2576	18716	695564	264256	14754	2732	

Sources : Service de statistiques scolaires

Tableau n° 19 : STATISTIQUES SCOLAIRES POUR LE NIVEAU SECONDAIRE
AU KASAI – ORIENTAL 2003 – 2004

	NOMBRE D'ÉCOLES	NOMBRE DE CLASSES	NOMBRE D'ÉLÈVES		NOMBRE D'ENSEIGNANTS		OBSERVATION
			GARÇONS & FILLES	FILLES	HOMMES	FEMMES	
Ville de Mbuji mayi	107	991	42198	18125	1315	98	Ci-dessous les totaux sans le District de Sankuru.
Sous-Division de Mbuji mayi I	39	295	23099	2805	557	91	
S/D Mbuji mayi II							
Total	146	1286	65247	20930	1872	189	
District de Tshilenge	28	193	19940	1277	222	53	Écoles : 589 Classes : 4244 Elèves/garçons : 200211 Elèves/Filles : 52404 Enseignants : Hommes : 5861 Femmes : 1365
S/D de Tshilenge	15	101	11298	738	189	70	
S/D de Katanda	16	103	5956	389	109	14	
S/D de Miabi	16	68	9850	642	45	29	
S/D de Kabeya	05	19	3501	229		04	
Kamwanga							
S/D de Lupatapata							
S/D de Lupatapata							

Total	77	484	50095	3275	635	133	
District de Sankuru	142 73	902	24870	10323	740	292	
S/D de Katako	93	493	10356	1747	653	171	
Kombe	47	568	22972	11432	876	331	
S/D de Kole	06	271 47	7231	3377 163	529 36	188	
S/D de Lodja	28	193	500	1157	220	10	
S/D de Lomela			18940			51	
S/D de Lubefu							
S/D de Lusambo							
Total	366	2474	84869	28199	3354	1043	
District de Sankuru	33	243	Elèves				Enseignants
S/D de Katako	48	302	6700				389 Faute de don
Kombe	47	429	8327				483 xxxxx sur le
S/D de Kole	27	179	12012				nombre
S/D de Lodja	32	315	5012				686 d'enseignants
S/D de Lomela	12	104	8820				286 on a fait la
S/D de Lubefu			2912				moyenne
S/D de Lusambo							504 de
Total	199	1572	43783				1,5
TOTAL							professeur par 166
							classes
							2509

Pour le Sankuru, on n'a pas des données sur le nombre d'élèves, c'est ainsi qu'on a fait la moyenne de 28 élèves par classe pour trouver les chiffres dans les tableaux, pris globalement sans distinguer les filles des garçons.

Tableau n° 20 : STATISTIQUES SCOLAIRES POUR LE NIVEAU MATERNEL AU KASAI – ORIENTAL DISPONIBLE EN 2004

	NOMBRE D'ECOLES	NOMBRE DE CLASSES	ELEVES		ENSEIGNANTS		OBSERVATION
			Garçons & filles	Filles	Hommes & Femmes	Femmes	
Mbujimayi							
Secteur public	-	-	-	-	-	-	
Secteur privé	67	119	3052	1559	-	119	
District de Tshilenge							
Secteur public	-	-	-	-	-	-	
Secteur privé	-	-	-	-	-	-	
District de Kabinda							
Secteur public	3	11	512	281	-	11	
Secteur privé	8	14	522	255	-	14	
Total	11	25	1034	536	-	25	

District de Sankuru Secteur public Secteur privé	26 -	-	-	-	-	-	Données non disponibles pour le moment, c'est pourquoi nous avons repris celles de l'année 1995 contenues dans le répertoire provincial des écoles publiques
	26	68	Non fournies	Non fournies	Non fournies	Non fournies	
TOTAUX							

Source : Synthèse Assises Provinciales de Promotion scolaire édition 2003.

N.B. 90 % des écoles dans le District de Tshilenge sont dans un état de délabrement très avancé.

5.1.4 De la paie des enseignants

Le système actuel de la paie des Enseignants dans notre Province, instauré par le Gouverneur sortant est lourd, lent et favorise le détournement des fonds par les Comptables Publics. Depuis bientôt plus de trois ans, les gestionnaires scolaires sont obligés d'établir les états de paie de leurs écoles en 9 exemplaires par école. Les états de paie ainsi établis sont soumis au contrôle et à la vérification du service de contrôle et de la paie des Enseignants qui y appose son contreseing.

Après, les états de paie sont envoyés à la Commission Provinciale de Paie composée des Divisions de la Fonction Publique des Actifs, du Budget et des Finances pour contreseing. C'est à ce niveau qu'il y a laxisme et parfois perte des états de paie. Tant que la Commission n'a pas libéré les états de paie, les Comptables Publics gardent les fonds dans leurs coffres pendant trois ou quatre jours. Ce qui a favorisé le détournement des salaires des enseignants par le passé.

Suggestions & difficultés rencontrées :

Assouplissement du système ou circuit de paie en requérant un entreseing en plus de celui du gestionnaire. Il s'agit de celui de service de contrôle et de la paie des Enseignants comme cela se fait ailleurs dans les autres Provinces (Kinshasa, Kasai Occidental, Katanga etc...)

- 1) Présence des ciné-vidéo à côté des écoles : un arrêté du Maire de Mbujimayi interdisant la présence des cinés-vidéo à côtés des écoles existe. Mais le suivi fait défaut.
- 2) Pris en charge du personnel enseignant : les parents se disent fatigués de prendre en charge le personnel enseignant et demandent au Gouvernement de prendre ses responsabilités. .
- 3) Spoliation des terrains scolaires à Mbujimayi et à l'intérieur de la Province : cette spoliation est organisée par les services de l'Urbanisme, des Titres Fonciers, du Cadastre avec la complicité de l'autorité politico-administrative locale.
- 4) Faible scolarisation en général et celle des filles en particulier pour diverses raisons :
 - Pauvreté des parents ;
 - Mariage précoce des filles ;
 - Coutumes rétrogrades décourageant les études des filles ;

- Traitement illégal entre Garçons et Filles.

5.1.5. Situation de l'enseignement supérieur et universitaire

Les diverses institutions d'enseignements supérieur et universitaire qui fonctionnent dans la Province du Kasai Oriental sont réparties de la manière suivante :

1. Instituts Supérieurs

- Institut Supérieur Pédagogique (Mbujimayi) ;
- Institut Supérieur Pédagogique (Mwene-Ditu) ;
- Institut Supérieur Pédagogique (Wembo-Nyama) ;
- Institut Supérieur d'Etudes Agronomiques (I.S.E.A.) de MUKONGO ;
- Institut Supérieur des Techniques Médicales (Mbujimayi) ;
- Institut Supérieur des Techniques Médicales St. LUC (Mbujimayi) Privé Agrée
- Institut Supérieur des Techniques Médicales de Kalenda (Privé Agrée
- Institut Supérieur des Techniques Informatiques Appliquées (I.S.T.I.A.) à Mbujimayi, Privé Agrée.
- Institut Supérieur de Gestion et de Technique (ISG.T.) à Mbujimayi, Privé Agrée.

2. Universités

- Centre Universitaire de Mbujimayi, Extension de l'UNILU
- Centre Universitaire de Kabinda, Extension de l'UNILU
- Université du Kasai / Kabinda (Privée Agrée).
- Université de Mbujimayi (Privée Agrée)

5.1.5.1. FONCTIONNEMENT DE QUELQUES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRES

A. Evaluation de l'application des directives sur la rentrée académique 2003– 2004 A L'ISP/MBUJIMAYI (A titre illustratif)

Le tableau général ci-bas donne une idée générale des inscriptions exécution de la Note Circulaire n° MINESU/CABMIN/001/2004 relative à l'évaluation des directives sur la rentrée académique 2003-2004,

Tableau n° 21 : ETUDIANTS INSCRITS PAR SECTIONS, DEPARTEMENTS, PROMOTIONS ET SEXES.

I. <u>Année d'études</u>	1ers Graduats			2èmes graduats			3èmes graduats			4 ^{ème} graduats			1ères licences			2èmes licences			Total Général			
	G	F	Tot	G	F	Tot	G	F	Tot	G	F	Tot	G	F	Tot	G	F	Tot	G	F	Tot	
II. <u>LETTRES</u>																						
Anglais	13	6	19	05	02	07	03	01	04	-	-	-	01	01	02	01	08	09	29	11	040	
Commerciale/jour	37	31	68	24	20	44	36	06	42	-	-	-	-	-	-	-	-	-	97	57	154	
Commerciale/soir	18	08	26	08	02	10	06	05	11	04	01	05	-	-	-	-	-	-	36	16	052	
Français-Latin	04	00	04	02	00	02	02	00	02	-	-	-	-	-	-	-	-	-	08	00	008	

Français Ling.Afr.	18	03	21	15	01	16	09	01	10	-	-	-	08	00	08	11	01	12	61	06	067
Histoire	11	03	14	01	01	02	02	00	02	-	-	-	05	00	05	06	01	07	25	05	030
S/Total Lettres	101	51	152	55	26	81	58	13	71	04	01	05	14	01	15	24	03	27	256	95	351
Année d'études	1ers Graduats			2èmes graduats			3èmes graduats			4ème graduats			1ères licences			2èmes licences			Total Général		
	G	F	Tot	G	F	Tot	G	F	Tot	G	F	Tot	G	F	Tot	G	F	Tot	G	F	Tot
III. SCIENCES																					
Biologie-Chimie	04	00	04	03	01	04	01	00	01	-	-	-	01	00	01	05	01	06	14	02	017
Chimie-Physique	03	00	03	01	00	01	02	00	02	-	-	-	02	00	02	04	00	04	12	00	012
Education Physique	01	00	01	02	00	02	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	03	00	003
Géographie	00	00	00	02	00	02	01	00	01	-	-	-	01	00	01	04	00	04	08	00	008
Math-Informatique	11	00	11	05	01	06	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16	01	017
Math-Physique	12	00	12	04	00	04	00	01	01	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16	01	017
S/Total Sciences	31	00	31	17	02	19	04	01	05	-	-	-	04	00	04	13	01	14	69	04	073
S/Total Général	132	51	183	72	28	100	62	14	76	04	04	05	18	01	19	37	04	41	325	99	424

- CAPACITE D'ACCUEIL

En ce qui concerne la capacité d'accueil, l'I.S.P./Mbujimayi ne connaît pas de problème particulier, étant donné que les effectifs des étudiants inscrits pour l'année académique 2003-2004 sont en deçà de la capacité d'accueil de ses infrastructures.

- DOCUMENTS ACADEMIQUES

Grilles des points et procès-verbaux de délibération

Compte tenu des difficultés financières, depuis plus d'une décennie, les grilles de points sont produites en quantité restreinte pour ces services locaux seulement : la Direction Générale, le Secrétariat Général Académique, la Division des Affaires Académiques, la Section et le Département. Quant aux procès-verbaux de délibération, ils servent à la proclamation des résultats et sont généralement gardés à la Direction Générale et aux Bureaux de Jurys à travers les Sections.

- Rapport académique et palmarès

Le Rapport Académique Annuel et le Palmarès de deux saisons de l'année académique 2002-2003 ont déjà été envoyés aux instances attitrées de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, à savoir le Conseil d'Administration des I.S.P., le Secrétariat Général de l'E.S.U., le Vice-Ministère de l'E.S.U. et le Ministère de l'E.S.U.

- Déroulement des évaluations

Compte tenu des faibles effectifs des étudiants, les évaluations se sont déroulées dans les conditions optimales d'objectivité et de sécurité : Il n'y a donc pas eu d'incidents majeurs à signaler.

- Charges – Horaires / cours vacants

Les charges-horaires sont élaborées en tenant compte des cours semestriels et des cours annuels, des cours spécifiques et des cours d'ensemble. Les cours semestriels (1er semestre) font généralement l'objet des examens du premier semestre (mi-session).

Ainsi, un enseignant qui a terminé tôt son cours semestriel peut, avec l'accord du Département, confier ses heures (devenues vacantes) à un autre enseignant dont le cours peut faire l'objet d'examen en mi-session.

C'est la raison pour laquelle, jusqu'à la fin du premier semestre, les horaires sont susceptibles de certains aménagements. L'une des bonnes traditions à l'I.S.P./Mbujimayi est de ne pas avoir des cours vacants ni des cours à reporter. A la fin de l'année académique, tous les enseignements programmés ont effectivement enseignés.

- Corps Enseignant

L'I.S.P./Mbujimayi est en perpétuel besoin du personnel académique, chaque Département a besoin d'au moins 2 Professeurs pour encadrer le personnel scientifique (voir le tableau). Par ailleurs, il recourt à un nombre assez élevé d'enseignants à temps partiel, particulièrement pour le Département des Sciences Commerciales et Administratives.

Il est ainsi préférable de trouver même un personnel scientifique à temps plein pour l'Institut au lieu de continuer à dépendre du personnel à temps partiel dont la disponibilité n'est pas garantie. L'introduction de nouveaux programmes des cours crée progressivement de nouveaux besoins auxquels il faudra satisfaire au moment opportun.

- SUPPLEANCE DES COURS

En raison des démissions intempestives des Chefs de Travaux et Assistants chevronnés pour la Minière de Bakwanga et autres employeurs bons rémunérateurs, l'Institut est contraint à procéder au renouvellement de corps professoral

Les professeurs supervisent directement les enseignements dans leurs départements d'attache, et indirectement dans les facultés où il y a carence des professeurs.

- SYLLABUS

Les recommandations ont été faites aux enseignants qui voudraient produire des syllabus, de se conformer aux instructions en vigueur. En ce qui concerne le contenu des cours, il a été demandé à chaque enseignant de déposer au sein de son Département où il devra être examiné par une commission spécialisée en vue d'éviter les cas d'interférence et de réédite.

- Projets envisagés

Relance du Centre d'Animation et de Diffusion Pédagogique à l'I.S.P./Mbujimayi.

A. Infrastructures : coût 674.980 \$ U.S.

B. Equipement : coût 544.244 \$ U.S.

C. Utilisation des compétences humaines : coût 242.770 \$ U.S.

D. Utilisation et entretien matériel roulant : coût 13.600 \$ U.S.

TOTAL GENERAL..... 1.475.594 \$ U.S.

B. Centre Universitaire de Mbujimayi/Extension de l'Université de Lubumbashi (A titre illustratif)

Tableau n° 22 : Effectif des étudiants

		Promotions						Total
		Recrutement			Montantes			
		G.	F.	Total	G.	F.	Total	
1	Sciences Agronomiques	32	-	32	22	-	22	54

2	Sciences Bio-Médicales	314	24	338	326	35	361	699
B.	Sciences Humains							
1	Droit	217	32	249	211	21	232	481
2	Sciences Economiques	115	12	127	61	8	69	196
3	S.P.A.	47	5	52	39	4	42	94
								1.525

1. Facultés organisées

Sciences Appliquées : A/ Agronomie
B/ Médecine

Sciences Humaines : A/ Faculté de Droit
B/ Faculté des Sciences Economiques
C/ Faculté des Sciences Sociales, Administratives et Politiques

2. Projets à réaliser

Lancement d'autres Facultés, à savoir :

Sciences Appliquées.

- A. Géologie et minéralogie
- B. Pharmacie
- C. Chimie Industrielle.

Sciences Humaines

- A. Sciences de la Communication Sociale
 - B. Sociologie
 - C. Hautes Etudes Administratives et Internationales.
 - D. Centre de Recherches Appliquées (Sciences Appliquées et Sciences Humaines).
- 1.2. Construction des Auditorios pour renforcer la capacité d'accueil : soit 5 Bâtiments pour Auditorio.

3. Equipements.

- 1. Ordinateurs + Site Internet : Centre de Documentation.
- 2. Matériel de Laboratoire
- 3. Laboratoire Chimie – Physique - Botanique
- 4. Bibliothèque (tous domaines)
- 5. Chaises ou Bancs
- 6. Imprimerie Off Sets

C. Centre Universitaire de KABINDA/Extension de l'Université de Lubumbashi (A titre illustratif)

Tableau n° 22 : Effectifs des étudiants

A. Sciences Appliquées	Effectif			Observ.
	G.	F.	Total	

1.	Médecine	72	3	75	
2.	I.S.T.M. / UNILU	100	25	125	
		172	28	200	
B.Sciences Humaines					
1	Droit	55	10	65	
2	Sciences Economiques	35	3	38	
3	Sciences Sociales (S.P.A.)	20	5	25	
		120	18	138	338

1. Facultés organisées :

2.1. Sciences Bio-Médicales : 1/ Médecine

2/ Sciences Infirmières (I.S.T.M.)

2.2. Sciences Humaines : 1/ Droit

2/ Sciences Economiques

3/ Sciences Administratives et Politiques (S.P.A.)

2. Projets à réaliser

3.1. Lancement d'autres Facultés

Sciences Appliquées

A. Biologie (Bio-Chimie Médicale)

B. Ecole des Ingénieurs : Gestion de l'Environnement.

C. Botanique et Ecologie

Sciences Humaines

A. Institut Facultaire de Management et Gestion. B.

Centre de Recherche Appliquées :

a) Sciences Appliquées

b) Sciences Humaines.

3.2. Construction des Auditories : Soient 3 Bâtiments.

3.3. Equipements

1. Ordinateurs et Site Internet : Centre de Documentation.

2. Laboratoire Chimie – Physique – Biologie + Matériel ad hoc.

3. Bibliothèque

4. Imprimerie off set

D. Université de Mbuji mayi

1. Facultés organisées

2. Médecine Humaine

3. Droit : Options : - Droit privé judiciaire - Droit constitutionnel
- Droit économique
4. Sciences économique : Options :- Economie Pure
- Economie Appliquée. 5.
Sciences Appliquées : Options : - Mines
- Mécaniques
- Gestion Informatique
6. Lettres (à ouvrir), mais pas d'étudiants.
 - Philosophie
 - Linguistique Africaine
7. Haute Ecole de Notariat 2 ans de Licence.
 - 1 Centre Informatique annexé à l'U.M.

L'Université de Mbuji-Mayi inscrit chaque année au moins 2000 étudiants pour toutes les facultés confondues.

• PROJETS DE L'U.M.

1. Création d'un Centre Hospitalier.
2. Atelier Mécanique (à démarré) financé par la Belgique
3. Construction des Auditorios.

5.2. Secteur de la Santé

5.2.1. Aperçu général

Le secteur de la Santé est administré à travers les formations médicales gérées par l'Etat, les privés et les organisations Non Gouvernementales.. Ces formations comprennent les hôpitaux, les polycliniques et les dispensaires. La plupart d'entre eux sont en état de délabrement. Les mieux connus et les plus sollicités sont :

a) A Mbuji-Mayi

Les hôpitaux BOBI LA DAWA, Bonzola la Polyclinique et la Clinique CADIS appartiennent à la MIBA La Clinique Kayembe, l'hôpital Sauveur et la Clinique Saint Jean sont privés. La Clinique Saint Jean vient d'être cédée au Diocèse de Mbuji-Mayi. b) Dans le District de Tshilenge

Trois formations médicales, la maternité et le dispensaire de Tshilenge, la maternité de Katanda et le centre des handicapés de Tshilenge sont gérés par la communauté catholique. L'hôpital et la léproserie de Bibanga par les protestants, le centre de dépistage de Kansasa par un ONG. L'hôpital de Katanda et le centre de santé de Miabi par l'Etat.

c) Dans le District de Kabinda

*Zone de Santé de Mwene-Ditu

Depuis janvier 1995, les Médecins Sans Frontières se sont investis dans un programme de 2 ans d'appui à la Zone de Santé en vue d'assurer la prise en charge correcte de principales pathologies, d'augmenter le taux d'utilisation des services de santé par la population, de garantir

une meilleure couverture des activités préventives et d'améliorer la gestion de cette zone de santé.

La Zone de Santé de Mwene-Ditu est subdivisée en 13 aires de santé dont 5 couvrent la Cité de Mwene-Ditu et les huit autres les périphéries. Les centres de santé privés sont assez nombreux dans cette zone.

***Zone de Santé de Gandajika**

Dans la Zone de Santé de Gandajika, il a été recensé 23 centres de santé, 1 hôpital de référence, 22 dispensaires et 21 maternités. L'hôpital de référence se trouve dans le centre de Gandajika, tandis que les centres de santé se trouvent disséminés à travers les différents groupements

d) Dans le District de Sankuru

Le District de Sankuru compte 10 zones de santé. Tous ces hôpitaux nécessitent une réhabilitation.

D'une manière générale, la Province de Kasai-Oriental compte en son sein 346 établissements médicaux repartis dans les 3 districts et dans la ville de Mbuji-Mayi, dont

- 32 hôpitaux de référence
- 3 cliniques et hôpitaux spécialisés
- 314 centres et zones de santé

Ces infrastructures, pour la plupart en matériaux durables, sont non seulement en état de délabrement avancé, mais aussi souffrent d'une carence en médicaments, équipements et matériels de travail. Généralement l'eau courante fait défaut dans tous les établissements.

La couverture sanitaire de la province est certes faible. On constate qu'il y a un médecin pour 78.360 habitants, alors que l'OMS recommande 1 médecin pour 10.000 habitants.

Tableau 23: Relevée des Morbidités et des mortalité de la province du Kasai Oriental

MALADIE		KASAI – ORIENTAL				
		CAS	DECES	TAUX DE LETALITE	TAUX DE MORBILITE PROPORTIONNELLE	TAUX DE MORTALITE PROPORTIONNELLE
	MALADIES A POTENTIEL EPIDEMIQUE					
1	Choléra	0	0		0,00%	0,00%
2	Coqueluche	ND	ND	ND	ND	ND
3	Diarrhée sanglante	3 100	26	0,84%	5,41%	3,90%
4	Fièvre hémorragique	0	0		0,00%	0,00%
5	Fièvre Jaune	0	0		0,00%	0,00%
6	Fièvre Typhoïde	31623	251	0,79%	55,20%	37,63%
7	Hépatite B et C	127	0	0,00%	0,22%	0,00%
8	Méningite	529	84	15,88%	0,92%	12,59%
9	Mokey Pox	180	0	0,00%	0,31%	0,00%
10	Paludisme	14530	45	0,31%	25,36%	6,75%
11	Peste	0	0		0,00%	0,00%

12	PFA	177	1	0,56%	0,31%	0,15%
13	Rougeole	6 903	211	3,06%	12,05%	31,63%
14	Tétanos Néonatal	115	49	42,61%	0,20%	7,35%
15	Typhus	ND	ND	ND	ND	ND
B	MALADIES ENDEMIQUES					
16	Amibiase	6 013	4	0,07%	4,17%	0,55%
17	Diarrhée simple	44 376	154	0,35%	30,75%	21,18%
18	Infections respiratoires aiguës (ira)	43 493	216	0,50%	30,14%	29,71%
19	Lèpre	1	0	0,00%	0,00%	0,00%
20	MST	14 852	0	0,00%	10,29%	0,00%
21	Onchocercose et autres filariose	262	0	0,00%	0,18%	0,00%
22	Schistosomiase	23 668	1	0,00%	16,40%	0,14%
23	Trypanosomiase	2 300	142	6,17%	1,59%	19,53%
24	Tuberculose	8 523	99	1,16%	5,91%	13,62%
25	Ulcère de Buruli				0,00%	0,00%
26	VIH/SIDA	831	111	13,36%	0,58%	15,27%
C	MALADIES CARENTIELLES & DEGENERATIVES					
27	Anémie	32 972	90	0,27%	80,40%	54,55%
28	Diabète	445	4	0,90%	1,09%	2,74%
29	Goitre	222	0	0,00%	0,54%	0,00%
30	Hypertension	3 488	2	0,06%	8,51%	1,21%
31	Malnutrition protéino-énergétique (MPE)	3 882	69	1,78%	9,47%	41,82%
32	Noma	ND	ND	ND	ND	ND
33	Sicklanémie	ND	ND	ND	ND	ND
34	Xérophtamie	ND	ND	ND	ND	ND
D	MALADIES MENTALES					
35	Epilepsie	ND	ND	ND	ND	ND
E	AUTRES MALADIES	ND	ND	ND	ND	ND
36	Vermineuse					
F	DECES MATERNELS		109			

Source: Inspection Provinciale des Services Médicaux, Rapport annuel 2001

L'exploitation des données de MICS 2/2001 livre les informations suivantes : au Kasai- Oriental 73,0 % de femmes enceintes reçoivent les soins prénatals d'un personnel qualifié contre 68,2 % de moyenne nationale. Il faut noter cependant que 22,4 % de femmes enceintes n'utilisent pas les services de consultation prénatale contre 27 % au plan national et que 4 % comme dans l'ensemble du pays consultent un personnel non qualifié (accoucheuses traditionnelles formées ou non). 30 % des femmes qui viennent à la CPN sont des adolescents De ces femmes qui viennent à la CPN, 65,6 % accouchent en milieu hospitalier.

De toutes les naissances effectuées dans, 97,29 % sont vivantes et de cet effectif de nouveaux-nés, 6,8% ont un poids inférieur à la normal (soit 2500 gr) Ces faibles poids de naissance ont besoin d'un minimum d'équipement pour leur prise en charge ; chose qui manque dans la plupart des hôpitaux de la Province.

S'agissant de la couverture vaccinale, elle se présente suivant les tableaux ci-après :

Tableau 24: Distribution (en%) des enfants de 12-23 mois vaccinés contre les maladies de l'enfance cibles du PEV selon certaines caractéristiques socio-démographiques.

Caractéristiques	BCG	DTCoq1	DTCoq2	DTCoq3	VPOo	VPO1	VPO2	VPO3	VAR	Tous	Aucun	Effectifs des enfants
Milieu de résidence												
Urbain	73,6	71,9	61,2	49,1	59,3	79,4	67,7	50,5	67,2	37,2	11,9	872
Rural	43,3	41,3	30,2	20,7	26,1	69,0	57,9	37,2	36,6	16,0	22,8	1.818
Province Kasai Oriental	61,6	58,5	48,6	34,9	50,4	79,6	65,5	47,5	52,1	24,6	11,6	284
Ensemble du pays	53,1	51,2	40,3	29,9	36,9	72,4	61,0	41,4	46,4	22,8	19,3	2.690

Au chapitre du VIH/SIDA, les enquêtes de MICS/2 démontrent que dans cette Province sur un effectif 1087, 94,1 % ont déjà entendu parler du SIDA, 85,0% ont un seul partenaire fidèle non infecté, 45,1 % ont une connaissance de l'utilisation correcte du condom, 77,9 % de l'utilisation d'une aiguille non souillée contre un effectif global de 12.407 présentant respectivement 91,8 %, 80,0 %, 47,5 % et enfin 75,0 au niveau national.

5.2.2 ETAT DES LIEUX DES STRUCTURES SANITAIRES

Hôpitaux généraux et Hôpitaux secondaires

Tableau n° 25

District	Zone de santé	HGR					HS ou Clinique					Nombre	Observation
		Nbre	Lits	App	Etat	Nbre	Lits	App	Etat	Médecins	Infirmiers		
Mbuji-mayi	Bonzola	1	435	MIBA	Bon	1	27	MIBA	Bon	38	395	Réhabilité	
	Bipemba	1	340	Etat	Bon					4	58	Autorisé par le Ministre Menacé par le ravin	
	Dibindi	1	186	Cath	Bon					4	126		
	Lukelenge	0	74	Protes-tant	Bon	1	35	Cath	Bon	4	79	HS autorisé par le Ministre	
	Lubilanji	0				1	24	Privé	Bon	3	107	HS autorisé par le Ministre	
	Kansele	1	154	Etat	Bon	1	25	Privé		9	169	HGR réhabilité partiellement et géré par le diocèse.	
	Muya	0				1	22	Etat	Bon	7	77	Pavillon insuffisant	
	Diulu	0				3	130	Privé	Bon	2	177		

	Nzaba	0				1	30	Cath	Bon	3	130	HS autorisé par le Ministre
	Mpokolo	0				0				1	57	
SOUS-TOTAL		5	1189			9	293			75	1375	
1 Médecin de District												
Tshilenge	Tshilenge	1	40	Etat	Bon	1	60	Cath	Bon	3	80	
	Tshitenge	0								1	60	
	Miabi	1	55	Etat			0			2	48	Réhabilité partiellement, géré par les catholiques
	Tshilundu	1	39	Etat	En ruine					2	56	Bâtiment en ruine
	Kasansa	1	72	Cath	Bon					3	46	
	Bibanga	1	106	Protest	ME					3	27	Bâtiment délabré
	Kabeya K.	0				2	62	Etat et Cath	Bon	2	16	
	Tshishimbi	0								1	52	
	Mukumbi	0								1	19	
SOUS-TOTAL		5	312			3	122			18	404	
1 Médecin de District												
Kabinda	Kabinda	1	218	Etat	Bon					6	147	
	Kalonda est	1	30	Etat	ME					1	27	Bâtiment délabré
	Ngandajika	1	70	Etat						4	78	Réhabilité partiellement
	Kamiji	1	96	Cath						1	18	
	Kalenda	1	13	Cath	ME	1	22	Cath		4	95	HGR bâtiment délabré
	Luputa	1	43	Etat	ME	1	46	Cath		4	115	HGR en ruine
	Kanda K.	0								1	45	
	Wikong	1	81	Cath	ME					3	90	

	Lubao	1	20	Etat	ME					1	61	
	Tshofa	1	32	Etat	ME					1	59	
	Kalambayi	0								1	15	
	Kamana	0	0							0	46	
	Ludimbi Lukula	0								0	30	
	Mulumba	0				1	76	Cath		2	64	
SOUS-TOTAL		9	603			3	144			29	890	
1 Médecin de District												
MUENE	Muene D.	0				2	60	Cath		4	80	
DITU	Makota	1	244	Cath		1	30	ONG		4	78	
LODJA	Lodja	1	244			3				8	158	
	Omendjadi	1	47	Etat	ME					1	339	
	Vangakete Ototo	0	0							1	10	
LUBEFU	Minga	0	0			1		Cath		1	155	
	Tshumbe	1	7	Protest	BO N	1		Protest		1	129	
	Ste Marie	1	45	Eglise Cath						1	184	
LUSAMBO	Lusambo	1	18	Etat	ME					1	83	
	Mpanya Mutombo	0								0	29	
LOMELA												
LOMELA	Lomela	1	53	Etat	ME					1	144	
	Tshudi Loto	1	15	Protest	ME					1		
KOLE	Kole	1	70	Etat	ME					69		
	Bena Dibebe	0	0						3	33		
KATAKO KOMBE												
KATAKO KOMBE	K. Kombe	1	25	Etat					1	187		
	Djalo- Ndjeka					1	ND	Cath	0	114		
	Wembo- Nyama	1	26	Protest	ME	1		Protest	1	150		
SOUS-TOTAL		9	326			4			9	1626		
TOTAL GENERAL		29	2654			22		649	139	4453		

Centres et Poste de Santé

District	Zone de santé	Appartenance				Privé	Total	Autorisé
		Etat	Entreprise	Catholique	Protestant			
MBUJIMAYI	Bonzola	3	11	3		53	70	1
	Bipemba	0		3		45	48	0
	Nzaba			1		59	60	1
	Mpokolo			2		40	42	0
	Kansele		2			62	64	1
	Muya					37	37	0
	Diulu		3	1		53	57	1
	Dibindi			3		52	55	1
	Lubilanji	1		1		53	55	0
	Lukelenge			2		73	76	1
SOUS-TOTAL		4	16	16	1	527	564	6
TSHILENGE	Tshilenge	14		1		46	61	0
	Kasansa	9		3		34	46	0
	Miabi	3	1	1		21	26	0
	Tshilundu	8		3		9	20	0
	Kabeya Kam	17		1		37	55	0
	Mukumbi	7				5	12	0
	Tshishimbi	8			1	12	21	0
	Bibanga	13			1	11	25	0
	Tshitenge	5		3	3	46	57	0
SOUS-TOTAL								
KABINDA	Kabinda	11	2	2	2	6	23	
	Kalonda Est	34		5		1	40	
	Ngandajika	12	1	1		10	24	

	Kamiji	8		1		6	15	
	Kalenda	32		5		31	68	
	Luputa	27				21	48	
	Kanda Kanda	3	1			16	20	
	Wikong	17				5	22	
	Lubao	23					23	
	Tshofa	24	1	1		3	29	
	Kalambayi	1		1		13	15	
	Kamana	51					51	
	Ludimbi Lukula	12	1			4	17	
	Mulumba	5				15	20	
SOUS-TOTAL		260	6	16	2	131	415	
	Muene Ditu	3				69	72	
	Makota	1	1	1		37	40	
SOUS-TOTAL		4	1	1		106	112	
SANKURU	Wembo Nyama	45	0				45	
	Minga	38	0				38	
	Lomela	15	2			24	41	
	Tshudu loto	25					25	
	Lusambo	17	3				20	
	Lodja	32					32	
	Tshumbe	17					17	
	Kole	30					30	
	Bena dibebe	4				15	19	
	Vanga Ketaotolo	3				25	28	
	Mpanga Mutombo	11	0				11	
Katakokombe	33				12	45		

	Omendjadi	5				12	17	
	Ndjalo ndjeka	4				20	24	
SOUS-TOTAL		279	5			108	392	
TOTAL GENERAL		631	29	45	8	1093	1806	

Tableau n° 26 : REPARTITION DES HOPITAUX GENERAUX DE REFERENCE

	ETAT		ENTREPRISE		CONF. REL.		TOTAL	
Mbujimayi	2	494	1	435	2	260	5	1189
Tshilenge	3	134	0	0	2	78	5	312
Kabinda	6	413	0	0	3	190	9	603
Muene Ditu	0	0	0	0	1	244	1	244
Sankutu	5	213	0	0	4	93	9	306
TOTAL GENERAL	16	1254	1	435	12	965	29	2654

Tableau n° 27 : REPARTITION DES HOPITAUX SECONDAIRES

DISTRICT	ETAT		ENTREPRISE		CONF. REL.		PRIVE	TOTAL		
Mbujimayi	1	22	1	27	2	65	5	179	9	293
Tshilenge	1	15	0	0	2	107	0	0	3	122
Kabinda	0	0	0	0	3	144	0	0	3	144
Muene Ditu	0	0	1	30	2	60	0	0	3	90
Sankuru	0	0	0	0	1	ND	0	0	1	ND
TOTAL GENERAL	2	37	2	57	10	376	5	179	19	649

RESSOURCES HUMAINES

Tableau n° 28 : PERSONNEL

PARAMETRES	M d cr :	(li t g r d rtis e	Ph m cr :	Admir . (t .	ir . A	Tec r	ir . A2	Techn. A	A . H A2	ir . A3	P : m r .	P . ir cr an (:	T t
ZCU BONZOLA	34	2	4	4	25	15	307	22	2	171	128	91	805
ZSU BIPEMBA	2	0	0	1	18	9	78	3	0	86	45	54	296
ZSU DIBINDI	16	0	0	1	13	2	74	0	0	25	153	66	350
ZSU KANSELE	13	0	0	5	62	31	297	2	1	185	51	22	669
ZSR CILENGE	2	0	0	1	5	1	54	0	0	551	45	77	236
ZSR KABEYA K.	1	0	0	1	2	0	16	0	0	14	90	16	140
ZSR MIABI	3	0	0	1	6	2	42	0	1	60	43	27	185
ZSR CILUNDU	2	0	0	1	5	0	15	0	0	24	107	10	164
ZSR KASANSA	2	0	0	1	2	2	35	1	1	35	3	12	93
ZSR BIBANGA	1	0	0	0	6	2	26	0	0	14	73	21	143
ZSR KABINDA	7	0	0	0	9	0	53	0	0	76	76	8	229
ZSR M. DITU	9	0	0	0	28	2	77	0	1	44	34	23	218

ZSR LUPUTA	4	0	0	0	15	0	60	4	1	28	94	14	220
ZSR NGANDAJIKA	3	0	0	2	12	1	98	0	0	84	64	62	326

ZSR KALONDA EST	3	0	0	0	11	1	27	0	0	17	13	7	79
TOT. INS. MED Prov	11	0	4	4	13	3	7	1	1	5	45	8	102
TOTAL ZS	102	2	3	18	219	68	1259	32	7	1414	1019	510	4150
TOTAL PROVINCE	113	2	12	22	232	71	1266	33	8	1419	1064	518	4252

1. REHABILITATION

Prévue pour 3 CS, aucune réhabilitation n'a pu être faite pour l'année 2003.

5.2.4 INDICATEURS SR.

A. VIOLENCE FAITE A LA FEMME ET AUX PETITES FILLES

- Tendance accrue de proxénétisme chez les filles de marché à partir de 8 ans ;
- Plusieurs cas de viol des petites filles signalées à l'hôpital Kansele () pour une année ;
- Violence systématique faite aux femmes dans les territoires qui étaient sous occupation à Kabinda, le rapport de l'ONG Young Woman Association Christian (YWCA) fait état de 102 filles violées et devenues hystériques ;
- Le rapport du voyage de CA à Lubao fait état d'une liste de 106 femmes abandonnées, 49 femmes violées, liste reçue de l'association des femmes agricultrices de Lubao.

B. INDICATEURS VIH/SIDA

La prévalence du VIH/SIDA est de 3,2 %. La province a été dotée du matériel permettant de réaliser un test Elisa de dépistage volontaire du VIH. Les premiers résultats en septembre ont donné les résultats ci-après :

- Sur 271 personnes qui se sont présentées 75 sont positifs soit 7,67 % dont 43 hommes (57,3 %) et 32 femmes (42,66 %). - Selon la répartition par âge :
 - De 0 à 4 ans (4) soit 5,3 %
 - De 20 à 29 ans cas soit 12 %
 - De 30 à 39 ans ; 29 cas soit 38,66 %

L'atelier d'élaboration de la cartographie du risque au VIH/SIDA dans la province organisé par l'UNICEF a abouti aux résultats suivants : Mbujimayi et Muene Ditu sont les plus vulnérables, ont un indice de priorité très élevé et constitue une priorité n° 1 dans les interventions.

- La présence de population à risque comptée parmi les prostituées professionnelles.
- Les populations mobiles
- Les prostituées occasionnelles

5.3. Situation du marché de l'emploi.

Dans cette province, le niveau général de l'emploi et du chômage n'est pas suffisamment connu, à cause de la faible structuration des services chargés de la collecte et traitement de l'information notamment l'Institut National des Statistiques, les Divisions Provinciales du Travail et de la Prévoyance Sociale, l'Institut National de Sécurité Sociale et les syndicats des travailleurs les plus représentatifs.

L'agriculture est le seul secteur où la possibilité de création d'emploi reste ouverte.

Au niveau du secteur secondaire, face à une élasticité toujours positive de demandes d'emplois, on assiste à une rigidité structurelle de l'offre étant donné la faiblesse du tissu industriel de la Province.

Au niveau du secteur tertiaire, on assiste plutôt à une hypertrophie à cause du développement des activités informelles avec comme conséquence l'instabilité de l'emploi, la non application de la législation du travail. Quant à la formation générale de la main-d'œuvre, celle se bute à l'absence des instituts de formation tels que l'Institut National de Préparation Professionnelle (I.N.P.P.), le Centre Interdisciplinaire de Développement et d'Education Permanente dans la Province.

En ce qui concerne le personnel de la territoriale, le niveau de qualification est très bas. A cela s'ajoutent les mauvaises conditions de travail avec comme conséquence un faible rendement général.

Eu égard à tout ce qui précède, les jeunes cadres n'aspirent pas à faire carrière dans l'administration et à évoluer dans la Province.

La population active versée dans le secteur formel telle que domestique, pousse-pousseurs, cireurs, petits mécaniciens, vendeurs, photographes ambulants, bien n'étant pas recensés, s'organise petit à petit dans les associations telles que associations des chauffeurs, des artisans, des photographes etc ... et cela dans le souci d'une certaine structuration de leur secteur.

La répartition d'emplois par secteur se présente de la manière suivante :

Tableau n° 29

N°	SECTEUR	ZAIROIS	ETRANGERS	TOTAL	POURCENTAGE
1.	SECTEUR PRIMAIRE (Mines, Agriculture, élevage, pêche, forêts...)	9.135	56	9.191	23 %
2.	SECTEUR SECONDAIRE (Energie, Industrie, artisanat, bâtiments, travaux Publics, Tourisme).	3.864	44	3.908	9 %
3.	SECTEUR TERTIAIRE (Banques, Assurances, Transport, Enseignement, Administration Publique).	27.312	41	27.353	68 %
TOTAL		40.311	141	40.452	100 %

Dans le secteur primaire en dehors de l'agriculture traditionnelle qui occupe les 38 % de la population active rurale de la Province, celle-ci est absorbée par les mines de la MIBA.

Le secteur secondaire n'est pas développé. Cela est dû à l'absence d'industries tant de transformation que de production, des grands travaux (chemin de fer, routes, ponts ...).

Le secteur tertiaire surtout le tertiaire informel présente une dynamique sans précédent dans la création des emplois.

Quant à la mobilité spatiale de la main-d'œuvre, les exodes saisonniers ou autres sont favorisés par l'exploitation artisanale du diamant vers les centres urbains et les Zones minières. Ils sont fréquents durant la saison sèche (mai – octobre).

Vers l'extérieur, les flux migratoires de la main-d'œuvre sont dirigés au Nord de la Province vers le Kasai-Occidental, tandis qu'au sud, ils tournent vers Kinshasa et la Province du Katanga.

En ce qui concerne les différences sous-régionales de la main-d'œuvre, nous observons que :
(☞)

Tableau n° 30

N°	ENTITES ADMINISTRATIVES	HOMMES	FEMMES	TOTAL	POURCENTAGE
1.	Ville de MBUJI-MAYI	19.253	580	19.833	47 %
2.	District de KABINDA	10 559	35	10.594	25 %
3.	District de SANKURU	7.408	30	7.438	17 %
4	District de TSHILENGE	4.800	22	4.822	11
TOTAL		42.020	667	42.687	100

(☞) Source : Division Régionale du Travail et de la Prévoyance Sociale, Rapport annuel 1988.-

Hormis quelques cadres universitaires qui se retrouvent dans les banques, les assurances, l'Enseignement Secondaire et Supérieur et dans les Bâtiments, la population versée dans les activités tertiaires a une compétence qui ne dépasse pas le niveau secondaire.

En ce qui concerne la main-d'œuvre étrangère qualifiée, à part quelques techniciens d'encadrement des organismes de recherche ou de vulgarisation, la Province ne bénéficie pas suffisamment de cette catégorie de la population active. Il y a lieu, cependant de faire mention de quelques expatriés (plus ou moins 100) qui sont versés dans les activités diamantifères.

D'une manière générale, les agents de la territoriale et d'autres administratifs accusent un niveau de formation inférieure par rapport à ceux d'organismes sous-tutelle des départements du Conseil Exécutif.

Dans l'ensemble, l'emploi a évolué dans la Province. de 10.749 employés en 1981, soit une évolution positive de l'ordre de 279 %. Cela découle du dynamisme observé surtout au niveau tertiaire à la fois public et privé.

5.4. LES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES

Les infrastructures économiques considérées dans le présent chapitre concernent principalement : le transport, la conservation, le stockage, l'aménagement hydro-agricole, l'eau potable, la pêche, la transformation et les infrastructures zoo-sanitaires.

5.4.1. Les infrastructures de Transports et Communications

Les réseaux de transport au Kasai-Oriental comprennent les voies routières, fluviales, aériennes ainsi que le chemin de fer. Compte tenu de son enclavement, ces différentes voies revêtent une importance considérable en ce qu'elles permettent de relier le Kasai-Oriental non seulement avec les autres provinces, mais aussi avec les autres contrées du territoire provincial.

5.4.2. Réseau de transport

5.4.2.1. Réseau routier

Conformément à l'Arrêté N° 79/BCE/TPA/60/004/79 du 28 janvier 1979, le réseau routier du Kasai Oriental se répartit de la manière suivante :

- 1) Routes d'intérêt provincial (RP), prioritaires (RP1) et secondaires (RP2) ;
- 2) Routes d'intérêt national (RN), qui relient la province au reste du Pays pour le commerce et le contact des personnes ;
- 3) Routes d'intérêt local (desserte agricole), qui assurent la liaison entre les villes, les centres de grandes agglomérations et les campagnes.

La gestion des routes d'intérêt national est confiée à l'Office des Routes, celle des routes d'intérêt local revient au Service National des Routes de Dessertes agricole (SNRD), service sous tutelle du Ministère de l'Intérieur du Développement Rural.

L'Office de Routes assiste les instances provinciales dans l'entretien des autres réseaux. Depuis le pillage de 1993 et le retrait de financement extérieur, tous ces services n'ont pas pu réussir la réalisation de leur programme de travail. Les données récoltées dans la province démontrent que ces routes se trouvent actuellement dans un état de dégradation moyenne avancée. Les axes ci-après ont été dénombrés dans la Province :

<u>❖ Routes d'intérêt national</u>	<u>Longueur (en Km)</u>
1. Lac Munkamba – Mbujimayi – Muene Ditu	222
2. Osekole – Lomela – Lodja – Bene Dibebe – Lukibu	486
3. Lubi Gare – M.Malenge – Mwene Ditu	71
4. Lusambo – Bashingu	138
5. Lomela – Ikela – Munkoto – Frontière Equateur	61
6. Lomela – Ikela – Opala – Frontière Province Orientale	-
7. Katako-Kombe – Lubefu – Dikuka – Penge – Lubao	-

8. Kabinda – Lubao – Ebondo 268
9. Lubao – Mulowe 72
- ❖ Routes d'intérêt provincial
1. Kifuse – Penge - Lokolela – Dibuku 235
2. Lubao – Abombo 73
3. Gandajika – Kabinda 138
4. Katanda – Gandajika 60
5. Mbujimayi – Miabi – Musembe – Bena Malenge 90
6. Dibungi – Tshilunda – Tshintshianku 50
7. Mwene Ditu – Katabayi – Mwene Malenge 71
8. Boenge – Lobo Ekanga 184
9. Bene Dibele – Kole Dimpangile 123
10. Owele – Okolo – Bif Lodja 144
11. Omena – Kataka Kombe – Boaliti 300
12. Lusambo – Lubefu – Dihuta – Omena – Malendu 286
13. Ishanga – Oshwe – kabule 88
14. Kole – Lodja 219
15. Kutshiambayi – Kataka Kombe 141

Source : Office des Routes Mbuji-Mayi. ❖

Routes de desserte agricole

Le programme routier de desserte agricole de la province a été généralement conçu de façon à désenclaver les trois Districts, à savoir Tshilenge : Kabinda et Sankuru, en vue d'accroître leurs productions végétales, animales et forestières, et d'assurer l'évacuation de celles-ci vers les centres de consommation. Le programme prévoit l'entretien de 5.937 Km de routes dont 808 dans le District de Tshilenge, 2.781 dans le District de Kabinda, et 2.348 dans le District de Sankuru. Il prévoit aussi la réfection de certains ponts et le remplacement des bacs. Les axes retenus dans les programmes du gouvernement n'ont pas été entièrement entretenus à cause de l'insuffisance de moyens.

Environ 80 % de bacs en treuil sur le réseau du SNRDA sont en panne. Les bacs et ponts encore opérationnels manquent d'entretien et ne peuvent encore fonctionner que pour peu de temps. La prise en charge de l'approvisionnement en carburant, lubrifiant et pièces de rechange par les sociétés agricoles, ONG et confessions religieuses pourra résoudre ce problème pour quelques temps. Sinon, cette situation risque de créer l'enclavement des milieux ruraux producteurs des denrées alimentaires.

Les tableaux suivants donnent la situation des routes, des bacs et des ponts au Kasai Oriental en 2000.

Tableau n° 31 : Réseau routier du District de Tshilenge

N°	Territoire	Secteur	Axe routier	Km
01	Kabeya Kamwanga	Lac Munkamba	❖ Lac Munkamba – Mupompa ❖	42
			Lac Munkamba – rivière Lubi	40
				82
		Kalela	❖ Kabeya Kamwanga - Kalela	44
		Mpemba	❖ Kalela – Matadi – Tshintshianku – Bakwa Mulumba – Pont Lubi	32
	Ndomba	❖ Bena Tshimpanga – Ndomba	30	
02	Mupatapata	Mulenda	❖ Tshibombo – Bena Tshimpanga	12
		Mukumbi	❖ Makala Kankelenge - Tshilunde	38
		Kabala	❖ Mbujimayi – Tshishimbi – Miabi ❖	24
			Tshishimbi – rivière Mudiba	12
				36
Mudiba	❖ Rivière Mudiba – rivière Mbujimayi	19		
03	Tshilenge	Kalelu	❖ Bena Mpenga – Kalonji ‘a Kinga – Bena Kalombo – Bena Kalenda – Kasumbi	26
		Lukalaba	❖ Rivière Mbujimayi – Lukalaba	20
		Kampatshi	❖ Tshilenge – Luaba Busangu ❖	6
			Bena Tshienda – Bena Kadima	5
				11
Tshipuka	❖ Lac Lemba – Luaba-Busangu – Kayadi ❖ Bakwa Mulumba – Bakwa Lukusa	20		
		15		
		35		
04	Katanda	Mutuayi	❖ Bif. Lukangu – Bibanga – Pont Nkunduyi – Kumba ❖ Cité	45
			Katanda – Ruisseau Bufwa – Rivière Mutuayi – Ruisseau Kalenga – Bif. Kaponji ❖ Bibanga	12
			– Kaponji bac ❖ Bif. Kaponji vers Tshitolo	14
				71
		Baluba Lubilanji	❖ Katanda – Bajila – Membela	13
Tshitolo	❖ Tshibila – Kabala ❖	12		
	Kabala – Nunu (Amont)	60		
	❖ Kabala – Nunu (Amont)	12		
	❖ Bif. Bajambe – Kalatshi – Bakwa- Kande	25		
		109		

05	Kakangayi	Kakangayi	❖ Miabi – Bashingela ❖ Tshibombo - Miabi	19 12
				31
		Tshilundu	❖ Miabi – Mission Catholique Mérode	28
Total District de Tshlengé				637

Source: Office des Routes, 2001.

Tableau n°32. : Ponts du District de Tshilengé

N°	Ponts	Nature	Portée (ml)	Etat
01	Kakangayi	Bois	7,0	Ma
02	Bofua	Bois	4,0	Ma
03	Mutuayi Mulabo	Bois	16,0 7,0	Ma
04	Kalenga	Ba + Mét. Mét.	16,0	Ma
05	Nyunyu	Inexistant Bois	20,0	Ma
06	Mujila (vers Mérode)	Bois	12,0	-
07	Lubi		20,0	Ma
08				Ma

Source: Office des Routes 2001.

N.B. Les ponts numéros 2, 3, 4 et 5 sont dans le Territoire de Kabinda

Légende : Ba : Béton armé M : Mauvais Met. : Métal ml :
Mètre linéaire

S'agissant des buses et digues, on a besoin de 120 ml de buses à poser sur les différentes sections et 9.720 m de terre à recharger sur les digues du District de Tshilengé.

Tableau n°33 : Réseau routier du District de Kabinda

N°	Territoire	Secteur	Axe routier	Km
01	Gandajika	Gandajika	❖ Gandajika – Mpata ❖	28
			Gandajika – Mpoyi ❖	25
			Gandajika – Matamba	30
				58
		Tshiyamba	❖ Gandajika – Nsona ❖	20
			Gandajika – Kalambayi ❖	20
			Gandajika – Kafumbu	25
		65		
Mulumba	❖ Tshileo Ngambua – Rivière Kalelu	35		
Kalambayi	❖ Kalambayi – Kalundue – Musoko – Baluba-Shankadi	85		
Baluba-Shankadi	❖ Kabanga – Kalundue – Musoko – Gandajika.	80		
02	Muene Ditu	Mulundu	❖ Muene Ditu – Luputa ❖ Muene	40
			Ditu – Katabayi ❖ Muene Ditu –	25
			Mbaya Musenga ❖	90
			Mbaya-Musenga - Kanitshina	30
		Katshisungu	❖ Luputa – Gandajika ❖	60
			Luputa – Katshisungu	35
				95
Kanda Kanda	❖ Muene Ditu – Kanda Kanda	25		
	❖ Kambaye – Gandajika ❖	45		
	Kanda Kanda – Kambaya	30		

				100
		Kanintshina	❖ Wikong – Kanintshina	25
03	Kamiji	Kamiji	❖ Bena Muadi – Kamiji – Cisangu – Bena Kaniki	40
04	Kabinda	Ludimbi Lukula	❖ Mani – Kalonda – Kamende – Kabinda	175
		Ifumbu-Lomami	❖ Mukungila – Kundu	40
		Tshiofa	❖ Nshimba – Tshofa – Mpenga	170
		Bekelebwe	❖ Tshofa – Lumbu – Kitenge – Ngandu	100
Total District de Kabinda				1278

Source : Office des Routes 2001.

Tableau n°34 : Ponts du District de Kabinda

N°	Ponts	Nature	Portée (ml)	Etat
01	Luilu	Mét + bois	40,0	M
02	Mpopoy	Mét + bois	30,0	M
03	Muishi 1	Ba	8,0	M
04	Muishi 2	Ba	7,1	M
05	Lufubu 1	Ba	14,4	M
06	Kamanga	Mét + bois	27,5	M
07	Luekeshi	Ba	32,2	M
08	Kabombo	Ba	32,0	M
09	Ludimbi	Ba	28,0	M
10	Lubi	Mét + bois	48,0	M
11	Wibiayi	Mét + bois	10,0	M
12	Kabanga	Bois	11,0	M

Source : Office des Routes, 2001.

En ce qui concerne les buses et les digues, il faut 539 ml de buses à poser sur les différentes sections et 10.444 m³ de terre à recharger sur les digues du District de Kabinda.

Tableau n°35 : Réseau routier du District de Sankuru

N°	Territoire	Secteur	Axe routier	Km
01	Lubefu	Ndjovu	❖ Ndjumbe Osenge ❖	20
			Wonge – Kombe ❖	15
			Owandji – Kitenge ❖	27
			Dibayi – Minga	12
			74	
		Basonge	❖ Dibaya – Basubuke – Loko-lela	110
		Mondya	❖ Djamba – Ebongi – Kudi	12
	❖ Kalewa – Pawe – Okolo – Okottotoko	15		
	❖ Menga – Yanga ❖ Kalewa – Tshumbe	17		
		25		
		69		
02	Lomela	Dionga	❖ Pongondima – Elingapango ❖	35
			Elingapanga – balenga	40
				75

	Bahamba 1	❖ Ekanga – Vango – Dikoma ❖ Kolombe – kutusongo – cité	10 10
			20
	Okutu	❖ Lopeto – Ipate - Looto	74
	Batetela	❖ Mukumari – Shenge ❖ Shutia –Osangamunya	8 15
			13
	Bakela	❖ Nkoso – Lomami ❖ Odila – Lomami ❖ Bif. R.N. – Localité Lokolo – Limite Terr. Kolé	114 92 185
			391
	Bahamba 2	❖ Osangamanga – Ekumakoko – Pongodim	138

03	Lodja	Lukfungu	❖ Hiokambuluka – Kodi – Otanga ❖ Kodi – Kolé	60 30
				90
		Nambelu-Luh.	❖ Oyambe – Manda	18
		Watambulu	❖ Hiambe – Onema – Okole ❖ Konde – Okongu – Dowo	8 50
		Ahambe - Mange	❖ Wema – Shenga – INREA/Mukumari ❖ Mpama – Lopeto	58 65 70
				135
		Kabondo Tshumbe	❖ Bif. Rte CDR – Utshudi - Nomalemal	55
		Olemba	❖ Dikanda – Owema – Lotahe	70
		Vingi	❖ Kutshakoie – Okungu	15
		Lutshimba	❖ Dikombe – Wema	26
04	Kole	Atshuru	❖ Iwala – Kulundu – Impeta ❖ Adenge Ungu	38 60
				98
		Basho	❖ Yenga – Shenge – Bobaringa – Kamba	85
		Bakutsu-Dibele	❖ Omendji – Omalukane	15
		Bakutsu Lokeni	❖ Kole – Osenge – Wungu ❖ Diocèse/Kole- Nganga – Lomela	85 80
				165

		Ohindo	❖ Tshenga – Oswe – Nsaka – Duku	88
		Tshilundu	❖ Kole – Nsongo Mboya ❖ Bif.	40
			Djopangela – Riv. Lolema	110
				238
05	Lusambo	Mpiana Mutombo	❖ Mpiana Mutombo – Lusambo ❖	54
			Mpania Mutombo – Shintu	50
				104
		Batetela	❖ Lusambo – Onatra ❖	25
			Lusambo – Emanango	20
				45
		Kashindi	❖ Mutumena – Mpiana Mutombo – Mukumbile – Riv. Nunu ❖ Mpiana – Mulubule – Riv. Mususuyi – Tshitenge – Riv. Kashidi	81
				102
		E.K.M.	❖ Dirole vers Tshilela	40
E.L.K.	❖ Tshilela vers Tubondo	15		
Lubi	❖ Tubondo – Tshishinga	33		
Sankuru	❖ Fuila Tshinyi vers Lusambo	35		
06	Kataka Kombe	Basambala	❖ Kataka Kombe – Djilapanda	95
		Watambulu-Nord	❖ Djilanada – Katopa	75
		Ngandu	❖ Ekanga – Djata – Lukanyaka	50
		Lukumbe	❖ Okako – Wembo Nyama – Okako – Djugu	40
		Ukulungu	❖ Udumbe – Tshumbe	20
			❖ Lodja – Nandodu – Utshudi - Djalo	92
Total District de Sankuru				2554

Source : Office des Routes 2001.

N.B. Toutes ces routes sont en mauvais état de praticabilité. 90 % des routes sont devenues des sentiers. La route nationale n° 2 (Mbujimayi – Kananga) est devenue impraticable même à vélo. Des ravins profonds de 3 à 5 mètres se sont localisés à la sortie de Mbujimayi – à Tshibombo (15 Km), à Bakwa Tshimuna Katende (30 Km) en pleine route ; tandis que le pont sur la rivière Lubi n'existe plus, il ne reste que le poutre sans bois. Dans le Sankuru tout comme celui de Kabinda, la situation est similaire.

Tableau n°36 : Ponts du District de Sankuru

N°	Ponts	Nature	Portée (ml)	Etat
----	-------	--------	-------------	------

01	Kambale	Bois	9,0	M
02	Lotahe	Bois	14,0	M
03	Yema (Lodja)	Bois	20,0	M
04	Oyoko 2	Bois	15,0	M
05	Lukibu	Bois	20,0	M
06	Lufute	Bois	7,0	M
07	Luloma 1	Bois	8,0	M
08	Luloma 2	Bois	8,0	M
09	Luloma 3	Bois	46,0	M
10	Kashindi	Bois	12,0	M
11	Tshilambo	Bois	15,0	M
12	Tosengu	Bois	14,0	M
13	Tshisumbi	Bois	14,0	M
14	Tosengu 2	Bois	14,0	M
15	Nono	Inexistant	24,0	-

Source: Office des Route 2001

- Quatre ponts sur le ruisseau Luwanu-Patahi-Mange-Bowayi II tous en bois, 40 ml, en M
- Deux ponts sur la route Nkoso-Lomami tous en bois, 14 ml, en M
- Quatre ponts sur la route Idale-Looto tous en bois, 39 ml, en M
- Cinq ponts sur l'axe Djila Panda-Katopa tous en bois, 100 ml, en M
- Cinq ponts sur l'axe Okako-Wembo Nyama tous en bois, 50 ml, en M
- Ponts sur l'axe Udumbe-Tshumbe en BA, 24 ml, inachevé.

Par ailleurs, il convient de signaler qu'on a besoin de 128 ml de buses à poser sur 8 sections et 1.680 m3 de digues à recharger sur deux sections dans le District de Sankuru.

Tableau n°37 : Bacs de la Province du Kasai Oriental

N°	Bacs	Nature	Etat
1 District de Tshilenge			
01	Kasansa	treuil	M
2. District de Kabinda			
01	Kazadi Musoko	Treuil	M
02	Mani	Moteur	Assez bon
03	Makole	Moteur	Bon
04	Mpata	Treuil	M
3. District de Sankuru			
01	Lomela	Met à treuil	M
02	Manda	Bois en treuil	M
03	Bene-Dibele	Met a treuil	M
04	Lubefu	Inexistant	-
05	Panya-Mutombo	Inexistant	-

Source: Office des Routes 2001.

Tableau n°38. : Synthèse réseaux routier, ponts, bacs, buses et digues du Kasai Oriental

District	Réseau (Km)	Ponts (ml)	Bacs (Unité)	Buses (ml)	Digues (m3)
----------	-------------	------------	--------------	------------	-------------

Tshilenge	637	82	2	120	9.720
Kabinda	1.273	287	4	539	10.444
Sankuru	2.554	519	5	128	1.680
Total	4.429		11	787	21.844

Source : Office des Routes, 2001. ❖ Moyens de

transport sur le réseau routier

Au Kasai Oriental, le transport des biens et des personnes est assuré par les privés au moyen de taxis, et taxis bus dans la Ville de Mbuji-Mayi. Ailleurs dans la province, le transport est assuré par des camions et des bus. Les charrettes et les vélos sont aussi utilisés pour le transport des biens sur des courtes et moyennes distances. Au sein de la population jeune, il est fait usage des motos, mobylettes et vespas principalement pour des raisons d'affaires.

La Direction Provinciale des Transports a enregistré jusqu'en août 2003, les établissements des transports opérationnels. A titre illustratif, nous pouvons citer Vatraska, Maison Lukusa, Katempa Lubilangi, Ilunga Badingayi, Nkogolo Wadile, Manda Mukendi, Buagandu, Groupe Fontshi, Kambale et Fils, Lomagri, Mas, Transmac, Dieu soit Béni, Muticom, Groupe Mulatu, Teme Egondu, Entrekongo, Djonga Djolo et Frères, Danga Dashi, la Cottonnière, Maison Yodja etc... ❖ Contraintes

La plupart des routes au Kasai Oriental sont en terre. La province est théoriquement bien reliée au reste du pays par un réseau de transport dense. Mais toutes ces routes sont en mauvais état. Le manque de financement pour leur entretien et leur réfection des infrastructures socio-économiques contraint les utilisateurs à s'engager sur des routes en état de dégradation avancée.

5.4.2.2. Réseau des voies fluviales

La principale voie fluviale navigable de la province est constituée par la rivière Sankuru. Cette rivière est navigable entre Pania-Mutombo et Ilebo. Les embarquements s'effectuent aux ports de Pania-Mutombo, Lusambo et Bene Dibebe, Mbuji-Mayi est relié au Sankuru par la rivière Lubi dont l'embarquement se fait au port de Ndomba.

Cette voie offre un important potentiel d'évacuation des produits agricoles, forestiers et animaux du District de Sankuru vers Kinshasa et le sud de la province. De par son importance géographique, son climat équatorial et ses richesses agro-forestières, ce district dispose des réserves agricoles et forestières exploitables pour satisfaire les besoins en ces produits de la ville de Mbuji-Mayi.

Les chargements qu'on peut faire par la rivière concernent les produits agricoles, forestiers, fauniques et les produits manufacturés. Les produits agricoles concernés sont principalement le café, le manioc, le riz, le maïs, l'huile de palme et les courges. Les produits manufacturés englobent le sucre, le sel marin, la farine de froment, le ciment, les tôles ondulées, les savons, les vêtements, le carburant et lubrifiant, etc. il y a lieu de noter que les rivières Lukenie et Lomela sont également navigables.

5.4.2.3 Réseau ferroviaire

La Province du Kasai Oriental est desservie par le chemin de fer Lubumbashi-Ilebo long de 1463 Km. La distance entre Lubumbashi et Kamina (598 Km) est parcourue par une locomotive électrique, tandis que le reste est assuré par les locomotives Diesel. Ce chemin de fer traverse le Sud-Ouest de la province sur une distance de 150 Km passant par Muene-Ditu. La gare de Muene Ditu est le plus grand point du commerce frontalier de la province par où entrent et sortent les biens et les personnes en direction du sud. Elle est aussi très importante pour l'approvisionnement de la province en produits pétroliers provenant de l'étranger via Kinshasa et Katanga.

5.4.2.4 Réseau aérien

Le réseau aérien au Kasai Oriental est composé d'un aéroport national de classe B à Mbujimayi et d'un aérodrome de 2^{ème} catégorie (classe D) à Lodja. A part ces deux aéroports, il existe dans la province les plaines de secours laissées par les Belges à Lusambo, Kabinda, Gandajika, et Muene Ditu. Ces plaines se trouvent dans un état de dégradation très avancée.

Un aéroport de classe B est équipé d'uns piste sont la longueur de base varie entre 1500 à 2500 m et d'une portance de 20 à 25 tonnes par roue simple. C'est un aéroport qui peut recevoir des avions gros porteurs de 60 tonnes de type DC6 d'une charge utile de plus de 7 tonnes. Celui de Mbujimayi mesure 2000 m de longueur. Un aéroport de classe D ne permet pas un trafic économique des marchandises. Toutefois, il est bon pour les liaisons privées assurées par les avions petits porteurs. La longueur de piste varie de 700 à 900 m.

La gestion des aéroports de Mbujimayi et Lodja est confiée à la Régie des Voies Aériennes (RVA) représentée au Kasai Oriental par sa Direction Provinciale. La Régie des Voies Aériennes est un service public, sous tutelle du Ministère des Transports et Communications. Ce service rencontre beaucoup de difficultés matérielles et financières ne lui permettant pas de s'acquitter valablement de sa mission. Les équipements de météorologie ne fonctionnent plus, l'entretien des pistes d'atterrissage est difficile et le balisage insuffisamment assuré.

La libéralisation du transport aérien intérieur intervenue en avril 1978 a eu un effet bénéfique dans ce secteur au Kasai Oriental. De nombreuses sociétés aériennes (nationales et privées) desservent la province par des lignes régulières et irrégulières. La compagnie nationale Air Congo a diminué ses fréquences de vols à cause des difficultés économiques qu'elle rencontre. Les compagnies privées comme, Miba, CAA, Sankair, HEWA BORA Air Way, Wimbidira Air Way, Wetrafa etc ont une fréquence des vols d'au moins 4 fois par semaine dans la province. Elles transportent des biens et des personnes.

L'aéroport de Mbujimayi est plus important que celui de Lodja. Il est desservi par les avions gros porteurs du type Boeng 707, 7274, et 737, dont la fréquence d'atterrissage et de décollage est aussi important comparé à d'autres aéroports de sa catégorie au niveau du pays. Il vient directement après l'aéroport de Ndjili dans l'ordre d'importance en nombre d'atterrissage par jour. Cet aéroport joue un grand rôle dans la vie économique et sociale de la province par l'importance du trafic. Sa surface bitumée mesure 2.000 m de longueur et 30 m de largeur.

L'aéroport de Lodja mesure 800 m de long sur 200 m de large et a la surface couverte en terre et gravier. Il reçoit des avions petits porteurs et ceux du type Fokker 27. la fréquence des vols à Lodja est de un vol par semaine. Il est desservi par les compagnies aériennes privées telles que CAA (Compagnies d'Aviation Africaine), Sankair, et de petits porteurs appartenant aux missionnaires catholiques et protestants.

5.4.3 Les infrastructures de l’Energie et de desserte en eau potable

5.4.3.1 Infrastructures de desserte en eau potable

Les informations disponibles font état de deux fournisseurs d’eau potable dans la Province du Kasai Oriental. Il s’agit de la REGIDESO et du Service National d’Hydraulique Rural (SNHR).

La première cité installe les robinets à Mbujimayi dans les chefs-lieux des districts et territoires, le second aménage des sources en milieux ruraux.

1. Adduction gravitaire

La REGIDESO, une entreprise publique, est représentée à Mbujimayi et dans 7 autres territoires à savoir : Muene Ditu, Gandajika, Katanda, Kabinda, Lusambo, Lodja, et Kole.

Le reste de territoires ne sont pas encore desservis par cette société. Le tableau ci-après montre la production d’eau potable au Kasai Oriental.

Tableau n°39 : Production d’eau potable au Kasai Oriental capacité installée, moyenne mensuelle (m3)

Sites	Mbujimayi	Muene-Ditu	Gandajika	Katanda	Kabinda	Lusambo	Lodja	Kole
Production	386070	112020	5910	270	6450	6420	8000	2280

Source : - Division Provinciale de l’Energie, avril 1996
- Regideso Lodja, septembre 1995

Il y a lieu de noter que le besoin en eau potable oscille entre 20 et 30 litre/j/pers. Pour une population urbaine de Mbujimayi estimée à environ deux millions et demi d’âmes, la capacité de production moyenne mensuelle d’eau potable indiquée dans ce tableau ne peut suffire. Ceci justifie l’exploitation d’eau naturelle par d’autres entreprises pour leurs propres besoins. Il s’agit de la BRACONGO et de la MIBA. Cette dernière distribue de l’eau potable à ses agents et aux autres entreprises de la place, notamment à SOGAKOR, GLACEKA, BIOPHARCO, et OXYM.

Il en est de même pour les autres centres desservis en eau potable. La population de ces centres devenue de plus en plus nombreuse exige que la REGIDESO accroisse la capacité de production moyenne mensuelle d’eau potable et augmente par conséquent la longueur du réseau de distribution de ce produit.

Il faut noter également que pour son fonctionnement, la REGIDESO rencontre d’énormes difficultés pour s’approvisionner en carburant et le recouvrement des factures n’est toujours pas facile auprès de ses clients.

2. Puits, sources et adductions

Ces infrastructures sont réalisées par le SNHR qui existe au Kasai oriental depuis sa création en 1983 et qui dès lors a repris les activités du Fonds du Bien Etre Indigène, FBI en sigle.

Le SNHR a pour mission d’assurer la couverture en eau potable des populations en milieu rural.

Pour ce faire, il a pour objectifs l'aménagement des puits, sources et adductions en milieu rural.

Le SNHR qui existe au Kasai Oriental depuis sa création en 1983 et qui dès lors a repris les activités du Fonds ou Bien-être Indigène, FBI en sigle dispose de trois stations dans la province à savoir :

Station de Ngandajika dont le rayon d'action couvre les territoires de Kabeya Kamwanga, Miabi, Tshilenge, katanda, Lupatapata, Kabinda et Lubao.

Dans ces territoires il faut noter les adductions suivantes réalisées par le FBI : MANDA KASEKI, MPIANA, Bkwa MULUMBA, KALENDA KASHILA et TSHITANDAYI, adductions qui devaient assurer la desserte en eau de plus ou moins 500.000 personnes en milieu rural.

Fort malheureusement, hormis l'adduction gravitaire de TSHITANDAYI qui nécessite quelques aménagements (tuyauterie, réfection bornes fontaines) toutes les autres adductions motorisées ne fonctionnent plus depuis plusieurs années à cause des moteurs et pompes et tuyauterie (vétusticité).

Plus de 1000 sources et 400 puits avaient été aménagés par le FBI et le SNHR.

Beaucoup de ces sources ne sont plus opérationnelles faute de maintenance ; idem pour les puits équipés de pompes.

Il y a lieu d'ajouter que la FOMI a réalisé 7 adductions motorisées à LUAMUELA, TSHITENGE, KABUE, Bkwa TSHIMUNA, KABEYA KAMWANGA, MIABI assurant ainsi la desserte en eau potable de plus ou moins 100 mille ménages en milieu rural.

Quant à l'UNICEF, elle avait en 1996 financé l'aménagement de plus ou moins 300 sources d'eau dans les territoires de KAMIJI, MUENE DITU, MIABI et GANDAJIKA.

Beaucoup de ces sources ne sont plus opérationnelles à cause du non respect des règles de l'art par les structures (ONGD) impliquées dans la réalisation des ouvrages.

Station de Luputa située à 170 Km au sud de Mbuji-Mayi. Celle-ci intervient dans les territoires de Muene Ditu et Kamiji.

Dans ces territoires, il faut noter l'existence des adductions gravitaires suivantes réalisées par le SNHR : adductions gravitaires de LUSUKU, KANKINDA et MULUNDU qui peuvent assurer la desserte en eau de plus ou moins 80.000 personnes.

Toutes ces adductions ont des problèmes au niveau des aires de captage et des tuyauteries mais sont opérationnelles.

Comme pour l'aire de la station de GANDAJIKA, des puits et des sources avaient été aménagés avec l'appui de l'USAID (1992), PNUD (1997), HDW (2000), UNICEF (1999). Plus de 600 sources avaient été aménagées ; seules 25 % de ces sources sont encore opérationnelles.

La non prise en charge par les communautés de base pour la maintenance de ces ouvrages, la vétusticité expliquent ce pourcentage malheureux.

Deux forages ont été réalisés par le SNHR et la FOMI à MUENE DITU.

Station de LUSAMBO située au chef lieu du District de SANKURU. Cette jeune station devrait étendre ses activités dans les 6 territoires composants le district du SANKURU.

Les adductions gravitaires réalisées par le SNHR dans cette station se situent à TSHIAKABENYI et MATENDE (EKONGO) et assurent l’approvisionnement en eau des villages de TSHIAKABENYI, MUKUASA et MATENDE pour plus ou moins 20.000 familles.

Quant aux sources aménagées avec l’appui de l’UNICEF, SANRU, USAID, on peut les dénombrer à ± 250 desservant ainsi plus ou moins 75.000 ménages dans les territoires de KOLE, LUSAMBO et LUBEFU.

Tableau n°40 : Réalisations du SNHR au Kasai Oriental

Activités	Station de Gandajika	Station de Luputa	Station de Lusambo
•• Réparation ou réhabilitation des anciens puits	108	-	-
•• Réhabilitation des adductions	2	-	-
• Sources aménagées	206	450	200
Adductions	-	2	3
Etudes d’adduction	4	180	-

Source : SNHR, 1999.

Sur l’ensemble des objectifs assignés au SNHR/Kasai Oriental ± 500.000 personnes ont été desservies en eau potable, soit 21,5 % de la population totale.

Ceci est dû au fait que cette structure rencontre des difficultés d’ordres divers notamment :

- Le manque de financement et l’insuffisance de frais de fonctionnement ;
- L’insuffisance des matériaux (tuyaux, PVC) ;
- Le retard dans la livraison des matériaux par manque de moyen de transport ;
- Le manque de matériel lourd, équipement de protection ;
- L’insuffisance de la participation et contribution financière des communautés bénéficiaires aux frais de fonctionnement ;
- Le manque de techniciens pour les études ;
- L’isolement de certaines stations (ex. Lusambo).

Sur l’ensemble d’objectifs assignés au SNHR/Kasai-Oriental –500.000 personnes ont été desservies en eau potable, soit 21,5% de la population totale.

5.4.3.2. Energie

5.4.3.2.1. Energie hydroélectricité

Cette énergie est supposée être fournie par la Société Nationale d’Electricité (SNEL) qui a pour mission de produire, transporter, distribuer et vendre l’énergie électrique a la population.

Pourtant, depuis 1992, a cause de multiples difficultés qu’elle rencontre (manque de carburant et lubrifiant, difficultés d’approvisionnement en pièces de rechange, vétuste du réseau de distribution, etc.), la SNEL n’est plus en mesure d’accomplir la mission lui assignée.

Pour faire face à cette défaillance, la SNEL a signé un protocole d'accord avec la MIBA qui lui fournit sporadiquement une petite proportion de l'énergie, souvent le week-end.

Tableau n°41 : Potentialités provinciales pour la production de l'énergie hydroélectrique

N0	DESIGNATION DES CHUTES	PUISSANCE (Kwh)	RIVIERE	LOCALITE
01	Ludimbi	500 kw	Ludimbi	Kabinda
02	Lubilanji II	4.500 kw	Lubilanji II	Mbujimayi
03	Kanthia	80 kw	Kanthia	Lupatapata
04	Katabayi	14.000 kw	Mbujimayi	Mwene-Ditu
05	Kafumbu	7.400 kw	Kalelu	Gandajika
06	Movo	0.467 kw	Movo	Miabi
07	Tshilomba	3.000 kw	Luilu	Mwene-Ditu
08	Holf	2.500 kw	Lubilanji	Kabinda
09	Lombebe	5.000 kw	Lomela	Lomela
10	Lomami	15000 kw	Lomami	Katako-kombe
11	Lukeni	3000 kw	Lukeni	Lodja
12	Kalambayi	1000 kw	Lubi	Lusambo
13	Tshiala		Lubilanji	Tshiala
14	Bibanga		Kabiseba	Bakwa kanda
15	Kakangayi		Kakangayi	Miabi
16	Tubi Tubidi		Lubi	Miabi
17	Lubi		Lubi	Kabeya Kamwanga

Source : SNEL, Direction Provinciale 2001.

N.B. : Pour la mise en valeur des chutes Ludimbi et Kafumbu par exemple, il faut disposer respectivement d'un financement de 4.300.000 dollars et 10.000.000 dollars américains.

Pour satisfaire ses besoins d'énergie, la MIBA a construit des barrages en vue de produire l'hydroélectricité. A l'heure actuelle, la MIBA dispose de trois centrales hydroélectriques : Young (7000kw), Tshiala I (137kw), Tshiala II (4200kw) avec trois turbines sur six. Cette énergie ne couvre que les besoins des chantiers et des cites de la MIBA. Si les trois turbines qui manquent sont mises en place, l'hydroélectricité pourra satisfaire les besoins électriques de toute la Ville de Mbujimayi et une grande partie des Districts.

La société « Energie du Kasai », ENERKA en sigle, intervient dans l'exécution du projet TSHALA II sur la Rivière Lubilanji. C'est une société des Actions à responsabilité Limitée (SARL), constituée pour une durée de 30 ans renouvelables. Dans ce projet privé et communautaire, l'Etat Congolais, la SNEL ainsi que plusieurs particuliers ont pris des souscriptions qui, jusque là, sont partiellement libérées.

5.4.3.2.2 Energie thermique

Pour satisfaire les besoins énergétiques autres que ceux de la MIBA, la Société nationale d'Electricité (SNEL) a installé des groupes électrogènes générant l'énergie thermique à Mbujimayi, à Kabinda, et à Lusambo.

Au total 10 groupes électrogènes de puissance installée de 13769 kw, produisent 10.399 kw pour une petite frange de la population du Kasai Oriental. Ces installations ne fonctionnent pas convenablement par manque de pièces de rechange, de carburant et de lubrifiants, et surtout à cause de la vétuste du réseau de distribution.

Cette situation handicape le développement de l'industrie provinciale.

Les centres de Lodja et Gandajika ne sont pas dotés de générateurs d'énergie électrique. Leur développement en dépend. Face à cette situation, certains habitants des villes et des centres ruraux se sont procurés des groupes électrogènes. Au total, il y a plus de mille groupes électrogènes opérationnels dont la puissance oscille entre 0,6 et 25 KVA au Kasai Oriental.

5.4.3.2.3 Energie solaire

Les experts estiment que l'électricité tirée de l'énergie solaire est très coûteuse et ne pourrait être envisagé que dans les territoires bien éloignés ou le coût des autres sources d'énergie est prohibitif. Cependant, des technologies solaires très simples peuvent être utilement employées pour le séchage des récoltes ou le chauffage de l'eau, sans oublier l'éclairage et la communication. Ce qui réduirait la demande de combustibles ligneux. L'ensoleillement annuel moyen varie entre 1500 et 2900 heures. De cette importante quantité d'énergie, peuvent découler plusieurs applications photovoltaïques de l'énergie solaire en matière d'éclairage, de communication (radio, télévision, phonies etc.) et de réfrigération et de conservation de vaccins dans les dispensaires ruraux.

Mais l'énergie solaire a un inconvénient majeur, on ne peut l'obtenir que pendant la journée. Pour parer à cet inconvénient, l'emmagasinage ou le stockage de l'énergie est assuré par une batterie. Par conséquent des techniques de l'énergie solaire ne pourraient être utilisées à grande échelle que lorsqu'on aura trouvé des procédés moins coûteuses parmi lesquels on trouve les missionnaires, les trafiquants de diamant, les vidéothèques, les phonistes privés, les pirates des bandes enregistrées, etc. !

5.4.3.2.4 Energie bois

La quatrième source d'énergie provient du bois. Toute la province, en dehors de la petite portion de la MIBA qui est alimentée en énergie électrique, est totalement dépendante du bois. Le charbon et le bois de chauffe sont utilisés par plus de 95 % de ménage pour ses usages domestiques..

La Province du Kasai-Oriental se trouve dans la zone déficitaire en bois surtout dans sa partie Sud. Les besoins en bois de chauffe et en charbon de bois sont énormes. Ils ont été estimés à environ 11.967.36 tonnes et 3.817.620 m² en 1994 respectivement pour le charbon de bois et le bois de chauffe. Ces besoins pourraient être réduits d'au moins 40% si la population ou les ménages utilisaient les foyers améliorés. Il importe donc de diminuer substantiellement la consommation du bois de chauffe et du charbon de bois et de réduire ainsi le gaspillage du combustible et de contribuer à la préservation du capital forestier.

5.4.3. INFRASTRUCTURES DE TELECOMMUNICATION

Le secteur des télécommunications est totalement ouvert à la concurrence. Les infrastructures de télécommunication du Kasai Oriental appartiennent les unes à l'Etat et les autres au privé.

A. Le réseau étatique (OCPT)

L'Office Congolais des Postes et Télécommunication (OCPT) est appelée à rendre service dans les domaines postal, téléphonique, de communication par satellite, radio, télévision, de radio télécommunication et de transmission des données et des signaux.

Actuellement les services de poste existent tant en Mbuji Mayi que dans les chefs-lieux des territoires. Cette couverture demeure insuffisante. Elle n'est pas conforme aux normes de l'Union Postale Universelle (UPU), normes qui recommandent l'ouverture d'un bureau de poste par territoire d'au moins 30 à 40 Km² et pour une population de 300 à 600 habitants. Mais une telle extension dans l'espace ne servirait à rien si l'infrastructure en place reste dans un état proche de l'abandon. De plus, la désorganisation des services postaux, leur lenteur dans la transmission des courriers et messages, les vols fréquents des colis postaux et d'autres abus de confiance ont peu à peu amené le public à ignorer l'existence de l'OCPT.

Le chef-lieu du Kasai-Oriental est doté d'une station terrienne provinciale de type 1 et de deux centres de radio-diffusion appartenant à la Radio Télévision Nationale Congolaise mais dans un état de vétusté très accentué. Si le centre de diffusion de télévision dont l'émetteur est de type 2x1 kw se trouve dans une situation acceptable, le centre de production T.V (plateau), quant à lui, nécessite une attention particulière : le matériel professionnel fait défaut

B. Infrastructure de télécommunication dans le réseau privé

Pour suppléer à l'inefficacité ou à l'absence des Services Etatiques dans ce secteur, plusieurs organisations privées ont vu le jour. Le poste parallèle dite TINDER a remplacé les services postaux officiels entre l'aéroport de Ndjili et celui de Mbuji Mayi. Une lettre confiée à un voyageur aérien arrive à Mbujimayi après deux heures. Toute une organisation est mise en place pour assurer le transport et la distribution. On reçoit du courrier et des colis dans un délai de 24 heures. La dynamique communautaire est bien agissante ici.

Les radios électriques privées (phonies), fonctionnent à la satisfaction générale et relient Mbuji Mayi à quelques Centres Urbains et cites du pays. Les messages phoniques entre les personnes physique et morale, aussi bien que le transfert des fonds d'une personne à l'autre sont efficacement assurés.

A ces infrastructures, il faut ajouter l'implantation des entreprises privées de télécommunication (VODACOM, CELTEL, OASIS, ROFFE HITECH et MICROCOM qui desservent les centres urbains de Mbuji Mayi et Muene Ditu, les cités de Miabi, Gandajika, Kabinda, Lodja, Tshilenge en communication cellulaire.

Les maisons suivantes : Roffe Hitech, Microcom et Radio VERITAS à Kabinda sont spécialisées dans la connexion sur Internet.

Enfin, les privés ont implanté au Kasai Oriental plus de 5 chaînes de radio diffusion et quelques chaînes de télévision. Il s'agit de la Radio Télé Fraternité à Mbuji Mayi, la Radio Télévision Debut Kasai à Mbuji Mayi, la Radio Amazone, la Radio Sentinelle, la Radio Télévision EELDA, la Radio Kasai HORIZON Télévision (KHRT), la Radio Mont Carmel à Mbuji Mayi, la Radio Veritas à Kabinda.

En matière de presse écrite, plusieurs quotidiens sont édités dans la province dont Congo- Wetu et KASALA.

Chapitre VI : DEVELOPPEMENT URBAIN

6.1. Aperçu général

La province du Kasai – Oriental a subi depuis l'époque coloniale des troubles qui ont entraîné une immigration à grande échelle des peuplades BALUBA de KANANGA (ex – Luluabourg) vers les deux centres urbains

Mwene – Ditu et Mbuji – Mayi, distants de 130 km, l'un de l'autre.

D'une façon générale, les deux villes sont jeunes et leur organisation est encore précaire.

Selon les textes légaux, la ville de Mbuji – Mayi a été créée en 1918 suite à la découverte du diamant industriel par Monsieur YOUNG, prospecteur anglais au service de la Forminière. Mbuji – Mayi qui, à cette époque se dénommait Bakwanga, n'était qu'une constellation de 11 villages appartenant à la chefferie de Bakwanga sur le territoire de Kanda – Kanda. C'est vers 1949 – 1958, après la construction de la ville européenne qu'elle sera considérée comme ville, puis de 1958 – 1999 comme ville post – coloniale.

Tandis que la ville de Mwene – Ditu dont le développement provient du commerce occasionné par la présence d'une gare ferroviaire du tronçon SAKANIA – ILEBO a acquis son statut récemment en 2004. Elle est la deuxième agglomération urbaine de la province du Kasai – Oriental en importance démographique et économique.

6.2. Ville de Mbuji – Mayi

6.2.1 Localisation géographique et découpage administratif

Mbuji – Mayi se situe entre 6° 5' et 6°5' de latitude Sud et 23° 27' et 23°40' de longitude Est. La ville couvre un espace qui s'étend sur 15 km de l'Ouest à l'Est et 9 km du Sud au Nord. Les limites naturelles sont constituées par les rivières Kanshi, Mbuji – Mayi et Muya. La superficie de la ville s'élève à 135 Km².

Mbuji – Mayi comprend 5 communes qui sont :

- Bipemda qui a une superficie de 57,6 Km² ;
- Dibindi qui a une superficie de 27,8 km² ;
- Diulu qui a une superficie de 8,2 Km² ;
- Kanshi qui a une superficie de 28,78 Km² ;
- Muya qui a une superficie de 12,8 Km².

La commune de la Kanshi fut construite par la Forminière entre 1948 et 1959. Elle est la seule commune qui fut urbanisée pendant la période coloniale et s'étend présentement sur une superficie de 1937 ha dans laquelle la Ville MIBA compte 260 ha.

Les récentes extensions ont fait croître l'occupation du sol jusqu'à atteindre 28,78 km². L'occupation du sol comprend : la Ville MIBA occupée par les cadres de la société et les autorités politico – administratives de la province, et les cités des travailleurs congolais qui s'étendent dans le sud, ces deux dernières agglomérations sont les mieux équipées en infrastructures de base et en équipements collectifs.

Les autres communes sont des extensions d'auto – construction où il n'y a plus que la voirie primaire mal drainée comme infrastructure.

6.2.2 Aspects physiques

Relief

L'agglomération s'est développée sur un plateau légèrement vallonné, incliné de l'ouest (740 m d'altitude) vers l'est (490 d'altitude). La déclivité varie entre 5% et 10%. On note des zones des dépressions qui sont des foyers des effondrements à la sollicitation des eaux pluviales de ruissellement.

Géologie

Le sol est constitué de 85% du sable et 15% d'argile. Le sous – sol comporte une bande dolomitique, siège de phénomènes horstiques qui engendrent les effondrements et les érosions. La roche calcaire constitue le matériau pierreux le plus utilisé pour la caillasse et pierre de fondation.

Hydrographie

L'agglomération est baignée par la rivière Mbuji – Mayi et ses trois affluents qui sont : la Muya, la Kanshi, et la Lukelenge. Les débits de ces rivières sont constants durant toute l'année. L'eau potable est captée sur la Lukelenge.

Climat

La pluviométrie est de 1.476 mm avec deux saisons : une des pluies qui dure 8 à 9 mois et une saison sèche qui dure en moyenne 4 mois.

Le climat de Mbuji – Mayi est tropical humide, selon la classification de Köppen, ce climat est de type A (AW2). Les vents dominants sont les Alizés du Sud – Est en saison sèche et les Alizés du Nord – Est en saison des pluies.

L'humidité relative (moyenne journalière) est de : 76° température (M – m) : 31,1°c et 17,3°c avec une moyenne mensuelle de : 25,2°c.

Végétation

La végétation est de savane herbeuse. L'arboriculture urbaine à prédominance d'arbres fruitiers (orangers, manguiers, citronniers, papayers) se trouve dans tous les quartiers d'occupation spontanée tandis que les essences d'embellissement (flamboyants, jacaranda, etc.) couvrent la ville MIBA.

Les cultures maraîchères se retrouvent dans les vallées de la Muya et de Kanshi. Les vallées et rives de la rivière Mbuji – Mayi sont des carrières d'exploitation artisanale de diamants.

6.2.3. Composante spacio – régionale du développement

6.2.3.1 Historique

La ville de Mbuji – Mayi doit sa création à la découverte du diamant en 1918 par le prospecteur anglais YOUNG qui était au service de Forminière sur le site de Lukelenge, à la confluence des rivières Mbuji – Mayi et la Muya.

Le site fut circonscrit dans la zone A, où l’immigration fut strictement contrôlée pour empêcher le trafic du nouveau gisement.

La croissance rapide se manifestera dans un premier temps peu avant l’accession du pays à

Trois périodes se démarquent dans cette évolution :

a. La période de 1918– 1948

A la découverte, Bakwanga est une constellation de 11 villages appartenant à la chefferie de Bakwanga sur le territoire de Kanda – Kanda auxquels sont venues s’ajouter quelques cases à Lukelenge au début de l’exploitation.

Lorsque les gisements de Lukelenge ont été épuisés la société a cherché à s’installer sur le site de Disele où a été découvert un important gisement de Kumberlite et des dépôts alluvionnaires le long de la rivière Kanshi. Compte tenu de l’importance des réserves et la mise en chantier de cette nouvelle exploitation, la société fut contrainte de mettre en œuvre un important programme d’équipements urbains pour répondre aux besoins créés par les activités minières et humaines qui s’y rapportaient.

Au point de vue structurel, la première agglomération est marquée par une urbanisation de type ségrégationniste. Elle est organisée en deux espaces, la « ville européenne » d’une part et, la « ville d’après l’indépendance » d’autre part.

La période de 1948– 1958: la ville européenne.

Cette agglomération correspond à la ville MIBA et les camps des travailleurs africains. L’urbanisation y est complète, les maisons sont construites en dur, les sols pavés, les implantations harmonieuses. Il existe un système de drainage des eaux pluviales et les espaces verts sont aménagés.

La période après 1958

La ville d’après l’indépendance est caractérisée par une croissance et une stagnation. Mbuji – Mayi est une agglomération fruit de l’auto – construction mal dirigée et où on ne retrouve pas de division fonctionnelle de l’espace opposant un « centre – ville » administratif et commercial à des zones résidentielles intégrées.

Le drainage est quasi inexistant ne comprenant que quelques caniveaux inachevés.

Malgré l'existence d'un schéma directeur d'aménagement et plusieurs plans dressés par des bureaux de grand renom, tels que SORCA, SMUT, l'évolution est demeurée anarchique et désordonnée s'étendant sur 5340 ha, avec la densité allant de 21 à 122 habitants.

Il existe deux types de tissus urbains :

- La zone urbanisée de l'époque coloniale ;
- Les extensions spontanées post – coloniales et la persistance des anciens villages de l'époque coloniale, sans équipement d'infrastructure.

6.2.3.2 Fonctions principales de la ville dans l'ensemble national et régional

La ville de Mbuji – Mayi, chef – lieu de la province du Kasai – Oriental est le siège administratif des institutions provinciales que dirige le gouverneur de province et ses vice – gouverneurs. Ils sont assistés dans l'exercice de leurs fonctions, par un collège des chefs de divisions provinciales représentant chacun des ministères du gouvernement central. Techniquement, les chefs de divisions dépendent des différents ministères du gouvernement central et administrativement de l'autorité provinciale.

Le Maire de la ville est l'autorité administrative qui gère la ville par délégation de pouvoir aux Bourgmestres dans les communes avec les chefs de bureaux urbains qui dépendent des divisions provinciales des différents ministères du gouvernement central.

Le bourgmestre est l'autorité administrative qui gère la commune. Il est entouré d'un chef de bureau de l'administration et des attachés de bureau de chaque ministère et des chefs de quartiers.

Le chef de quartier est à la tête de la petite agglomération qu'il administre avec des conseillers. La fonction est plus honorifique que rémunératrice. C'est pourquoi, elle est exercée extra – horaire étant donné que son salaire n'émerge pas au budget de l'Etat. Les sociétés concessionnaires ont leurs sièges provinciaux à Mbuji – Mayi.

6.2.4 Répartition des populations

La ville de Mbuji – Mayi est l'une des villes de la RDC ayant connu une croissance démographique spectaculaire durant ces dernières décennies. De 256.154 habitants en 1970, sa population a atteint 486.235 habitants en 1984. Aujourd'hui, à en croire les chiffres de 1999, elle est la deuxième ville de la RDC sur le plan du volume de la population avec 1.193.891 habitants représentant près de 15% de la population urbaine totale. Entre ces différentes périodes, les taux d'accroissement annuel moyen étaient de 4,6% entre 1970 – 84 et 6,0% entre 1984 – 1999, soit un taux moyen de 5,3% entre 1970 – 1999.

6.2.4.1 Répartition de la population de Mbuji – Mayi en 1999, par groupe d'âge et par sexe.

Le tableau 1 ci – après donne la répartition de la population de la ville Mbuji – Mayi en 1999 par groupe d'âge et sexe.

Tableau n°42 : Répartition de la population de Mbuji – Mayi par groupe d’âge et sexe

Groupe d’âges	Hommes		Femmes		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
00 – 05	104.055	8,72	104.055	8,72	208.109	17,43
06 – 12	139.914	11,47	131.438	11,01	268.352	22,46
13 – 18	86.256	7,22	87.625	7,34	173.881	14,45
19 – 59	240.091	20,11	227.317	19,04	467.408	39,15
60 et +	15.061	1,26	21.906	1,83	36.967	3,10
Total	606.529	50,80	587.362	49,20	1.193.891	100,0

6.2.5. L’ETAT DE LA VILLE

6.2.5.1. Sécurité foncière.

A l’heure actuelle, la ville de Mbuji - Mayi est composée de quartiers urbanisés de l’époque coloniale, construits par la Forminière entre 1948 et 1958. Leur étendue était de 1.330 ha en 1998, soit 20% de la ville de Mbuji - Mayi et comprennent, la ville MIBA (260ha) et les cités pour les travailleurs de MIBA (1070 ha). Sur cette superficie viennent se greffer les récentes extensions loties par le cadastre du ministère des Affaires Foncières ont accru de 307 ha la superficie des cités des ouvriers.

Le titre de propriété est le certificat d’enregistrement reconnu par loi foncière de 1973 complétée et modifiée en 1980. Malheureusement, beaucoup de propriétaires continuent à exhiber les livrets de logeur. Les extensions spontanées post – coloniales s’étendent sur 5340 ha, ce qui représente 80% de l’espace urbain. Les densités démographiques varient dans ces quartiers de 21 habitants à 122 habitants à l’hectare. La densité dans la ville MIBA est de 10 habitants à l’hectare

Ces extensions spontanées se développent entre les gros villages qui gardent encore un aspect semi – rural. Leur extension, sous l’afflux des immigrations, s’est faite sans plan de lotissement préétabli, sans plan cadastral. Les parcelles sont mal délimitées, formant des îlots qui ne permettent pas l’accès à certaines autres parcelles.

Plusieurs études ont été faites en ce qui concerne l’utilisation et l’occupation des sols pour la ville de Mbuji – Mayi. Parmi celles – ci, on peut citer :

1. Schéma directeur de la ville de Mbuji – Mayi ;
2. Plan d’aménagement de la ville ;
3. Carte de contrainte ;
4. Projets :
 - Lotissement l’an 2000 (Q. Mulekayi) approuvé;
 - Lotissement « Bana Kalonji » (Q. Nzaba III) approuvé;
 - Lotissement Lukelenge City non approuvé;
 - Lotissement « Ville Plateau »;

- Lotissement Bakwa – Dianga;
- Lotissement Tshatshatsha;
- Lotissement Bua Tshibuyi;
- Lotissement Mudiba;
- Lotissement DAIPN.

L'occupation de terres d'une manière spontanée, par acquisition auprès de chefs coutumiers ou l'occupation de fait, sans viabilisation préalable, sans récolement des ouvrages hors site, amplifie la pauvreté urbaine dans le chef de la population qui va être amenée à vivre dans les quartiers sans eau potable, sans électricité, sans voie de circulation. Ceci les expose à des maladies qui les rendent plus vulnérables; tandis que le manque d'eau favorise la déperdition scolaire des filles. Il n'y a pas de sécurité car plus souvent, le titre de propriété n'est pas le certificat d'enregistrement

6.2.5.2 Habitat

Le tableau 43 ci-après donne la répartition des quartiers de la ville de Mbuji-Mayi selon le type d'habitat

Tableau n° 43 : Répartition des quartiers de la ville de Mbuji-Mayi selon le type d'habitat

Type de quartier				Total
	Faible	Intermédiaire	Elevé	
Auto-constr.	29	18	5	52
Planifié	0	5	0	5
Total	29	23	5	57

Cinq des 23 quartiers à niveau socio-économique intermédiaire de la ville de Mbuji-Mayi sont des quartiers planifiés. Le financement de la production des logements érigés dans ces quartiers a été assuré par divers organismes publics et privés notamment l'Etat et la MIBA.

4,1% des ménages de Mbuji-Mayi, habitent des quartiers planifiés en 1999.

Les 52 autres quartiers de la ville, notamment tous les quartiers à haut standing et ceux à faible niveau socio-économique, sont des quartiers d'auto construction. Ils hébergent en 1999, 95,9% des ménages de cette ville.

Les superficies moyennes des parcelles à Mbuji - Mayi, une des villes congolaises dont la production des logements des ménages a été assurée par la population elle-même, sont résumées dans le tableau 5 ci-après.

Tableau n°44 : Typologie de l'habitat : superficie de la parcelle et de l'unité de bâti

Caractéristiques des parcelles et des unités de bâti	Strates				Ville
	ACF	ACI	PI	ACH	
Superficie moyenne de la parcelle	623,390	986,750	1.441,000	1205,263	813,632
Superficie moyenne des unités de bâtis	78,126	25,927	46,727	35,905	55,208
Nombre moyen d'UDB par parcelle	2,750	2,100	3,200	3,526	2,572
Superficie moyenne bâtie (m ²)	214,887	54,447	149,526	126,601	149,955

Source : ENHAPSE/RDC 1999

La superficie moyenne des parcelles de Mbuji - Mayi est assez élevée : 813,632 m². Pour les quartiers d'auto construction à faible niveau économique (ACF) elle est de 623,390 m², sensiblement proche de la superficie des quartiers à niveaux socio-économiques faibles et intermédiaires. Les 2 à 4 constructions érigées en moyenne sur ces parcelles n'occupent que 5 à 20% de l'espace loti.

Le tableau 45 ci - dessous résume le type de matériaux de construction pour la structure et la toiture.

Tableau n°45 : Matériaux de construction pour la structure et la toiture

	Strates			
	ACF	ACI	PI	ACH
Matériaux pour la structure				
Béton armé	6,45	7,89	25,81	66,67
Murs en briques de ciment	17,20	21,05	19,35	33,33
Murs En briques cuites	0,00	0,00	3,23	0,00
Murs adobe	69,89	60,53	51,61	0,00
Murs en pisé	2,15	0,00	0,00	0,00
Matériaux pour la toiture				
Tôle galvanisée	98,92	94,74	100,00	100,00
Eternit (Fibrociment)	0,00	0,00	0,00	0,00
Tuile	1,08	0,00	0,00	0,00
Nombre des niveaux	1,283	1,195	1,000	1,000

Source : ENHAPSE/RDC 1999

Dans le tableau 46 ci-après, on a recensé le degré d'achèvement des unités de bâti en %.

Tableau n°46: degré d'achèvement des unités de bâti %

Degré d'achèvement	Strates				Ville
	ACF	ACI	PI	ACH	

Achevé	86,73	92,68	93,94	95,24	89,82
Inachevé	9,73	7,32	3,03	4,76	8,10
Indéterminé	3,54	0,00	3,03	0,00	2,07
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Source : ENHAPSE/RDC 1999

Le tableau 47 ci-après, décrit le nombre de pièces par ménage dans la ville de Mbuji-Mayi par strate.

Tableau n°47: Nombre de pièces par ménage

	Strates				Ville
	ACF	ACI	PI	ACH	
% du nombre de ménage	67,81	21,43	4,01	6,75	100,00
Taille moyenne des ménages	5,824	5,560	5,652	5,613	5,711
Nombre moyen de ménage par parcelle	2,488	1,200	2,400	2,526	2,022
Nombre de chambres par ménage	1,568	1,360	1,348	1,548	1,484
Nombre moyen de pièces à usage collectif par ménage	1,405	1,360	1,435	1,258	1,382
Nombre moyen de pièces par ménage	2,973	2,720	2,783	2,806	2,866
Nombre moyen de personnes par pièce	1,959	2,044	2,031	2,000	1,994
Nombre moyen de personnes par chambre	3,714	4,088	4,193	3,626	3,861

Source : ENHAPSE/RDC 1999

En ce qui concerne le statut d'occupation et nombre des ménages dans la parcelle, le tableau 48 donne les détails sur la ville de Mbuji - Mayi.

Tableau n° 48: Statut d'occupation et nombre des ménages dans la parcelle

	Strates				Ville
	ACF	ACI	PI	ACH	
Nombre de ménages par parcelle					
Moyenne	2,488	1,200	2,400	2,526	2,022
Premier quartier	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
Médiane	2,000	1,000	3,000	2,000	2,000
Troisième quartier	3,000	1,000	3,000	3,000	3,000
Statut d'occupation des parcelles en %					
Propriétaires	41,89	44,0	21,74	41,94	41,66
Locataire	47,30	36,0	52,17	41,94	43,66

Logé par employeur	0,00	0,00	8,70	3,23	0,70
Logé par parent	6,76	20,0	17,39	9,68	11,06
Logé par ami	1,35	0,00	0,00	0,00	0,79
Sous - logés %	2,70	0,00	0,00	3,23	1,79
Autre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Indéterminé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	100,0	100,00	100,00	100,00	100,00

L'on a dénombré aussi quelques ménages sous logés représentant 1,93% de l'ensemble. Ils se retrouvent essentiellement dans les quartiers à faible revenu socio-économique (2,70%) et les quartiers à haut standing (3,23%)

6.2.6. Equipements sociaux

1. Equipements hospitaliers

La ville de Mbuji - Mayi compte 94 dispensaires, 59 centres de santé, 38 Centres de santé de référence et deux Hôpitaux généraux de référence. Ces établissements généraux totalisent 724 lits dans l'ensemble. Avec une population de 1.193.891, le déficit actuel en lits d'hospitalisation est exorbitant (11.215 lits).

Ces établissements sont mal répartis dans l'aire urbaine et sont en quantité insuffisante.

2. Equipements scolaires

La ville compte 233 écoles primaires et 69 écoles secondaires qui accueillent respectivement 134.208 élèves et 49.680 élèves. Le taux de scolarisation est de 74% au niveau primaire et de 78% au niveau secondaire.

Le déficit en établissements et en superficie d'accueil est important. Les bâtiments scolaires sont délabrés, très mal équipés en pupitres et surpeuplés.

Equipements socio -culturels et récréatifs

On remarque la prédominance des édifices de culte et la carence totale des équipements de formation physique et culturelle.

6.2.7. Infrastructures urbaines et transport

Voirie

Le transport dans la ville de Mbuji – Mayi est exclusivement routier. La ville compte une voirie primaire, secondaire et tertiaire. La voirie est en général en mauvais état dans la plupart des communes sauf à la commune de Diulu et Kanshi. Le réseau routier bitumé est de 14,2 km de voirie pour toute la ville et celui en terre ou non revêtue est de 742,82 km.

Pour recevoir les avions en provenance des villes de la République, la ville de Mbuji – Mayi possède un aéroport international.

La ville de Mbuji - Mayi a un taux de 3,06% de routes asphaltées en bon état, 3,28% de routes asphaltées en mauvais état et 93,65% de voirie en terre. Selon ENHAPSE/RDC 1999, 69,37% de chaussées sont difficilement praticables ou impraticables, contre 30,63% de chaussées praticables.

A Mbuji - Mayi; 43,93% de l'ensemble de la voirie sont affectées par l'érosion. La voirie aisément praticable est affectée à 20,29% tandis que celle difficilement praticable ou impraticable est affectée à 54,37%...

Près de 10,14% de la voirie aisément praticable est affectée par les eaux stagnantes contre 10,38% de la voirie difficilement praticable.

A Mbuji – Mayi, 20,92% de la voirie impraticable sont affectées par la présence sur la chaussée des trous pour recueillir l'eau.

Outre la présence des activités économiques exercées sur la chaussée à Mbuji – Mayi (8,23 pour la voirie impraticable et 3,98% pour la voirie en bon état) on note un encombrement de la voirie par les épaves des véhicules et autres pièces métalliques pour 23,08% de la voirie praticable et 14,65% de la voirie impraticable.

A Mbuji – Mayi, la voirie est de fois barricadée pour au moins 9,51% dans l'ensemble, soit affectée par la présence d'ordures pour au moins 43,38% de l'ensemble. Le transport coûte en moyenne 2,65 \$ par semaine.

Réseau d'assainissement pluvial

La voirie urbaine est équipée de caniveaux à ciel ouvert, qui sont périodiquement curés. La longueur totale de ces collecteurs est de l'ordre de 19,75 Km ainsi répartie :

- Bipemba : 2,4 Km
- Dibindi : 11,61 Km
- Diulu : 69 Km
- Kanshi : 0 Km
- Muya : 5,05 Km

Le réseau d'assainissement des eaux usées

Le réseau n'existe que dans la ville MIBA, commune de Kanshi. Dans les autres communes, l'assainissement se fait tant bien que mal dans les fosses septiques individuelles ou dans les latrines à fosse sèche avec ou sans abri de superstructure.

Réseau de distribution d'eau

Il n'y a que 52% de ménages qui sont raccordés au réseau de distribution d'eau. La carence en énergie électrique est le principal obstacle à la distribution régulière de l'eau potable.

Réseau de distribution électrique

Sur 209918 ménages en 1999, 4099 à 6250 ménages, soit 2,5% sont raccordés au réseau électrique de la SNEC ou de particuliers. La distribution de l'électricité connaît des coupures intempestives à la suite du mauvais état du réseau. Près 194.710 ménages soit 93% se servent encore de la lampe à pétrole pour l'éclairage.

Téléphone : Près de 98,87% des ménages n'utilisent pas le téléphone.

6.2.8 Environnement

La collecte des déchets n'est pas organisée. Chaque ménage ensevelit les ordures putrescibles dans les trous creusés dans la parcelle. Les ordures non putrescibles sont jetées dans les érosions, les rivières ou dans les rues.

A cause de la demande très élevée en bois de chauffage et du charbon, les périphéries de la ville sont complètement dépourvues d'arbres, les rivières sont polluées soit par les rejets des ordures dans celles-ci soit par les sables ayant servi au tri du diamant artisanal soit encore par les eaux usées des fosses septiques des riverains.

L'air est souvent pollué à Mbuji - Mayi par les aérosols provenant de carrières à ciel ouvert destinées à l'extraction mécanisée du diamant.

Par manque d'un réseau d'évacuation des eaux pluviales, les rues de la ville sont coupées par des éboulements enlaidissant la ville.

6.2.9 Economie urbaine et emploi

Economie urbaine

Le nombre d'établissements artisanaux est considérable. Dans les 5 communes on a recensé plus de 4.402 activités non agricoles dont 829 établissements artisanaux, 3373 établissements de commerce et services commerciaux et 16 marchés en 1999. La densité est de 1,75 activités pour 1.000 habitants ce qui représente 17 activités par hectare.

On note un nombre important de marchés.

Emplois

Dans les villes congolaises, la répartition de la population active par catégorie socio – professionnelle se présente de la manière suivante selon ENHAPSE, 1999.

• Employé	13,38 %
• Cadre de direction	2,98 %
• Agent de maîtrise	5,85 %
• Ouvrier qualifié	8,17 %
• Manœuvre	4,47 %
• Indépendant seul	60,20 %
• Indépendant avec salariés	3,12 %
• Indéterminé	1,81 %.

Accès au crédit

Depuis 1990, à cause de massacres des étudiants de l'Université de Lubumbashi et les pillages de 1991 et 1993 qui ont occasionné la suspension de la coopération internationale, l'économie Congolaise s'est complètement effondrée. Le secteur bancaire a subi les contre coups de la destruction du tissu économique au point où les banques n'ont plus que quelques clients

sélectionnés. L'épargne se fait dans les ménages. Plus de cinq banques ont déjà fermé leurs portes. Les coopératives ne donnent des crédits qu' à des clients crédibles, ceux – là qui ont des comptes dans leurs livres. Les sociétés promotrices des logements ont toutes été liquidées après faillite.

Finances locales

Les ressources des Entités administratives décentralisées sont fixées par le pouvoir central, qui en détermine la nature et fixe les taux de répartition pour les différents échelons.

La liste des impôts et taxes est considérable, mais les mécanismes mis en place pour les percevoir sont dans l'ensemble inefficaces. A part la loi financière n° 83 – 003 du 23 février 1983, une autre loi, promulguée en 2004 fixe la nomenclature des taxes perçues sur les actes administratifs, judiciaires et domaniales. Les mécanismes de partage des recettes fiscales et administratives fonctionnent très mal entre l'Etat central et les provinces.

6.2.10. Groupes sociaux vulnérables

L'enquête MICVS2/2001, signale un total de 520 enfants de 0 à 15 ans souffrant d'un handicap quelconque, soit 2% de ce groupe de population qui compte 26.397 pour la RDC.

Le tableau 49 Donne le pourcentage d'enfants souffrant d'un handicap quelconque selon les différentes causes.

Tableau n°49 : Pourcentage d'enfants souffrant d'un handicap quelconque

Causes de l'handicap	%
Poliomyélite	9,6
Injection	7,6
Accident/ Traumatisme	14,2
Konzo	0,8
Gangrène	0,6
Mauvais sort	11,8
Accident à l'accouchement	4,8
Cause congénitale	28,2
Autre	23,0
Total	100,0
Effectif des enfants	520

Il faut signaler qu'à part ces enfants, il y a des veuves et les orphelins de VIH/SIDA et des filles mères non assistées. On note au Kassaï – Oriental environ 0,5% d'enfants dont les 2 parents sont décédés.

6.2.11. Partenariat local et bonne gouvernance urbaine

L'action de l'Etat.

L'Etat qui a institué la loi sur la décentralisation ne l'a jamais appliquée au profit de ces entités décentralisées que sont les provinces les villes et les municipalités. Les budgets d'investissement, qui sont les moyens de réalisation des projets importants ne sont jamais

exécutés. Lorsque ces dépenses sont inscrites au budget, elles sont reportées chaque fois à l'exercice suivant faute de réalisation du programme.

Les municipalités

Les municipalités ne reçoivent pas des villes les produits des taxes qu'elles versent à la ville. Les dépenses des communes sont concentrées autour des dépenses de fonctionnement : 90% à peu près. Le système fonctionne mal parce qu'il est trop complexe et que les lois ne sont pas appliquées. La faiblesse des réalisations de recettes a un impact évident sur la gestion des services. Depuis 1983, les prévisions de recettes des villes n'ont été réalisées qu'à 40% environ.

Le mouvement participatif

Depuis la suspension de la coopération structurelle entre la RDC et les bailleurs, les ONGD ont pris la relève. Elles collectent les fonds en jouant le rôle d'intermédiaires entre les entités congolaises et les bailleurs pour l'exécution de certains projets de développement ayant un impact direct sur la pauvreté urbaine ou rurale. Les ONGD locales et internationales sont sur terrain, regroupées dans le GRONG pour des actions modestes.

Les perspectives.

Avec le PMURR et le programme minimum de partenariat mis au point par la Banque Mondiale ainsi que d'autres programmes de la BAD et/ ou d'autres organismes, certains équipements commencent à être réhabilités. Ce programme de réhabilitation est lié au rythme de décaissements de fonds. Dans cette perspective, Le renforcement du barrage de Tshiala II permettra de relancer les activités économiques à Mbuji – Mayi et surtout de lutter contre la pauvreté en énergie. Et du même coup contribuer à l'amélioration de l'environnement périphérique de la ville qui a subi un déboisement à grande échelle.

Sur le plan démographique la ville de Mbuji – Mayi ne saura pas soutenir un taux de croissance démographique aussi élevé que le taux actuel. Suivant ce taux de croissance démographique, en extrapolant la population de 1999 qui était de 1.193.891 habitants, à l'an 2005, 2010 et 2015, la population passera successivement à 1.611.584, 1.872.891 et enfin à 2.018.224 habitants. Ce qui représente une augmentation de 41% en 2015 par rapport à son niveau de 1999.

Synthèse problématique

La ville de Mbuji-Mayi est dans sa majorité constituée des îlots densément construits avec des logements dont les murs sont en pisé et les toitures en chaume, vestiges modernes des anciens villages non lotis, sans titre de propriété. Le plan d'aménagement urbain n'a pas prévu les équipements d'infrastructures urbaines comme l'eau potable, l'électricité, le réseau d'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées. La voirie y fait défaut à tel point qu'il faut parfois traverser une parcelle pour aller dans une autre. Il n'existe pas d'espace vert pour accueillir les équipements sociaux et culturels..

Dans ces quartiers, la sécurité foncière n'est pas assurée, du fait de la ruralité des quartiers, d'où des multiples conflits parcellaires.

La pauvreté peut se lire sur la figure d'une population sans emploi et confinée dans des îlots de maisons en proie à l'érosion

6.2.12 Avant projet de programme sectoriel provincial de réduction de la pauvreté urbaine

Le manque de ressources internes et le blocage des aides bilatérales ou multilatérales constituent un sérieux handicap pour le financement de projets de développement.

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, deux avant-projets ont été sélectionnés parmi les priorités et nécessitent un financement rapide. Il s'agit de :

1. Trames d'accueil à Mbuji - Mayi (Tshibombo) pour le relogement, dans les abris d'accueil minimum, des refoulés du Katanga et des sinistrés des érosions. Coût estimatif :

		- Total	7.794.717 US \$
- infrastructures VRD	2.578.8657 US \$		
- logements auto construits	4.046.640 US \$	2. Protection du site érosif de	
- abris minimum finis	728.000 US \$	Tshiamba à Mbuji - Mayi dont les	
- frais d'études, surveillance	441.210 US \$	_____ travaux consisteront	
		_____ dans :	
- la réalisation d'une glissière en amont du quartier Tshiamba;			
- la stabilisation des parois par la plantation de bambous;			
- l'amorce de travaux de drainage et d'assainissement et;			
- le remblaiement des ravins			

Le coût de l'avant-projet se présente de la manière suivante :

- construction d'une glissière de 3.300 m	2.646.400,00 \$
- frais d'études, supervision, suivi et divers	<u>158.800,00 \$</u>
- Total :	2.805.200,00 \$
-	

Il existe environ 126 ravins et effondrements sur l'ensemble de la ville (2001) qui devront être traités le plus vite possible pour éviter le pire.

6.3 Ville de Mwene – Ditu

6.3.1. Localisation et situation administrative

Récemment promue au statut de ville, Mwene – Ditu est devenue une importante agglomération urbaine à cause du développement du commerce dont l'élément moteur est la gare ferroviaire du tronçon SAKANIA – ILEBO long de 1953 km. La cité de Mwene – Ditu se situe géographiquement au Sud de la province à 132 km de Mbuji – Mayi ; à 133 km de Kanintshina à la limite sud avec la province du Katanga et à 80 km de Kaniama – Kasese. Cette ville est située à 973 km de Lubumbashi.

L'altitude est de 950m, alors que la latitude est de 07° 08' sud pour une longitude de 23° 44' Est. La ville couvre 78,5 km² circonscriptible dans un diamètre de plus ou moins 10 km. Cette ville était chef – lieu du territoire qui porte le même nom. En 1999, on a opéré un découpage de la ville portant le nombre de 15 à 27 quartiers.

6.3.2. Aspects physiques

Climat

Mwene – Ditu est situé dans la zone à climat tropical appartenant au type A de la classification de Köppen (AW3) caractérisée par une saison pluvieuse de 8 à 9 mois et une saison sèche de 3 mois environ.

La température mensuelle moyenne de l'année est de 22°5'C. Les variations annuelles de température sont peu importantes : (1°5' à 2°C de différence suivant les saisons). Par contre, les différences de température diurnes et nocturnes sont assez importantes et vont jusqu'à 16°C. La pluviométrie atteint 1200 mm à 1400 mm par an.

Hydrographie

L'agglomération est située sur la ligne de crête qui se dresse entre deux principaux cours d'eau navigables : la Mbuji – Mayi et la Luila. Plusieurs rivières prennent naissance dans les environs de la ville, notamment la Moabi à l'Est, Kadiama à l'Ouest et Mputu au Nord.

Végétation

La végétation est de nature « savane arbustive » avec des galeries forestières le long des cours d'eau. A 10 km de l'agglomération, on trouve quelques lambeaux forestiers.

Sols

La formation géographique donne à la région un sol sablo – argileux. Dans l'ordre des Keolésols, on associe le sol de Mwene – Ditu aux sols du groupe ferrosols. Ils ont une teneur en argile de plus 20% sans ou avec faible réserve minérale, sans structure et à faible rapport limon – argile.

6.3.3. Croissance spatiale

Mwene – Ditu est une cité coloniale, qui remonte à la création du chemin de fer Katanga – Dilolo – Léopoldville, la croissance spatiale a suivi celle de la gare avant, pendant et après sa création.

En effet, avant la création de la gare ferroviaire, en 1920, il existait quelques villages dont le principal était Ditu Bukasa et une modeste agglomération de Tshiala Mala. Les sociétés comme BCK, Colohuile, Cotonco, Mas, Colcoton, Colonie etc., avaient construit après 1927 des camps pour leurs travailleurs. Les nouvelles fonctions de l'agglomération (commerce, administration, industrie, agriculture etc., ont eu pour effet, l'érection de plusieurs quartiers spontanés plus vastes que les quartiers planifiés.

Mwene-Ditu joue la fonction économique de second plan dans la province en tant que carrefour des produits d'échanges, à la sortie et à l'entrée de la province sur l'axe ferroviaire SNCC/Sakania – Lubumbashi -Ilebo. Chef lieu du territoire, Mwene-Ditu est le lieu de passage obligé pour accéder à Mbuji - Mayi en provenance du Katanga, du territoire de Kamuntshina ou d'Ilebo voire de Kinshasa par voie ferrée.

6.3.4. Réseau régional de transport

Réseau ferroviaire.

La voie ferroviaire traverse l'agglomération du sud au nord sur une longueur approximative de 10 à 12 Km. L'écartement de la voie est de 1,069, le rayon de courbure est inférieur à 500m. Le poids pour cette voie est de 29 Kg pour 1m de rail alors que les normes conventionnelles d'exploitation moderne exigent un poids de 50 à 70 Kg pour 1m de rail.

Il existe, devant les quais des passagers, un réseau d'au moins 5 voies. La superficie de la concession est de 50.000m² et la capacité d'entreposage couvert est de plus ou moins 2.250m², tandis que la capacité d'entreposage à l'air libre est illimitée. Les passagers et les marchandises en partante vers Mbuji-mayi, Lubumbashi et vers Kinshasa via Ilebo transitent par la gare de Mwene-Ditu. Il en est de même pour les mouvements inverses. La fréquence du trafic n'est pas très élevée et la régularité souvent en défaut fait que les marchandises et les passagers attendent de longues périodes avant d'être embarqués. L'inexistence de maisons de passage fait que parfois certains passagers dorment à la belle étoile, se nourrissant très sommairement durant les périodes d'attente.

6.3.5. Répartition des populations.

6.3.5.1. Evolution de la population de Mwene - Ditu depuis 1970.

En 1970, la population de cette ville était estimée à 61.764 habitants. En 1984, elle comptait 94.560 habitants, d'après le recensement scientifique de 1984. L'enquête ENHAPSE révèle que Mwene - Ditu compte au total 222.493 habitants en 1999. Entre 1970-1984, cette population a connu un taux d'accroissement moyen de 3% l'an et entre 1984-1999 ce taux est passé à 6%. De 1970 à 1997 le taux d'accroissement moyen était de 4,4%.

Répartition de la population de la ville de Mwene -Ditu en 1999, par groupe d'âge et par sexe.

Le tableau 50 ci-dessous donne la répartition de la ville de Mwene - Ditu en 1999, par groupe d'âge et par sexe.

Tableau n°50 : Répartition de la population de Mwene - Ditu par groupe d'âge et sexe en 1999

Groupe d'âge	Hommes		Femmes		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
0 – 5	240.080	10,82	18.813	8,46	42.893	19,28
6 – 12	22.826	10,26	22.074	9,92	44.900	20,18
13 – 18	22.575	10,15	16.304	7,33	38.880	17,47
19 – 59	44.877	20,17	38.870	17,47	83.747	37,64
60 et +	3.261	1,47	2.258	1,01	5.519	2,48
ND	3.261	1,47	3.261	1,47	6.522	2,93
Total	120.904	54,34	101.589	45,66	222.493	100,00

6.3.6. Sécurité foncière

Le bureau de district de l'urbanisme et Habitat est détenteur d'un plan d'urbanisme mais sans utilisation pratique

L'ancienne cité de Mwene – Ditu a été érigée sur une crête, ce qui signifie que les thalwegs qui la ceinturent sont constitués de rivières qui limitent l'occupation du sol, laquelle a déjà atteint les limites administratives. Les possibilités d'extension sont illimitées au – delà de ces limites dans tous les sens et particulièrement dans le sens Nord sur la route de Mbuji – Mayi et vers le sud sur la route vers Kanitshina et dans le sens Est – Ouest, en suivant les routes Kalenda – Luputa et Kamiji – Kananga.

Le droit de propriété est garanti par un livret de logeur. Le certificat d'enregistrement n'est pas de grande utilisation.

6.3.7 Habitat

La cité de Mwene – Ditu ne compte aucun quartier planifié. Le nombre de logements construits soit par l'Etat, par un organisme public ou privé à Mwene – Ditu, est insignifiant par rapport aux logements produits par l'auto – construction.

Le tableau n° 51 ci – après présente la répartition des quartiers de la ville de Mwene – Ditu selon le type d'habitat.

Tableau n°51 : Répartition des quartiers de la ville de Mwene – Ditu selon le type d'habitat.

Type de quartier	Niveau socio – économique			Total
	Faible	Intermédiaire	Elevé	
Auto – construction	18	7	2	27
Planifié	0	0	0	0
Total	18	7	2	27

Dans le tableau 52 ci – dessous, nous montrons la typologie de l'habitat : superficie de la parcelle et de l'unité de bâti.

Tableau n°52 : Typologie de l'habitat: superficie de la parcelle et de l'unité de bâti.

Caractéristiques des parcelles et des unités de bâti	Strates		Ville
	ACF	ACI	
Superficie moyenne de la parcelle	611,109	694,109	637,211
Superficie moyenne des unités de bâti	31,591	58,141	39,941
Nombre moyen d'UDB par parcelle	1,885	2,389	2,041
Superficie moyenne bâtie	59,546	138,899	84,503

Dans le tableau 53 ci – après, nous présentons les types de matériaux de construction pour la structure et la toiture (en %).

Tableau n°53 : Matériaux de construction pour la structure et la toiture (en %)

	Strates	
	ACF	ACI
Matériaux pour la structure		

Béton armé	0,00	0,00
Murs en briques de ciment	0,00	5,33
Murs en briques cuites	0,00	0,00
Murs adobes	93,14	76,00
Murs en pisé	0,98	0,00
Matériaux pour la toiture		
Tôle galvanisée	9,80	36,00
Eternit (fibrociment)	0,00	1,33
Tuile	0,00	0,00
Chaume	84,31	54,67
Nombre des niveaux	1,400	1,284

Source : ENHAPSE/RDC 1999.

Dans le tableau 54 ci – après, nous présentons le degré d’achèvement des unités de bâti (%). A cause du faible coût des matériaux de construction, la proportion des unités de bâti inachevé est très faible même dans les quartiers à faible niveau socio – économique.

Tableau n°54 : Degré d’achèvement

Degré d’achèvement	Strates		Ville
	ACF	ACI	
Achevé	8,917	92,59	90,55
Inachevé	5,83	4,94	5,47
Indéterminé	5,00	2,47	3,98
Total	100,00	100,00	100,00

Source : ENHAPSE/RDC 1999.

Le tableau 55 donne le statut d’occupation et nombre de ménages dans la parcelle. D’après ce tableau, trois quarts au moins des ménages de Mwene – Ditu occupent seuls leurs parcelles d’habitation. Plus de la moitié d’entre – eux sont propriétaires. Les ménages locataires sont aussi nombreux notamment dans les quartiers à niveau socio – économique intermédiaire.

Tableau n° 55 : Statut d’occupation et nombre des ménages dans la parcelle.

	Strates		Ville
	ACF	ACI	
Nombre de ménages par parcelle			
Moyenne			
Premier quartile	1,00	1,00	1,00
Médiane	1,00	1,00	1,00
Troisième quartile	1,00	1,00	1,00
Statut d’occupation des parcelles			
Propriétaire	64,77	41,07	55,53
Locataire	23,86	51,79	34,75
Logé par employeur	0,00	3,57	1,39
Logé par parent	6,82	3,57	5,55
Logé par ami	0,00	0,00	0,00
Sous - logé	1,14	0,00	0,69

Autre	2,27	0,00	1,39
Indéterminé	1,14	0,00	0,69
Total	100,00	100,00	100,00

Le tableau 56 reprend le nombre de pièces par ménage. D'une façon générale, chaque logement est composé en moyenne de 3 à 4 pièces dont deux chambres à coucher.

Tableau 56 : Nombre de pièces par ménage

	Strates		Ville
	ACF	ACI	
Indicateurs	58,93	41,07	100,00
Taille moyenne des ménages	6,239	6,268	6,248
Nombre de ménages par parcelles	1,152	1,750	1,340
Nombre moyen de chambres ménage	1,884	1,982	1,915
Nombre moyen de pièces à usage collectif par ménage	1,442	1,732	1,533
Nombre moyen de pièces par ménage	3,326	3,714	3,448
Nombre moyen de personnes par pièces	1,876	1,688	1,817
Nombre moyen de personnes par chambre	3,312	3,162	3,265

Source : ENHAPSE/RDC 1999.

L'habitat est composé de quartiers résidentiels dont une infime partie est planifiée de quartiers commerciaux et industriels.

6.3.8. Equipements sociaux

Equipements hospitaliers

A Mwene – Ditu, il doit exister certainement un ou deux hôpitaux de référence. Un appartenant à l'Etat et un autre à la société de chemin de fer. Les centres de santé ne font certainement pas défaut.

Equipement scolaire

Il existe sûrement les écoles primaires et secondaires érigées par la puissance coloniale et la SNCC ; mais leur état est tout à fait délabré.

Equipements administratifs

Depuis l'époque coloniale, il existait les bâtiments abritant les services du territoire. Actuellement, avec la création de la ville les infrastructures publiques doivent être érigées et équipées.

Equipement socio – culturels et récréatifs

La ville de Mwene – Ditu possède un nombre insuffisant d'équipements par rapport à la croissance démographique. Les activités socio – culturelles et récréatives se présentent comme suit :

- Edifices religieux : 149
- Terrains de jeux gérés par les établissements scolaires : 4

- Terrains de jeux privés : 4
- Lieux de rencontres, bars : 10
- Autres lieux de rencontres : 6
- Cinéma privé : 6
- Centre culturel privé : 6

6.3. Infrastructures urbaines

Réseau de distribution d'eau

La ville de Mwene – Ditu possède une adduction d'eau gérée par la Régideso. L'énergie utilisée est thermique, étant donné la rareté de produits pétroliers sur le marché, la société ne fournit l'eau que deux fois par semaine à chaque quartier. Sur 27 quartiers que compte cette agglomération, le réseau de distribution n'est opérationnel que dans les onze quartiers. Sur 99.195 ménages recensés en 1996, 1.558 ménages étaient raccordés au réseau en 1996, soit 1,57%, le pourcentage des ménages ayant accès à l'eau potable à moins de 200 m est de 18%. Le coût moyen qui était de 1,44 \$ le m3 en 1996 est resté inchangé jusqu'en 1999.

Electricité

Toutes les amorces d'industrialisation ont utilisé les groupes thermiques. Actuellement, un groupe semblable alimente les installations ferroviaires de la SNCC. D'une capacité de 288 CV, ce groupe alimente, à part le complexe ferroviaire, les camps des ouvriers de la société, les équipements socio – économiques des agents et même une partie du quartier Musampi où logent les notables et les autorités administratives du territoire. Le pourcentage de ménages raccordés à ce simulacre d'énergie électrique tributaire de produits pétroliers est de 0,2% en 1976, 0,7% en 1986 et 1,5% en 1996. Ce pourcentage est demeuré inchangé jusqu'en 1999.

Eaux pluviales

Le réseau d'évacuation des eaux pluviales est quasi inexistant. Les rares caniveaux construits à l'époque coloniale sont bouchés pour la plupart. Les eaux ruissellent d'une façon sauvage sur les rues qui se sont transformées en rigoles avec des bancs de sable dans les sections basses.

Eaux usées

Le réseau d'évacuation des eaux usées n'existe pas : les eaux usées domestiques sont rejetées soit dans des puisards creusés dans les parcelles, soit répandues sur la chaussée en terre. Les eaux vannes sont rejetées dans les latrines à fosse sèche d'une manière générale, les fosses septiques étant très rares.

Réseau de transport

Voirie urbaine

On dénombre à Mwene – Ditu la voirie primaire, la voirie secondaire et la voirie tertiaire, classées selon l'ampleur de leurs emprises en terre d'une façon générale. Les réseaux secondaires et tertiaires sont en très mauvais état. On compte 6,9 km de tronçons asphaltés et 399 km de chaussées en terre. Le transport se fait à pied ou par vélo. Il n'y a pas de transports en commun organisé.

Les nombreux véhicules qui circulent à Mwene – Ditu viennent de Mbuji – Mayi assurant soit le transport de passagers soit amenant les marchandises destinées à l'embarquement sur les trains dans les deux sens. Certains véhicules assurent le transport des passagers et des marchandises venues par le train vers Mbuji – Mayi. Le transport urbain est inexistant.

Télécommunications

Un complexe construit en 1949 abrite les services de l'OCPT qui gère une centaine de boîtes postales, un équipement phonique et télégraphique. Les services de télégramme, les chèques postaux, les émetteurs de transmission phonique et le bâtiment sont vétustes, si désorganisés qu'ils sont moins opérationnels.

Un émetteur radio de la RTNC, émettant en ondes courtes fonctionnait en 1996 dans un local étroit du territoire.

Environnement

Il n'y a aucun service prévu pour le ramassage des immondices dans la ville de Mwene – Ditu. La carence d'énergie électrique et des produits pétroliers fait que le déboisement va en s'intensifiant dans les périphéries de la ville.

6.3.1 Economie urbaine et emploi

Economie urbaine

Comme dit plus haut Mwene – Ditu joue la fonction économique de second plan dans la province en tant que carrefour des produits d'échanges, à sortie de la province tout comme à leur entrée par l'axe ferroviaire SNCC/Sakania – Lubumbashi – Ilebo. L'économie urbaine s'articule autour de l'activité de cette gare ferroviaire dont l'extension spatiale a induit la croissance de plusieurs activités économiques de la structure d'emploi.

Les sociétés forestières avec les scieries qui produisaient le bois de construction (traverses pour le rail, bois pour chauffer la locomotive à vapeur) ont été jadis prospères. Actuellement, tout est soit en régression soit en arrêt : Colohuile, cotonco, cococoton, Mas et autres unités de production. Ne fonctionnent plus.

Emploi

Actuellement, à part les travailleurs de la SNCC, l'emploi formel n'existe plus. C'est l'artisanat, et les travailleurs agricoles qui forment 49,1% de la population active au Kasai – Oriental, les travailleurs salariés ne constituent plus que 6%. Le rapport ENHAPSE/RDC 1999 signale qu'à Mwene – Ditu, il n'y avait en 1998 ;

- Qu'un seul établissement employant 19 salariés ;
- 4 établissements utilisant 200 salariés permanents ;
- 15 établissements utilisant 450 salariés.

Accès au crédit

Il est certain qu'à Mwene – Ditu, l'accès au crédit est inexistant. D'une manière générale, les institutions bancaires n'accordent pas de crédit depuis 1990.

Finances locales

D'une manière générale, on peut dire que le système fiscal des villes fonctionne mal parce qu'il est trop complexe et que les lois ne sont pas appliquées. Il y a lieu de signaler l'interférence des impôts de l'Etat avec ceux des villes, la multiplication des taxes, l'exercice abusif de la tutelle en matière d'approbation des budgets etc.

De toutes les façons, Mwene – Ditu venait d'être décrétée ville en 2004, il est certain que la mise en place des institutions urbaines et leur installation n'est pas encore achevées.

6.3.1.1 Partenariat local et bonne gouvernance urbaine

L'action de l'Etat

L'Etat devait s'en tenir à la loi financière n°83 – 003 du 23 février 1983 par laquelle, il définit les ressources des entités administratives décentralisées. C'est le pouvoir central qui en a déterminé la nature et avait fixé les taux de répartition pour les différents échelons. Il faut signaler que la liste des impôts et taxes est considérable, mais les mécanismes mis en place pour les percevoir sont dans l'ensemble inefficaces.

Il y a également interférence des impôts de l'Etat avec ceux des villes, la multiplication des taxes, l'exercice abusif de la tutelle en matière d'approbation des budgets. Le partage des produits de taxes n'a jamais fonctionné ni entre l'Etat et les provinces, ni entre les provinces et les villes. Les dépenses d'investissement sont quasi inexistantes, parce que lorsqu'elles sont inscrites au budget, elles sont reportées chaque fois à l'exercice suivant faute de réalisation du programme.

Les municipalités

Les municipalités n'ont jamais réalisé plus de 40% de leurs prévisions de recettes et ce depuis 1983, car les mécanismes mis en place pour les percevoir sont dans l'ensemble inefficaces. D'une manière générale, le système fiscal des villes fonctionne mal parce qu'il est trop complexe et que les lois ne sont pas appliquées. Les 90% des dépenses des villes sont concentrées autour des dépenses de fonctionnement.

Les provinces gardent à leur profit le produit des taxes dites d'intérêt commun. Le partage des produits des taxes n'a jamais fonctionné entre les villes et les communes respectives. La

faiblesse des réalisations des recettes a un impact évident sur la gestion des services de municipalités.

Le mouvement participatif

Le mouvement participatif, s'il peut exister, dans une nouvelle ville comme Mwene - Ditu, c'est à travers les ONGD qui elles associent parfois la population à l'exécution de certains projets de développement.

Perspectives

La ville de Mwene - Ditu est une nouvelle ville où tout est à faire. Les équipements collectifs, les infrastructures urbaines (la voirie, les logements, l'électricité etc.) font défaut. Le budget d'investissement peut seul apporter une solution à tous ces problèmes s'il est exécuté à temps. S'il faut savoir créer des villes, il faut également savoir les construire.

Perspectives démographiques

La population de la ville de Mwene - Ditu d'ici l'an 2015, au taux de croissance de 5,7% après 1999, peut s'accroître de la manière suivante :

- 222.493 habitants en 1999
- 313.217 habitants en 2005
- 4165.504 habitants en 2010
- 553.851 habitants en 2015

Perspectives économiques

Comme il a été dit avant, la ville de Mwene - Ditu doit tout faire de par sa récente élévation au niveau de ville. D'ici 2015, la population peut atteindre 553.851 habitants selon le taux d'accroissement de 5,7% l'an. Pour prévenir cette augmentation, il faudra qu'il y ait des nouveaux sites viabilisés pour pallier à une surdensification, corollaire de la promiscuité dans des parcelles sans équipements d'infrastructures urbaines. En effet, par manque d'énergie électrique suffisante, la distribution d'eau et d'électricité est problématique si pas inexistante dans plusieurs quartiers. La pauvreté est encore plus accentuée par la menace d'érosions dont on a dénombré 9 têtes en 1999. La voirie totalement délabrée n'offre aucune possibilité d'accès des véhicules aux parcelles. De ceci découle l'inexistence de transport de personnes et des biens, le tout se faisant à pied. Le chômage, conséquent à l'arrêt de quelques activités industrielles opérationnelles avant l'indépendance accentue la pauvreté urbaine.

Avec le projet du chemin de fer entre Mbuji - Mayi et Mwene - Ditu, il y a lieu d'espérer que l'économie se relèvera un peu plus. Une bonne distribution de l'électricité induira une bonne distribution de l'eau potable. La relance de sociétés forestières et des scieries pour la fabrication de traverses favorisera un climat propice à l'essor économique.

CHAPITRE VII : SITUATION ACTUELLE DE LA PRODUCTION

7.1 Contexte général

A cause du faible développement du tissu industriel, la population de cette province tire ses revenus essentiellement de l'agriculture de subsistance plus particulièrement dans les districts de Sankuru et de Kabinda. Cette dernière cité est réputée pour son sol très riche pour toutes les spéculations de l'agriculture vivrière et d'exportation.

Les produits vivriers de base sont le maïs, le manioc, le haricot, l'arachide pour l'ensemble de la province ; le riz et la banane plantain sont généralement consommés dans le district du Sankuru. Les activités de pêche et de chasse sont également pratiquées.

La culture d'exportation principale était le coton ; mais aussi le caoutchouc. Le bois est aussi exploité.

Les districts de Tshilenge et la circonscription de Mbuji-Mayi vivent essentiellement de l'exploitation du diamant ; Deux sociétés exploitent industriellement le diamant : MIBA et SENGAMINES. L'exploitation artisanale, longtemps interdite, a été libéralisée au milieu des années 1980 et a permis l'éclosion d'une classe sociale d'hommes d'affaires dynamiques qui se saisissent des opportunités offertes pour investir dans tous les domaines.

7.2 Production végétale

7.2.1 Cultures vivrières

L'agriculture vivrière est dominée par le secteur traditionnel. Elle comprend également un secteur moderne encore peu développé.

Il y a lieu de noter ici que les critères de démarcations entre secteur traditionnel et secteur moderne ne sont pas très précis. De même qu'il n'est pas facile de dégager la production artisanale d'huile de palme : ou la production paysanne de café du tonnage total produit par la province.

Ces produits sont plus ou moins développés dans les trois Districts selon les habitudes alimentaires, les facilités d'accès au marché, la disponibilité des terres arables, la végétation et la nature des sols, les possibilités d'autres sources de revenus, etc.

C'est ainsi que le maïs, le haricot, et la patate douce sont beaucoup plus développés dans le District de Kabinda et Tshilenge, tandis que le riz, la banane plantain, l'igname et le millet le sont davantage au Sankuru ; le manioc et l'arachide étant les produits de consommations courants dans l'ensemble de la province et sont pratiqués dans tous les Districts avec pratiquement la même importance

Globalement pour toutes les spéculations, la campagne (2002-2003) a donné les résultats repris sur le tableau ci-dessus : Campagne (2002-2003).

Tableau n°59 : Principales spéculations (campagne 2002 – 2003)

CULTURES	M.A.	SUP (HA)	PRODUCTION	RDT (HA)	PRODUCT MOYEN/MENAGE
Maïs	1.087.289	718.554	506.433	636	390
Manioc	1.079.692	692.269	8.407.499	10.488	6.434
Arachide	474.161	166.225	111.803	639	287
Haricot	123.726	51.956	36.369	700	294
Soja	47.462	11.095	6.063	599	288
Riz Paddy	257.171	129.873	121.358	738	487
Voandzou	75.938	32.591	22.808	700	260
Patate douce	74.229	12.884	77.304	6.000	1.236
Pomme de terre	994	35	594	16.500	597
Sorgho					
Niébé	275	21	18	870	65
Millet	371.940	209.493	123.319	545	304
Coton	10860	4.297	2.755	641	224
Vigna	-			-	
	14.133	6.280	6.280	500	222

Source : Inspection Provinciale de l'Agriculture.

La même source souligne que le district de Kabinda vient en tête du peloton dans la production agricole, suivi du District de Sankuru et enfin le Territoire arrive en troisième position. Le tableau situe l'effort de chaque contrée dans la production alimentaire de la Province.

Tableau n°60 : IMPORTANCE DE LA PRODUCTION PAR DISTRICT (2002-2003)

CULTURE	DISTRICT/SANKURU	DISTRICT/KABINDA	TSHILENGE	V.MBUJI-MAYI
Maïs Tonnes	106.174	233.603	166.135	521
Manioc	2.170.022	3.170.022	2.840.148	1.314 80
Arachide	31.128	50.1147	30.481	-
Haricot	-	36.369 4.297	-	-
Soja	-	805	2.666 346	-
Riz Paddy	120.207	18.140	4.668	-
Voandzou	-	72.456 594	4.848	-
Patate douce	-	-	-	-
Pomme de terre	-	29.502	870	-
Sorgho	-	3.141	84.420	65
Niébé	9.332	-	-	-
Vigna	2.755		-	-
Millet				

Source : Inspection Provinciale de l'Agriculture

Pour stimuler la croissance de ce secteur vital pour la survie de la population, confrontée à la hausse vertigineuse des prix et la forte spéculation, générée par de la présence des exploitants artisanaux de diamants, plusieurs projets de développement ont vu le jour. Parmi ces projets on épingle :

Le projet d'appui au développement de la mécanisation légère par l'introduction de la traction légère pour le travail du sol, l'extension des superficies cultivées et le renforcement des capacités des services d'appui à la production et à la commercialisation;

Le projet d'appui à la production et à la commercialisation des cultures maraîchères dans l'hinterland de Mbuji-Mayi

- a. le projet pour la relance de l'habitat en milieu rural par l'emploi des matériaux locaux.

7.2.2 Cultures Industrielles

Les cultures industrielles habituellement développées dans cette contrée sont pour :

- Les plantes saisonnières : le coton et le tabac ;
- Les plantes pérennes : le palmier elæis, le caféier robusta, l'hévéa et le cacaoyer.

1. Coton

La culture du coton a pratiquement disparue pour des raisons diverses dont les plus importants sont celles liées à l'achat tardif du produit par les sociétés cotonnières, et aux prix peu rémunérateurs par rapport aux produits vivriers. Les coûts de production de coton sont de loin supérieurs à ceux d'autres produits

2. Tabac

La culture du tabac est très exigeante. Elle n'est exploitée d'une manière organisée que dans le Territoire de Mwene-Ditu. Ailleurs, le tabac n'est cultivé qu'autour des cases pour des besoins d'autoconsommation de certains paysans

Dans le Territoire de Mwene – Ditu, le tabac est beaucoup développé dans les chefferies de Katshiungu et de Kanintshina sous la supervision et pour le compte de TABACONGO qui est le seul acheteur. Cette société assure l'encadrement technique des agriculteurs du tabac dans un rayon qui va jusqu'au Katanga

3. Canne à sucre

La culture de la canne à sucre est peu développée ; elle pratiquée pour la consommation domestique malgré les énormes possibilités d'exploitation à des fins industrielles qu'offre le sol de la province à Mwene-Ditu et dans les vallées des rivières comme Lubilanji, Mbuji- Mayi et Luilu ou en aval de Kelulu.

4. Palmier à huile

Au Kasai-Oriental, les palmeraies des planteurs modernes sont disséminées dans les territoires de Mwene-Ditu, Lusambo et Lubao. La plupart des palmeraies sont en état d'abandon par les anciens propriétaires du temps de la colonie. Les nouveaux acquéreurs n'ont pas rajeuni leurs palmeraies qui pour la plupart sont aujourd'hui envahis par la forêt.

5. Hévéa

Cette culture de production de caoutchouc naturel apportait des revenus substantiels aux planteurs des coopératives de Lomela, Kole et Lodja. Mais, suite à la fermeture des usines de traitement de latex par COTONCO à Lodja et à Lomela (PELENGE), les champs ont été abandonnés sur plus de 8.000 hectares. Aujourd'hui, la production est complètement nulle.

6. Caféier robusta

Les paysans, surtout du Nord du District de Sankuru, cultivent, sur des terres forestières, du caféier robusta qui leur rapportent un peu.

Certaines plantations de café abandonnées par les colons avaient été reprises et gérées par des nationaux. Mais les nouveaux acquéreurs, pour une large majorité, n'ont pas assuré les travaux ni d'extension ni de rajeunissement. Actuellement un grand nombre de ces acquisitions sont retournées à l'état de forêt.

7.2.3 Principales contraintes à la production végétale

Le recours à une gamme très limitée d'outils manuels traditionnels peu performants à cause d'une technologie désuète limitant sensiblement les superficies enclavées ;

- La dégénérescence de certaines variétés culturales en raison notamment du manque d'intérêt des services techniques d'encadrement et de recherche ;
- L'insuffisance des terres arables autour des grandes agglomérations, ainsi que la tendance à l'appauvrissement des sols dans les savanes, en raison essentiellement des feux de brousse répétés et de l'écourtement des jachères.

7.3. Production animale

La Province du Kasai – Oriental dispose d'énormes potentialités pastorales. Ses immenses plaines et ses vastes plateaux couverts de savanes herbeuses et arborées sont favorables à l'expansion de l'élevage parce qu'ils sont encore inexploités.

La densité hydrographique de cette province est un grand atout pastoral. Les élevages pouvant ainsi disposer des sources d'abreuvement naturelles ou faciliter l'adduction d'eau.

Bref, à l'exception de quelques territoires de forêt dense du Sankuru qui ne sont pas propices à l'élevage de gros bétail, le milieu physique de la Province du Kasai – Oriental est en général favorable à l'élevage.

Il y a deux types d'élevage au Kasai-Oriental : l'élevage traditionnel et l'élevage moderne.

7.3.1. Secteur traditionnel

L'élevage de petit bétail et la volaille est principalement développé dans le milieu traditionnel. Les paysans éleveurs disposent de presque la totalité de petit bétail et de la volaille de cette province. Et compte tenu du nombre d'éleveurs et des effectifs de bétail, c'est le secteur traditionnel qui est le plus important en élevage au Kasai-Oriental.

C'est un élevage pratiqué pour résoudre les problèmes sociaux, l'autoconsommation étant très faible. Ce capital est destiné à assurer :

- la scolarité des enfants (frais scolaires, uniformes, fourniture scolaire, etc.) ;
- le paiement des dettes et des impôts ;

- les cérémonies funéraires et de mariages (dot) ; la dot elle-même comprend une ou deux chèvres que le prétendant doit offrir alors qu'il reçoit lui aussi un bouc comme cadeau de sa belle famille.

Les ovins sont moins nombreux, mais ils sont souvent mélangés aux troupeaux de caprins avec lesquels ils partagent le même sort dans leur vie de divagation.

Le porc est surtout élevé chez les Songe (Kabinda, Lubaoet Lubefu) et les Batetela (Lodja, Katakokombe, Lubefu) Les Baluba et les Kanyoka n'ont pas la tradition porcine.

7.3.2. ELEVAGE MODERNE

Au Kasai-Oriental, l'élevage moderne est, à l'instar d'autres provinces du pays l'apanage de grandes sociétés. Il se caractérise par une organisation moderne et compte des effectifs importants de bétail et ou de volaille. Il dispose des infrastructures zoo-sanitaires. Des pâturages améliorés, d'un personnel qualifié et assure un supplément alimentaire aux troupeaux.

Dans cette province, le secteur moderne est dominé par l'élevage de gros bétail

Pour le gros bétail, les races éleveurs sont l'Afrikander pour la production de la viande et la N'dama pour la traction animale.

Trois catégories d'éleveurs s'accaparent de l'essentiel du secteur d'élevage moderne des bovins au Kasai - Oriental. Il s'agit des entreprises privées, des missionnaires surtout catholiques et des éleveurs individuels organisés. et aussi quelques fermes de l'Etat. A l'heure actuelle, les fermes les plus importantes encore en activité dans la province sont :

Celles des entreprises privées :

- Ferme de la société d'Elevage au Congo (SEC) à Kambaye ,dans le Territoire de Mwene-Ditu
- Ferme de CABI à Lodja
- Ferme Coopérative pilote COFEMI à Katako-Kombe
- Ferme Agricole et d'Elevage PAC à Katako- Kombe
- Compagnie d'Elevage de Tshiofa dans le Territoire de Lomela

Celles appartenant aux missionnaires et gérées par les diocèses et les missions ainsi que celles de quelques privés telles que : les fermes Mudiba, Lumwemwa à Miabi et Mukoyi de Kansebu auxquelles s'ajoute celle de l'INERA à Ngandajika complètement pillée lors des événements survenus en 1991.

7.3.3 Quelques indicateurs récents

Depuis un certain temps, pour satisfaire les besoins de la population en protéine d'origine animale, plusieurs projets s'activent de plus en plus dans la province avec des infrastructures sanitaires et une organisation moderne. Ces unités disposent des pâturages améliorés, d'un personnel qualifié et assurent un supplément alimentaire aux troupeaux. L'approvisionnement en produits pharmaceutiques pose des problèmes. Les troupeaux de bêtes subissent des ravages dans les effectifs des fermes où parfois décimés par les maladies .Plus de 1000 têtes de gros bétail ont été pillées durant les guerres de 1996 à 2001. Les statistiques disponibles donnent les détails ci-après :

- Nombre de Coopératives ou projets en cours : -30 ;

- Laboratoire de recherche et diagnostic : 1 à Luputa ;
- Clinique vétérinaire : 1 à Mbuji-Mayi ;
- Dispensaire vétérinaire : 2
- Dipping tanks et couloirs d'aspersion : 12

Le tableau ci-après résume la situation du cheptel par Districts

Tableau n°61 : Evolution du cheptel par district

DISTRICT	BOVINS	CAPRINS	OVINS	SUIDES
Tshilenge	636	77.917	4.633	5.482
Kabinda	1.398	64.635	18.887	21.974
Sankuru	865	23.475	17.375	
V. de MJM	-	900	300	1.200
V. de M.D.	-	4.239	147	86
TOTAL	2.899	171.166	41.342	28.742

N.B. Plus de 1000 têtes de gros bétail ont été pillées durant les guerres de 1996 à 2001
Source : INSPAGRI

Commentaire : la Province dispose de 8 chambres froides modernes avec une capacité de stockage évaluée à - 1000m³, tandis les boucheries et les charcuterie au nombre de 9 au total sont limitées dans la ville de Mbuji-Mayi. La rentabilité de ces investissements est tributaire des problèmes liés à la fourniture de l'électricité.

7.4. UNITES DE CONSERVATION ET DE TRANSFORMATION

7.4.1. LES CHAMBRES FROIDES ET LEURS CAPACITES AU KASAI ORIENTAL

Tableau n°62

N°	NOM DE LA CHAMBRE FROIDE	N° + AVENUE	COMMUNE	CAPACITE
1.	WETRAFA (a)	BLD KABILA	DIULU	125 m ³
2.	WETRAFA (b)	AV. UNIVERSITE	DIBINDI	100 m ³ 60
3.	TRADING CP (a)	LUSAMBO	KANSHI	m ³
4.	TRADING CP (b)	CATHEDRALE	KANSHI	196 m ³
5.	SOTRALICO	ODIA DAVID	DIULU	196 m ³
6.	GLASEKA	DES ECOLES	DIBINDI	160 m ³
7.	B.C.K.	NGALULA	DIULU	52,5 m ³
8.	SUPER MARCHÉ BASILE	COOPERATION	KANSHI	82 m ³
				698,5 m ³

Commentaires : La Province dispose 8 Chambres Froides opérationnelles, ayant une capacité de stockage de 968,5 m³. Le dossier courant électrique a freiné l'installation de certaines chambres froides par les natifs de la Province.

7.4.2. BOUCHERIES & CHARCUTERIES A MBUJIMAYI

Tableau n°63

N°	NOM DE	AVENUE	COMMUNE	ACTIVITES EN VENTE
----	--------	--------	---------	--------------------

1.	NUMBER ONE	BLD KABILA	DIULU	VIANDES, Poulet Charcut.
2.	B.C.K./PAPA KAT. FAKAM	NGALULA	DIULU	VIANDES + Charcut.
3.	TRADING CP	NGALULA	DIBINDI	VIANDES
4.	MINI BOUCHERIE PASTEUR	CATHEDRALE	KANSHI	VIANDES, PIODI, Poulet
5.	SUPER MARCHÉ	NGALULA	DIBINDI	VIANDES
6.	MINI BOUC KANDA KANDA	COOPERATION	KANSHI	VIANDES Poulets+Poissons
7.	MINI BOUC. GLOIRE A DIEU	NGALULA	DIBINDI	VIANDES
8.	MINI BOUC. DIEU RESTE DIEU	IGADO	KANSHI	Poulets + Mpiodi
9.				
				698,5 m3

Commentaires : Elles sont limitées à la Ville de Mbujimayi pour le problème du courant et rendent des grands services à la population.

7.5. PROJETS A PROMOUVOIR

Les projets à promouvoir pour assurer la sécurité alimentaire dans la province doivent avoir pour objet : la Production des producteurs améliorés à cycle court, la promotion de la volaille de chair et de ponte, la couverture zoo-sanitaire.

7.6. PECHE

Potentialités

Dans le domaine ayant trait à la pêche et à la pisciculture, les ressources hydrologiques sont abondantes dans la Province, mais sont généralement sous-exploitées ou pas du tout.

Les renseignements relatifs à ce sous- secteur sont très maigres. . Les O.N.G.D oeuvrant dans cette sphère s'occupent principalement de l'encadrement et de la diffusion des techniques piscicoles en collaboration avec le Centre d'alevinage principal de TSHIOJI.

C'est le C.A.P. de TSHIOJI à NGANDAJIKA qui leur fournit les alevins, et les Tilapia nilotiques que les O.N.G. distribuent aux pisciculteurs sous leur supervision.

7.7. SITUATION DU SECTEUR ENVIRONNEMENT ET CONSERVATION DE LA NATURE

I. L'analyse de la situation du secteur de l'environnement porte sur :

- L'environnement urbain ;
- Des ressources environnementales ;
- De la gestion de l'environnement et des ressources environnementales.

7.7.1. De l'état de l'environnement Urbain

Le diagnostic de l'environnement urbain révèle une série des problèmes environnementaux dont les plus considérables sont les suivants :

- b) La dégradation progressive du sol des sites d'habitations par les érosions ou ravins et les effondrements ou affaissements ou aussi dépressions.
- c) L'insalubrité généralisée de l'environnement immédiat de la population urbaine.
- d) La pollution des eaux des rivières Mbujimayi et Kanshi due à l'exploitation industrielle et artisanale de diamant.
- e) La pollution de l'air en saison sèche.

7.7.2 Etat des ressources environnementales

Les ressources environnementales sont des ressources naturelles renouvelables qui sont :

- Ressources forestières ;
- Ressources fauniques ;
- Ressources en terre ;
- Ressources en eau ;
- Ressources en air.

7.7.2.1. Des ressources forestières

- Potentialité :

Les ressources forestières de la Province sont considérables comme nous l'avons illustré au point 1.5 traitant de la végétation provinciale.

Il y a dans le Nord, une dense forêt sempervirente et semi-caducifoliée qui couvre près de 70 % de la superficie du District du Sankuru et qui est sous exploitée sur le plan d'opérations forestières, alors que dans le Sud la couverture forestière est évaluée à 15 % dans le District de Kabinda, 9 % dans le District de Tshilenge. Les forêts du Sud, formées des galeries et des lambeaux forestiers, sont sujettes à une surexploitation incontrôlée dictée par les besoins croissants de survie humaine.

En effet, le Nord plus boisé est moins peuplé que le Sud moins boisé. La population du Sud des Zones non diamantifères contrainte de recourir constamment à la nature pour subvenir aux besoins vitaux, exerce une pression énormes sur les ressources forestières. Les activités ci-dessous sont à la base de la disparition des forêts :

Les champs des cultures en forêts et ou l'agriculture itinérante sur brûlis.
La carbonisation commerciale. Les feux de brousse saisonniers.

- Exploitation forestière :

Onze (11) essences forestières à bois précieux sont plus exploitées dans les galeries et les lambeaux forestiers du Sud de la Province. Il s'agit de :

- 2) IROKO (chlorophora excelsa) = Lusanga
- 3) SIPO (Entendrophragma utile) = Tshimaie
- 4) TIAMA (Entendrophragma angolense) : Tshimaie
- 5) SAPPELLI (Entendrophragma cylindricum) : Tshimaie
- 6) Khaya (Khaya anthothecu) = Mulamba
- 7) TOLA (Gosweïlerodendron balsamiferum) Mulembue

- 8) Tshitola (*Oxystigma oxyphyllum*) = Tshibudimbu
- 9) NIOVE (*Staudtia gabonensis*) = Diyambi
- 10) IATANDZIA (*Albizia ferruginea*) = Musese
- 11) MUSUWU (*Mitraginea* spp) = Mujuwu.

La production saisie de l'exercice 2003 est évaluée à 2.425 m³ de bois grume, 1.458 m³ de bois scié. La riche forêt du Nord étant encore quasiment intacte offre la possibilité d'un prélèvement à l'hectare de plus ou moins cinq (5) pieds et celles du Sud fortement dégradée ne donne plus qu'un pied à l'hectare ou sur plus d'un hectare.

- Concessions forestières :

Plus d'un million d'hectares des forêts sont sollicités en concession forestière dont deux cents cinquante quatre milles hectares seulement sont concédés à titre intentionnel. Excepté sept milles hectares, les restes de forêts sollicitées en concession se situent dans la partie Nord.

- Reboisement et reconstitution du capital forestier.

Le rythme du reboisement ne suit pas celui du déboisement au Kasai Oriental, la distorsion entre les deux opérations est si forte que l'on déplore la disparition totale des plusieurs formations forestières cédant place à une savanisation extensive.

Non seulement le reboisement est réalisé à faible échelle, mais aussi presque toutes les réalisations en reboisement et boisement faites depuis 1960 à ces jours sont détruites systématiquement par la population agricole environnante à la recherche des terres fertiles ou récemment lors de l'arrivée massive des déplacés du Katanga .

7.7.2.2. Des Ressources Fauniques

.1. Faune sauvage

La faune sauvage de la Province est diversifiée. Elle est plus abondante en espèce, en population et en biomasse dans l'écosystème forestier du Nord que dans la partie savanicole du Sud.

.2. Faune Ichtyologique de la Province

La faune ichtyologique de la Province est apparentée à celle de fleuve Congo, dans les eaux des rivières Sankuru, Lubilanj et Mbujimayi selon l'inventaire faunique qui y a été opéré avant 1960, par l'Administration Coloniale des eaux et forêts.

Suivant ledit inventaire et de l'observation de routine de l'Administration Provinciale actuelle des eaux et forêts, les cours d'eau, les lacs et étangs naturels de la Province contiennent des espèces des poissons des familles ci-après parmi tant d'autres non encore identifiées.

- Claridae – Cithrinidae
- Cichlidae – Polypteridae
- Mormyridae – Citharinidae
- Ciprinidae – Crithroponidae
-

7.7.2.3. Des Ressources en Terre.

Les ressources en terres de la Province du Kasai Oriental sont en dégradation physique dans les Sites des établissements humains citadins ou urbains et chimique dans les zones savaniques d'exploitation agricole et d'activités coutumières de chasse.

La dégradation physique résulte des érosions et effondrements dûs insuffisances techniques et au manque des canalisations de collecte et drainage des eaux pluvieuses qui devraient corriger les erreurs d'occupation humaine des sites caractérisées par :

- 1) Des lotissements inadaptés au relief du terrain ;
- 2) Des constructions anarchiques sur les versants et les bassins versants ?
- 3) De destruction du couvert végétal de protection naturel du sol contre l'action érosive d'eau de ruissellement.

La dégradation chimique des terres rurales des zones savaniques résulte des pratiques destructives telles que :

- 1) L'agriculture itinérante sur brûlis ;
- 2) Les feux de brousse saisonniers pour la chasse coutumière ;
- 3) L'usage abusif d'engrais chimiques.

Les pauvres urbains et ruraux sont davantage appauvris par ces deux formes de dégradation des ressources en terre.

7.7.2.4. Des Ressources en Eau

Les ressources en eau sont considérables comme dit plus haut, mais l'analyse de leur situation au point de vue environnementale révèle que l'eau d'un bon nombre des rivières de la Province est polluée par l'exploitation industrielle et artisanale de diamant.

- Cas des rivières Mbujimayi et Kanshi, dans lesquelles les affluents des laveries de la MIBA déversent le limon et quelques produits chimiques usités dans le tirage de diamant.
- Cas de la rivière Nkatshia où les effluents des laveries de la SENGAMINES déversent aussi de limon et autres produits chimiques.
- Cas des mêmes rivières et autres de la Province où les creuseurs artisanaux lavent leurs graviers en plus de la pollution fécale des différents chantiers miniers d'exploitation artisanale.

7.7.2.5. Des Ressources en air.

La charge polluante de l'air, bien que non encore évaluée reste minime dans la Province en dépit de la pollution ponctuelle, issue du soulèvement de la poussière sur les routes en terres et du dégagement de la fumée des feux de brousse.

Toutefois en milieu urbain, pendant la saison sèche, la poussière, soulevée sur les voies en terres de circulation urbaine, provoque parfois des maladies saisonnières parmi la population jeune et adulte (la toux, le rhume, la tuberculose etc...)

7.7.3. De la gestion de l'environnement et des Ressources Environnementales.

7.7.3.1 Aperçu général

L'Administration Provinciale en charge de la gestion de l'environnement et des ressources environnementales est dépourvue des moyens logistiques indispensables pour une bonne gestion en la matière. Les différentes législations y relatives existent, mais leur application reste lacunaire.

Concernant les ressources forestières par exemple, le nouveau Code Forestier, promulgué le 28 Avril 2004, qui remplace le décret du 11 Avril 1949, règle les problèmes d'absence sur terrain des gardes forestiers, des conflits de compétence avec le pouvoir coutumier et la Territoriale ainsi que de gestion d'espaces forestiers à sous-sol riche en minerais avec le service des mines ; autant qu'il prend en compte les intérêts de la population locale jadis déconsidérée.

Aussi importe t-il que les susdits moyens logistiques soient mis à la disposition de l'Administration intéressée afin de renforcer ses capacités pour qu'elle joue efficacement le rôle lui dévolu en vue de l'utilisation durable de ces ressources.

7.7.3.2. PROBLEMES ENVIRONNEMENTAUX MAJEURS IDENTIFIES, CAUSES, CONSEQUENCES ET ACTIONS PRECONISEES.

Tableau n°64 : Synthèse des problèmes de l'environnement en RDC

N°	SITUATION	PROBLEMES	CAUSES DU PROBLEME	EFFET OU CONSEQUENCES	ACTIONS PRECONISEES
I	Environnement Urbain	1°/Dégradation progressive du sol des Sites d'habitation par les érosions ou ravins et les effondrements ou affaissements ou aussi dépressions. -150 érosions progressent à travers - 35 Effondrements profonds.	1°Défaut des canalisations de collecte et drainage des eaux de pluie et des eaux usées. 2°Insuffisance technique : -Lotissements inadaptés aux reliefs des terrains. - Caniveaux à sections inférieures au volume d'eau à drainez. -Inachèvement des ouvrages. - Maçonnerie entamée de l'amont à l'aval. 3°Insuffisance financière 4 °Faible volonté politique. 5°Destruction du couvert végétal arbustif et herbacé de protection naturel du sol.	1°Destruction de la voirie urbaine 2°Destruction des maisons et sinistres ou population sans abris. 3°Destruction des tuyaux du réseau de distribution d'eau. 4°Destruction des fils et poteaux de l'énergie électrique. 5°Refuges des voleurs, des malfaiteurs 6°Accidents de circulation humaine et animale.	1°/Construire les caniveaux du réseau révisé de collecte et drainage des eaux jusqu'aux exutoires naturelles (rivière Mbujimayi, Muya et Kanshi). 2°/Lutte biologique anti-érosive massive.

		<p>2/Insalubrité généralisée de l'environnement immédiat de la population urbaine. - Insuffisance des latrines hygiéniques publiques et domestiques. - Evacuation non hygiénique des ordures et des immondices. - Présence nombreuse des moustiques, des mouches, cancrelats, rats... - Aucun marché public non construit / non assaini.</p>	<p>1°/Absence d'un système de collecte et évacuation des déchets A/ Pas des bacs à déchets ou des poubelles. B/ Dispositifs à décharge contrôlée non aménagée. C/ Pas de moyens de transport (camion Benne) ou chariots... 2°/ Les Brigades Communales d'Assainissement, nouvellement créées et installées non équipées et motivées pour être opérationnelles. 3°/ Comportement, attitude et pratiques</p>	<p>1°/Persistance et propagation des maladies parmi la population jeune et adulte telles : - Paludisme, choléra, typhoïde, Poliomyélite, verminoses (amibiase, ankylostomiase, ascarirose, oxyurose, diarrhées multiformes. 2°/Prolifération des mouches, des moustiques, des cancrelats, des rats lesquels sont agents vecteurs des maladies. 3°/Odeurs nauséabondes. Ville très sale...</p>	<p>1°/Renforcer les capacités opérationnelles et fonctionnelles des Brigades Communales et Territoriales d'Assainissement installées et installer adéquatement celles qui restent. 2°/ Construire les bacs à déchets et installer les poubelles indiquant à la population où jeter les déchets à évacuer par les Brigades renforcées. 3°/ Construire des latrines publiques</p>
--	--	--	--	---	---

			<p>anti-hygiéniques de la population. 4°/ Pauvreté de la population. 5°/ Faible volonté politique.</p>		<p>et contribuer à la construction des latrines familiales. 4°/ Sensibiliser la population pour le changement de comportement.</p>
		<p>3°/Pollution des Eaux des Rivières Mbujimayi et Kanshi, par l'exploitation industrielle de diamant / MIBA. - Limons déversés dans la rivière.</p>	<p>1°/Bassins de rétention des limons des effluents des laveries, comblés et non fonctionnels.</p>	<p>1°/Déséquilibre écologique. - Eau trouble et moins oxygénée. -Diminution population ichtyologique. 2°/Eau colorée impropre à la consommation et autre usage humain.</p>	<p>1°/Réaménager les bassins de rétention ou décantation de limon des effluents des laveries de la MIBA. 2°/Suivre auprès de la MIBA, l'exécution de l'action. 3°/Prélever les échantillon d'eau et les faire analyser à l'I.S.P. et à l'OCC.</p>
		<p>4°/Pollution de l'air en saison sèche.</p>	<p>1°/Routes urbaines en terres.</p>	<p>1°/La population respire un air pollué chargé de poussière. 2°/Transmission et propagation des maladies respiratoires.</p>	<p>1°/Asphalter les voies de circulation urbaine. 2°/Eriger des haies vives des rideaux abris.</p>

III	Ressources Environnementales 2.1.Ressources Forestières.	1°/Déformation et régression végétative forestière. - Disparition des galeries forestières et des lambeaux forestiers du Sud de la Province. - Savanisation extensive des espaces forestiers.	1°/Pression humaine pour la survie très forte. - Champs forestiers ou agriculture itinérante sur brûles. -Carbonisation commerciale.	1°/ Routé de bois d'œuvre, bois énergie. 2°/Surenchère de ces produits forestiers. 3°/Dépeuplement faunique. 4°/Déséquilibre écologique et perturbation climatique. 5°/Dégradation chimique du sol. 6°/Baisse production agricole. 7°/Pauvreté aggravée des pauvres ruraux.	1°/Reboiser intensément les espaces déboisés. 2°/Boiser les zones périurbaines ou ceintures vertes des Sites Urbains et des centres extra-coutumiers. 3°/Amener la population rurale du Sud de la Province à pratiquer l'agro-foresterie.
		2°/Régression végétative savanicole. - Conversion en savane simplement herbeuse à tendance steppique dans les zones périurbaines de la savane initialement boisée	1°/Pression humaine pour la survie. -Feu de brousse saisonnier pour la grande chasse coutumière. -Exploitation agricole permanente. Cultures pérennes colonisant le sol	1°/Pauvreté du sol et baisse de rendement agricole. 2°/Pauvreté aggravée des pauvres paysans. 3°/Réduction de l'apport en évapotranspiration. 4°/Contribution à	1°/Renforcer la réglementation sur les feux de brousse. 2°/Boiser les espaces fortement touchés. 3°/Faire pratiquer l'agro-foresterie

			telles que : manioc. -Herbicides.	l'évolution vers la sécheresse et la décatification.	par la population concernée.
	2.2. Ressources fauniques	1°/Dépeuplement faunique sauvage.	1°/Déforestation à 2°/Savanisation 3°/Feux de brousse 4°/Champs forestiers sur brûlis. 5°/Chasse coutumière feu, piège empoisonnement...) 6°/Braconnage l'Eléphant.	1°/Disparition des Eléphants. 2°/Rareté des gibiers à poils et à plumes. 3°/Chasse non productive et carence de la viande de chasse au village. 4°/Surenchère de la viande de chasse.	1°/Sensibiliser la population à l'utilisation durable des ressources fauniques. 2°/Renforcer la capacité d'intervention protectrice des espèces fauniques de l'Administration chargée de la gestion de ces ressources. 3°/Former les chefs coutumiers sur l'utilisation durable des ressources fauniques.

		2°/Dépeuplement faunique ichtyologique des petites rivières, des ruisseaux et des étangs naturels.	Pratiques destructrices de la faune par la population. - Pêche par empoisonnement (Techiosa ou Bubawu...) - Pêche par barrage (Kutuwa)	1°/Pêche improductive et carence du poisson au village. 2°/ Surenchère du poisson sur le marché. 3°/Alimentation pauvre et carence des protéines animales chez les gagnent petits.	1°/Sensibiliser la population à l'utilisation durable des ressources fauniques ichtyologiques. 2°/Former les chefs coutumiers sur l'utilisation durable desdites ressources. 3°/Renforcer les capacités d'intervention protectrices de ces ressources de l'Administration intéressée.
2.3. Ressources en Terres.		1°/Dégradation physique du sol dans les sites d'habitation humaine due aux érosions et effondrements.	1°/ Erosions et Effondrements due à la non maîtrise des eaux de ruissellement relative aux insuffisances techniques et autres causes ci-haut relevées.	Voir point I sur l'Environnement Urbain.	Voir point I sur l'Environnement Urbain.
		2°/ Dégradation chimique du sol dans les zones savaniques.	1°/Feux de brousse répété à chaque saison sèche pour la chasse coutumière (lessivage, exposition aux	1°/Baisse de la production agricole. 2°/Régression végétative etc...	1°/Sensibiliser la population à l'usage moins destructif des feux de brousse.
			intempéries. 2°/Agriculture sur brûles. 3°/Usage abusif d'engrais.		2°/Encadrer la population pour une agriculture durable.
2.4. Ressources en Eau		1°/Pollution de l'eau des rivières par l'exploitation industrielle et artisanale de diamant. -Rivière Mbujimayi et Kanshi par la MIBA dans lesquelles les effluents des laveries déversent les limons. -Rivière Nkatshia par la SENGAMINES.	Voir point I3	Idem	Idem
2.5. Ressources en Air.		Voir point I4	Idem	Idem	Idem

III	Gestion de l'Environnement et des ressources environnementales	1°/Manque des moyens logistiques nécessaires par l'Administration en charge de la gestion de l'environnement et des ressources environnementales.	1°/Faible volonté politique en faveur de la protection de l'environnement.	1°/Dégradation progressive de l'environnement et des ressources environnementales.	1°/Renforcer les capacités de gestion de l'environnement et des ressources environnementales de l'Administration concernée.
-----	--	---	--	--	---

7.8. Commercialisation

L'organisation et le fonctionnement de la commercialisation des produits agricoles et autres dépendent d'un grand nombre des facteurs dont : la structure du marché, le niveau, la politique et l'évolution des prix, la nature et la quantité des produits sur le marché, les moyens et les modes de paiement, les flux commerciaux, le nombre et l'efficacité des opérateurs économiques, les moyens de transport et les voies de communication ainsi que la politique générale en matière de réglementation des produits surtout agricoles.

Au Kasai-Oriental, les échanges commerciaux sont interconnectés et bipolaires : les flux commerciaux des produits agricoles sont très développés entre le pôle Sud, comprenant les Districts de Kabinda et de Tshilenge et la Ville de Mbuji-Mayi. Tandis que la production du pôle Nord, essentiellement composé du District de Sankuru est généralement échangée avec les entités administratives aussi lointaines que Kinshasa et le Kasai-Occidental, De plus, la défektivité et l'inadaptabilité du système de transport et l'enclavement du District de Sankuru vis-à-vis du marché de Mbuji-Mayi accentuent la désarticulation de l'espace économique et exacerbe le déséquilibre entre l'offre et la demande dans cette Province.

Par ailleurs, en sus des déséquilibres structurels des forces du marché, il sied de relever que la prolifération des taxes et la fréquence des tracasseries policières et administratives observées dans cette partie du territoire nationale contribuent substantiellement à l'augmentation des coûts de revient dont une partie ou l'entièreté est littéralement payée par les consommateurs de la zone minière du sud de cette province

7.9. La situation dans les Autres Secteurs de la Production industrielle

7.9.1. Contexte général

En dehors des activités agricoles, le Kasai-Oriental est parmi les provinces les moins industrialisées du pays. Paradoxalement, c'est la présence de diamants dans son sous-sol qui constitue l'obstacle principal au développement des activités industrielles.

En effet, dès la découverte des gisements diamantifères dans cette contrée, l'autorité coloniale institua le régime de zone A pour elle. En vertu de ce régime, une législation spéciale interdisait aux autochtones d'exercer toute activité autre qu'agricole et d'investir sur les terres diamantifères.

Aucune autre société industrielle ne pouvait venir s'installer dans cette zone, excepté la FORMINIÈRE qui est la seule industrie d'extraction de diamants.

Aujourd'hui encore, bien que l'ancienne législation ait été abolie en 1960, la MIBA détient toujours le monopole de l'extraction industrielle de diamant. Ses exportations se font toujours comme par le passé à l'état brut.

Mais désormais, on observe un changement notable dans la mesure où ce monopole est quelque peu combattu par l'existence d'une multitude d'exploitants artisanaux tant congolais qu'étrangers dont certains sont devenus des concurrents très acharnés. Ce sont ces derniers qui réinvestissent les profits tirés de la vente du diamant dans la contrée et ailleurs.

7.9.2. La MIBA

La MIBA, société mixte (Etat 80%, SIBEKA 20%), est la première productrice de diamant industriel. Elle opère dans le polygone de Mbuji-Mayi. Les gisements diamantifères contiennent environ 4% de diamant de Joaillerie.

La capacité de production théorique de cette société est estimée à 7500000 carats par an, soit environ 1,5 tonnes de diamants par an.

L'exploitation des gisements diamantifères a nécessité de la part de la MIBA de gros investissements. Le personnel est estimé à un peu plus de 5000 travailleurs, agents et cadres confondus ; ce qui a nécessité la construction des cités, des routes, des bureaux, des écoles, des stades, des magasins, etc.

Le fonctionnement de cette entreprise, qui constitue l'ossature de la ville de Mbuji-Mayi, a un impact déterminant sur l'économie de la province.

Outre le diamant, des prospections ont mis à jour les indices de chrome-nickel à Mwene-Ditu. D'après les évaluations de la MIBA, ces gisements miniers représentent 324.425 tonnes de nickel contenu dans 22.300.112 tonnes de minerais dont la teneur moyenne est de 1,45%. De même, la présence de plomb a été signalée à Lubi-Lukula, au Nord de Mbuji-Mayi.

Eu égard au chômage chronique qui sévit dans la province, l'exploitation de ces nouveaux gisements miniers peut permettre à la MIBA de diversifier ses activités d'extraction et de donner plus de travail à la population.

Chap. VIII : PROGRAMMES ET PROJETS DE DEVELOPPEMENT

Le développement socio-économique dépend essentiellement de la combinaison de plusieurs facteurs endogènes et exogènes dont le dynamisme et l'esprit d'initiative des populations locales et, de l'efficacité des structures et services opérant dans les différents secteurs, associés à l'efficacité de la politique d'encadrement et de régulation des structures étatiques.

Grâce au dynamisme et à l'esprit d'initiative de la population, on assiste ces derniers temps à la création et à la mise en place des coopératives et des associations professionnelles, des organismes confessionnels, des initiatives locales de développement, des organismes d'autopromotion, des associations de développement dans la province du Kasai Oriental.

Ces organisations ont pour objectif commun : la relance de la production et la commercialisation des produits agricoles.

Dans ce chapitre, il s'agira de décrire succinctement la genèse, les objectifs et la participation de tous ces services et coopératives dans le développement des activités agrosylvo-pastorales du Kasai Oriental.

Projets de la Province

8.1. Sociétés agro-industrielles et PME

Le sous-développement du secteur moderne d'exploitation agricole au Kasai oriental s'est traduit par l'inexistence de l'agro-industrie dans la province. Dans la zone forestière du nord aussi bien que dans les savanes du sud les transformations des produits agricoles s'effectuent de manière artisanale.

Depuis quelques temps, on remarque une montée d'installation de moulins à maïs et à manioc partout en milieu rural. Il existe au total environ 360 petits moulins. Le service de ces moulins est complété par 2 minoteries à Mbujimayi. Leur capacité moyenne est de 25 tonnes de maïs par heure. Deux grandes boulangeries fabriquent du pain pour ajouter à la production des dizaines d'autres petites unités artisanales de panification.

Les 5 palmeraies situées dans la circonscription de Lusambo, bien que disposant chacune d'une huilerie de capacité de production d'une tonne d'huile à l'heure, ne sont plus fonctionnelles. Les usines de coton sont fermées par manque d'approvisionnement en coton graine. Quelques unités de production dans le secteur de la petite et moyenne entreprise fonctionnent çà et là en petit nombre. La plupart d'entre elles sont localisées dans la ville de Mbujimayi et son hinterland immédiat.

8.2. Projets agricoles et du développement rural

Commencée vers la fin des années 1960, la politique du développement rural et agricole par voie des projets continue à inspirer les responsables de l'agriculture dans ce pays. Les projets agricoles tels que le Programme National de Pisciculture Familiale, Programme National Riz, le Service National des Fertilisants et Intrants Connexes ont des bureaux de représentation dans la province. Le Projet Maïs au Kasai Oriental avec le siège à Mbujimayi était conçu pour

contribuer à la production du maïs dans la province. Le Projet Hydraulique Rural vise l'alimentation régulière de la population en eau potable. Les antennes de SNV, de SENASEM et de SNSA couvrent quelques territoires de trois districts que compte la province. Aucun de ces projets ne fonctionne correctement à ce jour par manque de financement adéquat.

La situation des projets agricoles du Kasai Oriental est déplorable. Les performances techniques réalisées par les projets ne sont plus visibles dans leurs rayons d'action. Quelque soit la source de financement, tous les projets agricoles contenaient depuis leur conception le germe de leur échec. Ce germe était l'absence du support et de la participation de la population bénéficiaire aux activités de ces projets.

La conception des projets ne prévoyait pas la prise en charge des activités par la communauté locale. Tout au long du mandat du projet, les objectifs n'ont jamais dépassé le niveau des rendements physiques. L'amélioration durable de la situation financière des bénéficiaires et l'utilisation de ces finances pour renforcer les actions du projet n'ont pas été considérées. Toute phase de financement extérieur d'un projet devrait préparer la phase de financement par la communauté locale car l'objectif final de ces projets était la préparation de la communauté de base à se prendre en charge afin de produire seule les biens et services dont elle a besoin. Les projets devront alors aider la population concernée à prendre conscience du rôle qui lui incombe dans l'amélioration de ses conditions de vie.

8.3. Projet Foresterie Urbaine de Mbujimayi

Le Projet « Foresterie Urbaine de Mbujimayi, comme son nom l'indique, s'occupe du reboisement sous toutes ses formes, en collaboration avec la Conservation de la Nature. Ses objectifs se présentent de la manière suivante :

La production de bois d'œuvre (sciage, déroulage, tranchage...), de bois de feu (chauffage, carbonisation, gazogène...), de bois de service de construction traditionnelle, des poteaux, approches, bardeaux, pirogues, pilons, mortiers, longrines de ponts), bois d'industries (pâte, panneaux, cellulose...), des produits secondaires (résine, gomme, fruits, fourrage, écorce...) ;

La protection des bassins versants (rétention d'eau, régularisation des débits, etc...), le maintien des conditions climatiques modérées, la lutte anti-érosive par des brise-vent, des rideaux abri, des ombrages pour certaines cultures et de fourrage pour bétail, haies vivantes ;

La détente, l'agrément par parc urbains, forêts promenades, réserves botaniques, arboretum, arbres d'alignement et d'ombrage. Les actions du projet sont concentrées dans les territoires de Tshilenge (Tshipuka), de Katanda (Bakwa Bowa), de Muene Ditu, et Bipemba (site Bashala).

REALISATIONS DU PROJET DE 1999 A L'AN 2003

Tableau n°65 : Type de reboisement à la périphérie de MBUJI - MAYI

Année	Type de reboisement	Ha	Espèces des peuplements	Site	Observations

1999	Brise vent	5	Acacia Auriculiformis	Tshibombo	-
	Boisement individuel	7	Acacia Auriculiformis	Tshibombo et Ville	-
	Brise vent école	4	Acacia Auriculiformis	Ville de Mbujimayi	-
2000	Brise vent	8	Acacia Auriculiformis	Tshibombo	-
	Brise vent école	2	Acacia Auriculiformis	Don Bosco	-
	Boisement individuel	1	Acacia Auriculiformis	Don Bosco	-
2001	Brise vent	1	Acacia Auriculiformis	Tshibombo	-
	Boisement individuel	8,5	Acacia Auriculiformis	Don Bosco	-
	Conversion	0,5	Acacia Auriculiformis	Tshibombo Kazadi	-
2002	Brise vent	1	Acacia Mangifera, persea	Ville combat, parquet,	-
	Brise vent école	0,5	Acacia Auriculiformis	Mont Thabora	-
	Boisement individuel	5,5	Acacia Leucaena	Paroisse BasaBaseka Tshibombo et Don Bosco	1 Ha détruit par militaires de front
	Conversion	2	Acacia Auriculiformis	Tshibombo Kazadi	-
2003	Boisement individuel	3	Acacia Auriculiformis	Tshibombo et Don Bosco	-
	Conversion	1	Acacia Auriculiformis	Bosco	-
	Brise vent	6	Acacia, Citrus, leucaena, mangifera, Persea	Tshibombo Kazadi	-
				Tshibombo et Ville	
Total		260			

N.B De 1960 à 2003, 260 Ha ont été plantés dont 56 Ha pour la période en revue.

Contraintes

Les principales contraintes se résument à une main-d'œuvre insuffisante, au manque d'équipements, aux problèmes fonciers, au manque de financement.

8.4. Service National de Vulgarisation (SNV)

Créée en 1989, la coordination provinciale du SNV fut premièrement installée à Mbuji – Mayi, puis transférée à Gandajika en 1991.

A cause des difficultés de communication et la grande distance qui sépare Mbuji – Mayi du District de Sankuru, la création d'une antenne du Service National de Vulgarisation à Lodja s'est avérée nécessaire en 1995.

Les objectifs globaux du Service de Vulgarisation sont ainsi définis :

- L'encadrement des paysans grâce à l'implantation du système national de vulgarisation dans les Districts de Kabinda, de Tshilenge et de Sankuru ;
- La coordination des activités de vulgarisation des différents partenaires qui opèrent dans les Districts de Kabinda, de Tshilenge et de Sankuru ;
- L'harmonisation du langage de vulgarisation sur toute l'étendue couverte par les activités du SNV au Kasai Oriental ;

- L'harmonisation des interventions auprès des agriculteurs bénéficiant de l'encadrement du SNV par le biais des tiers ;
- L'apport d'un appui méthodologique et technique du système de vulgarisation.

Pour atteindre ces objectifs globaux, le Service National de Vulgarisation au Kasai Oriental a besoin de ressources humaines suffisamment formées. En 1995, le total du personnel commis aux tâches de vulgarisation de techniques culturales améliorées, était d'environ 304 unités dont 72 cadres et 232 moniteurs agricoles pour l'ensemble de la province.

En 1994, le SNV avait l'intention d'encadrer 191.486 paysans : mais, seuls 17.090 agriculteurs l'ont été réellement. Ceci représente un taux de réalisation inférieur à 10 %. Ces contre-performances étaient en grande partie dues à la perte de plusieurs matériels de transport et de communication (2000 vélos, 300 motos et 60 véhicules) dans les installations du SNV/Kinshasa, lors des pillages de 1991.

Les difficultés de mobilité amèneront le SNV Kasai Oriental à revoir ses objectifs quantifiés à la baisse pour l'année 1995. C'est ainsi que le nombre de 12.432 paysans préalablement programmés, fut effectivement encadrés et suivis.

Entre 1994 et 1995, trois cultures ont été ciblées par le SNV au Kasai Oriental. Il s'agit de l'arachide, maïs et manioc dont les thèmes de vulgarisation étaient respectivement :

- Le respect de la densité à la plantation ;
- La pratique de l'association de la culture du maïs avec le manioc.

A l'issue de la vulgarisation de cette technique, le SNV Kasai Oriental s'est attelé à diffuser les paramètres relatifs à la disposition acceptable dans l'association maïs – manioc en vue d'une optimisation de la production et à l'installation de l'association maïs – mucuna dont l'objectif visé fut l'accroissement de la production grâce à l'action fertilisante de cette légumineuse. Ainsi, la production du maïs a augmenté de 34% alors qu'associée au haricot, ce taux n'a guère dépassé 15%.

Les variétés de manioc qui ont fait l'objet de vulgarisation à cet effet, sont la F100 et la Tshilobo.

Le Service National de Vulgarisation (SNV), fait face à d'énormes difficultés et contraintes dans la réalisation des objectifs (globaux et quantitatifs) au Kasai Oriental. Le manque de mobilité ci haut cité, les difficultés liées à la distribution des semences et du petit outillage agricole aux paysans, ainsi que l'inefficacité de la recherche agronomique appliquée sont autant de problèmes qui retardent le développement agricole du Kasai Oriental.

Les difficultés financières à travers les allocations budgétaires du gouvernement se font rares, alors que les perspectives du Service de Vulgarisation au Kasai oriental consistaient en l'extension de ses activités en faveur des territoires de Kabinda et de Lubao.

8.5. Service National de Semences (SENASEM)

De 1980 à 1985, la production semencière au Kasai oriental était exclusivement assurée par le PMKO pour ce qui est du maïs. C'est en effet, en 1985 que les activités de PMKO ont été cédées au SENASEM. En plus des semences de maïs, le SENASEM a eu comme attribution supplémentaire, la production des semences de soja, de niébé et des arachides.

Plus tard, le SENASEM Kasai Oriental est entré en association avec la Minière de Bakwanga (MIBA) d'où sortira le Projet Agricole MIBA – SENASEM (PAMISEM). Dans ses attributions, le PAMISEM est appelé à couvrir la demande en semences améliorées pour tous les deux Kasai. La réalisation de cet objectif, semble malheureusement, difficile au fur et à mesure que les années passent.

Aux difficultés financières s'ajoutent plusieurs contraintes d'ordre technique rendant ainsi difficile la tâche de PAMISEM au Kasai Oriental.

Les semences produites par le PAMISEM sont caractérisées par des coûts de production tellement élevés que la plupart des paysans ne sont pas capables de s'en procurer.

La qualité parfois médiocre des semences ainsi produites est tributaire du manque de collaboration technique avec l'INERA. En effet, les semences de base et de pré-base, sélectionnées à l'INERA en vue du renouvellement du matériel génétique, ne sont plus mises à la disposition de PAMISEM depuis environ quatre ans.

Les variations climatiques sont parfois à la base des prolongements inhabituels des périodes de sécheresse et affectent ainsi la production et la qualité des semences produites. La mise en place de dispositifs d'irrigation, s'avère donc nécessaire pour remédier à cette carence.

Tableau n°66 : Prestataires semenciers au Kasai Oriental (campagne 2004 – 2005)

STRUCTURE	MAIS	RIZ	ARACHIDE	NIEBE	SOJA	MANIOC
		16	6		8	
FOMI	70		3	15	3	15
ATUD	10			22	-	-
AGROPAD	13			5	5	15
SIDERKAM	5			-	-	-
AFPELU	5		15	3	-	-
CODELU	15			10	-	-
BDD SANKURU	-			5	5	-
COOP YANKA	60			20	-	15
FODAGRI	5			-	5	5
ARDERI	5			-	-	-
PRODEK	5			-	-	3
CABOS	5			5	-	-
UDR	5			5	-	-
DFF	13			15	-	2
CEDI	10			5	-	-
FONDATION	10			5		- 3.8
SENGAMINE	15			10		
FONDI						
	251	16	29	125	58	58

8.6. Service National des Fertilisants et Intrants Connexes

Le SENAFIC au Kasai Oriental, joue un rôle déterminant dans le développement du secteur agricole. Il s'occupe de la distribution et de la commercialisation des intrants à la production végétale autres que les semences et boutures.

C'est ce service qui distribue en effet, le petit outillage, les engrais et les produits phytosanitaires sur toute l'étendue de la province.

La coordination de cet important service est installée à Mwene Ditu, mais le personnel commis aux activités de distribution des intrants éprouve d'énormes difficultés de transport faute de matériel roulant.

En réalité, le SENAFIC Kasai oriental n'est plus opérationnel depuis la fin de l'année 1994. Son action est encore rendue difficile par manque d'études pédagogiques appropriées et surtout suite à la suspension de la coopération japonaise.

8.7. Service National d'aquaculture « SENAQUA »/ex. PNPF

La pisciculture familiale est considérée comme un moyen peu coûteux d'offrir les protéines d'origine animale aux paysans de la Province du Kasai Oriental. Ceci constitue l'objectif global du projet. Pour y parvenir, il procède par :

- La diffusion de la pratique de la pisciculture à travers les populations rurales ;
- L'apport des techniques piscicoles aux paysans ;
- La formation pratique des pisciculteurs et des agents de développement ;
- La production des alevins et leur diffusion auprès des pisciculteurs ;
- L'initiation à la recherche appliquée.

La pisciculture familiale est introduite au Kasai oriental depuis l'époque coloniale. Quelques années après l'accession du pays à l'indépendance, la plupart des étangs piscicoles du Kasai Oriental n'étaient plus opérationnels par manque de financement.

Il a fallu attendre l'année 1978 pour voir le gouvernement, avec l'appui de l'USAID et le corps de la paix des Etats-Unis d'Amérique, ressusciter la pisciculture familiale en République Démocratique du Congo.

Ce nouveau souffle au projet s'est traduit au Kasai Oriental par la réhabilitation du Centre d'Alevinage Principal (CAP) de Tshioji dans le territoire de Gandajika et du Centre d'Alevinage Secondaire (CAS) de Mudiba dans le District de Tshilenge. Par la suite, le Centre de Tshioji deviendra le Centre national de Formation et de Recherche (CFR), tandis que le centre de Mudiba sera privatisé quelques années plus tard.

Le Centre de Formation et de Recherche de Tshioji comprend 55 étangs d'une superficie totale de 2,5 hectares. Ces étangs sont répartis de la manière suivante :

- Etangs de recherche (ER) 12 -
Etangs de vulgarisation (EV)
8 - Etangs de production
(EP) 19
- Etangs de formation (EF) 16

8.8. Programme National Riz (PNR)

Le Programme National Riz (PNR) dispose d'une antenne implantée à Lodja dans le Sankuru, District qui produit la totalité du riz dans la province du Kasai Oriental.

Les objectifs globaux du PNR visent à accroître la production et dans une certaine mesure, à assurer la promotion de la commercialisation du riz.

Pour ce faire, le PNR multiplie et distribue les semences améliorées dans le Sankuru. Il vulgarise également les pratiques culturales performantes. C'est dans ce cadre qu'il s'emploie à promouvoir la diffusion de la culture du riz irrigué qui permet annuellement plusieurs récoltes.

Le PNR s'implique également dans le cadre de la recherche agronomique notamment en matière de lutte contre les pathologies relatives à la culture du riz. Aujourd'hui, l'important problème auquel fait face le riziculteur au Sankuru est celui de la prolifération de l'insecte ravageur connu sous le nom de la *Sogatella furcifera*, localement appelé «Mombelenge ».

C'est dans ce cadre que le PNR travaille en collaboration avec le Programme de Recherche et d'Expérimentation sur le Riz Pluvial (PREP) des méthodes de lutte contre les ravageurs du genre.

Depuis les années 1991 et 1992, la multiplication et la distribution des semences améliorées sont devenue l'activité principale du PNR au Kasai Oriental. Cette multiplication se fait en régie et par les agri-multiplicateurs. Le tableau V.4 montre l'évolution de la superficie et des quantités des semences améliorées produites tant en régie que par les agri-multiplicateurs de 1992 jusqu'en 1995.

Tableau n°67 : Production des semences en régie et par les agri-multiplicateurs à Lodja/Sankuru

ANNEE	EN REGIE			AGRI-MULTIPLICATEURS			
	Superficie (ha)	Production (t)	Rendement (t/ha)	Nombre	Superficie (ha)	Production (t)	Rendement
1992	2	1,35	0,67	32	17,8	-	-
1993	10	11	1,1	112	26,45	19,68	0,74
1994	15	6	0,4	136	54	55,8	1,03
1995	15,75	8,44	0,53	56	18,38	9	0,48

Source : PNR, 1995.

Quant à la production des semences par les agri-multiplicateurs, on constate que le nombre des riziculteurs évolue en dents de scie. Il était de 32 en 1992, il atteindra 136 en 1994 avant de chuter brutalement à 56 en 1995. Cette évolution est révélatrice de sérieux problèmes que connaissent la distribution et la commercialisation des semences. Le goulot d'étranglement, issu des problèmes inhérents à la commercialisation des semences, constitue une des raisons fondamentales de la chute brutale du nombre des agri-multiplicateurs au Sankuru.

Il faut également noter que les rendements observés en régie tout comme dans les exploitations des agri-multiplicateurs sont généralement faibles. L'explication fondamentale du niveau très bas observé pour ces rendements est la forte prévalence des maladies et de parasites, sans oublier les dégâts combien dévastateurs de la *Sogatella furcifera*.

Le cas spécial des contre performances de production des semences en régie s'explique par les difficultés de financement tardif et dérisoire ainsi que des salaires non rémunérateurs proposés pour la main-d'œuvre.

Enfin, les autres activités du PNR au Kasai oriental est la distribution du petit outillage aux riziculteurs et le décorticage du paddy. Cette dernière activité n'est plus opérationnelle faute de décortiqueuses.

8.9. Service National des Statistiques Agricoles (SNSA)

Le SNSA est une émanation de la Division des Statistiques Agricoles du Service d'Etudes et Planification (SEP) du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

Cette division qui avait bénéficié de l'appui technique de la FAO et de l'USAID a joué un rôle de premier plan dans le processus de collecte et traitement des statistiques agricoles au Kasai oriental.

Au Kasai Oriental, le SNSA est représenté par la Coordination Provinciale implantée à Mbuji-Mayi et un bureau qui est installé à Lodja.

Le SNSA/Kasai – Oriental a beaucoup de problèmes qui l'empêchent de bien travailler. Il s'agit du manque de mobilité des agents sur terrain, de l'inexistence de bureau et de la démotivation personnel. Le Gouvernement et le PNUD sont les principaux bailleurs de fonds du SNSA.

8.10. Direction Nationale des Voies de Desserte Agricole (DVDA)

La DVDA est implantée au Kasai Oriental en 1987 et les bureaux de sa Coordination provinciale sont installés dans la ville de Mbuji-Mayi.

Ce service exécute depuis 1991, avec le concours de la Banque Mondiale, du PNUD, du BIT et du Gouvernement un projet pilote de réhabilitation des routes de desserte agricole.

L'objectif principal de ce projet est de conférer à la DVDA les structures appropriées et le personnel compétent devant assurer la remise en état des routes de desserte agricole par l'entremise des entités de base et par l'utilisation des ressources locales disponibles, afin de contribuer au développement du secteur agricole.

Depuis 1994, la DVDA ne jouit plus d'une ligne de crédit capable de lui permettre de réaliser ces objectifs. Les difficultés et contraintes se multiplient et la DVDA n'a plus d'action sur le terrain au Kasai Oriental.

8.11. Institut d'Etudes et de recherche Agronomiques (INERA)

La recherche agronomique appliquée est animée par la Station de l'INERA/Gandajika. La station existe depuis l'époque coloniale et a joué un rôle de premier plan dans le développement de cultures telles que le maïs, le coton, l'arachide, etc.

La même station a abrité les différents programmes et antennes du Service National de Recherche Agronomique et Vulgarisation (SENARAV).

Depuis la rétrocession du SENARAV à l'INERA en 1993, la station de Gandajika abrite les services du programme coton, maïs, légumineuses ainsi que des antennes des programmes

manioc, élevage, ressources phylogénétiques, gestion des ressources naturelles et agroforesterie.

Pour rappel, les objectifs globaux de l'INERA au Kasai Oriental sont entre autres : la mise au point des variétés à productivité élevée et résistante aux maladies ainsi que la production et la distribution des semences de base et de pré-base.

Dans ce cadre des attaques des cultures par les insectes, plusieurs études entomologiques et pathologiques du soja, arachide, niébé et maïs sont entreprises à la station de l'INERA/Gandajika.

Dans le même ordre d'idées, trois antennes (manioc, élevage, agroforesterie) de la station Gandajika et en collaboration avec les stations de Yangambi, Mvuazi, ... devront selon leurs attributions mettre sur pied, les variétés et races à haut rendement.

L'antenne des ressources phytogénétiques s'occupe naturellement de la conservation, du germoplasme tandis que celle relative à la gestion des ressources naturelles s'intéresse au reportage du pronostic de la météorologie ainsi que de la gestion des sols.

La station a également pour l'attribution de multiplier et de distribuer les semences de base et de pré-base aux producteurs des semences commercialisables. Cependant, le manque d'équipement de laboratoires et l'insuffisance des moyens financiers ne permettent plus à la station depuis 1992, à s'acquitter de cette responsabilité, suite surtout au désengagement du PNUD.

8.12. Coopératives et pré-coopératives

Le mouvement coopératif au Kasai oriental remonte du temps colonial. Il existait à cette époque deux coopératives associant les planteurs d'hévéa à Lomela, et une coopérative associant les producteurs des cultures annuelles à Gandajika.

Actuellement, on assiste dans chaque territoire à une explosion de nombreuses coopératives et pré - coopératifs.

Ce sont des associations de base susceptibles de devenir des supports viables du développement agricole provincial. Ces associations ont souvent des capitaux propres à investir pour réaliser un certain niveau des activités programmées. Leur organisation et leur gestion sont plus rigoureuses que dans les coopératives et projets agricoles. Cependant les groupes cibles visés par leurs actions sont limités à l'entourage proche de l'association.

Les associations confessionnelles catholiques et protestantes gèrent leurs propres programmes de développement rural orientés vers les membres de leurs communautés religieuses. Dans chaque diocèse (catholique) et représentation légale (protestant) existe un bureau de développement intégré.

La population non acquise aux projets de développement à caractère religieux peut se confier aux Organisations Non Gouvernementales (ONG) pour obtenir l'aide dont elle a besoin pour exécuter ses projets du développement.

Les 42 associations coopératives, recensées au Kasai Oriental, encadrent plus de 7.000 membres dont 5000 étaient associés à la coopérative d'hévéa qui malheureusement ne fonctionne plus à

Lomela. . Plus de 90% sont engagés dans les activités de production agricole. Mais les performances de ces coopératives ne sont pas bonnes. Ces coopératives de production, comme celles de commercialisation, ont pour objectif principal : freiner petit à petit la dépendance exagérée du Kasai oriental vis-à-vis des autres provinces du pays pour satisfaire ses besoins alimentaires.

Au stade où elles se trouvent maintenant, les associations confessionnelles et Organisations Non Gouvernementales peuvent être appelées Initiatives Locales du Développement, Organisations d'Auto-Promotion, ou d'Autofinancement. Elles ont besoin d'appui technique consistant en une formation de prise de conscience aux problèmes de développement communautaire. Leur progression dépend de leur capacité d'action en prouvant aux yeux de la population, la sincérité de leur plan d'action, et leurs réalisations sur terrain.

Nous comptons ± 127 ONGD sur terrain et évaluant dans les secteurs de la vie nationale.

Ces coopératives sont appuyées par les services gouvernementaux opérant dans le domaine du secteur agricole et du développement rural

8.13. Intervention des Organisations du système des Nations Unies

Au Kasai Oriental, les agences du système de Nations Unies directement interviennent sur le terrain sur base des besoins ressentis par la population. Il s'agit de la FAO/Urgences, l'UNICEF et du FNUAP. L'OMS fait exécuter certains micro-projets par le truchement de l'Inspection de la santé publique. Le projet de lutte contre le SIDA semble être le plus important mais le message véhiculé n'a plus d'ampleur comme auparavant c'était le cas. Il est donc difficile de savoir exactement ce que font les différentes institutions, étant donné qu'elles s'ouvrent très peu au public, en dehors de structures étatiques.

Coopération bilatérale

Un projet de réhabilitation des routes de desserte agricole vient d'être achevé par la Coopération Technique Belge. Un autre projet sur le renforcement des capacités couvrant plusieurs secteurs (agriculture, habitat, routes, genre etc...) sera opérationnel à Kabinda.

CONCLUSION

Au cours de la rédaction de cette monographie, nous avons constaté que les besoins du Kasai oriental, en matière de développement sont énormes et demeurent insatisfaits. Quarante- quatre ans après sa création, le chef lieu de la Province reste à construire, à urbaniser. Les territoires et les secteurs constituent des chantiers à organiser. La répétition de l'insécurité pour ses ressortissants et de l'état de toutes les guerres a sérieusement affecté l'économie du Kasai oriental et a rendu plus de 50 % de sa population vulnérable !

En tenant compte de disponibilités locales, des voix s'élèvent pour réclamer la création en faveur de la province d'une caisse de développement dont les ressources proviendraient annuellement d'une partie des recettes fiscales générées sur la taxation des entreprises et activités liées au diamant.

Pour renforcer l'assiette financière des revenus de diamant, il est souhaitable de monter une usine pour la taille de diamants d'une part et de fabrication d'outils diamantés d'autre part.

Outre le diamant, des prospections ont mis à jour les indices de chrome nickel à Muene Ditu. D'après les évaluations de la MIBA, ces gisements miniers représentent 324.425 tonnes de nickels contenus dans 22.300.112 tonnes de minerais dont la teneur moyenne est de 1,45 %.

De même, la présence du plomb et du fer a été signalée à Lubi-Lukula et Tshintshianku dans le territoire de Kabeya Kamwanga.

Enfin, les énormes ressources forestières non encore exploitées (surtout dans le Nord au Sankuru) contribueront sans nul doute à la relance du développement de cette province.

Par contre, à l'instar des autres provinces du pays, le Kasai-Oriental souffre aussi de plusieurs des contraintes d'ordre naturel ou relevant des facteurs humains et institutionnels.. Toute politique de développement doit se focaliser autant sur la mise en valeur de ces énormes potentialités que sur l'élimination des barrières qui entravent le processus.

Les valeurs positives se résument de la manière suivante :

- La disponibilité en ressources dynamiques, compétentes et engagées dans la lutte contre le sous développement ;
- La vaste étendue des terres arables pour une agriculture hautement productive et diversifiée hautement tant pour les cultures vivrières que pérennes ;
- Les vastes plaines et plateaux à essences fourragères ,disponibles pour la pratique de l'élevage des gros bétail, des ovins, des caprins, des suidés etc...
- les forêts non exploitées pour la plupart et pouvant fournir du bois d'œuvre pour l'exportation et ou la relance de l'industrie locale ;
- le sous-sol kasaien regorge de plusieurs minerais et autres produits à peine entamés ;
- les chutes naturelles pour produire de l'électricité à moindre coût, les rivières et les ruisseaux pour développer la pêche ;
- les associations et partenaires du développement (ONG, Eglises, promoteurs privés et autres opérateurs qui encadrent les communautés de base
- le secteur privé qui a investi dans les secteurs de la production, de la transformation et de la commercialisation des différents produits ;

- les mutuelles d'épargne et de crédit en milieu rural et dans les centres urbains qui mobilisent les ressources et octroient des micro-crédits

A contrario, les valeurs négatives à éradiquer se résument en ces termes :

- Les mentalités rétrogrades telles que l'atavisme, l'esprit de haine et de jalousie, la survivance de la culture des classes entre la population, les conflits fonciers et la lutte de succession au pouvoir coutumier ;
- L'absence de vision politique et le manque de volonté des autorités politico-administratives dans l'affectation de la parafiscalité provenant de la production et de l'exportation du diamant ;
- L'absence de planification des investissements dans les secteurs porteurs et dans infrastructures socio-économiques (par exemple : industries de ciment, de matériaux de construction, etc ;
- Les tracasseries policières et administratives et les multiples violations des droits de l'homme constatées dans le chef de ceux qui détiennent une parcelle de pouvoir politico-administratif, militaire et sécuritaire ;
- La spoliation des terres et des forêts du Kasai –Oriental par des groupes de personnes qui privilégient les intérêts particuliers aux intérêts de la communauté ;
- L'incidence des guerres et des conflits armés menés sur ce territoire depuis 1996 à 2001 avec leur cortège de morts et des misères ;

L'environnement politique en général qui se caractérise par la recrudescence de l'intolérance, l'agitation politique, les déplacements forcés des population et l'instabilité généralisée et le manque de la paix sociale de toute entreprise de développement durable.

En conclusion, plusieurs pistes peuvent être exploitées pour un développement humain durable au KASAI ORIENTAL.

Les rôles à jouer par l'administration et le secteur privé peuvent être définis comme suit : L'Administration Provinciale est appelée à jouer un rôle essentiel de promoteur et de coordonnateur des programmes de développement. Ainsi la rationalisation des interventions de l'administration dans l'activité économique, la facilitation des procédures de lancement des entreprises et des institutions, la mise au point et le suivi d'une politique contractuelle juste entre les divers agents sont essentiels pour dynamiser l'entreprise privée.

Le secteur privé quant à lui est appelé à canaliser des ressources importantes, principalement en investissements productifs dans les secteurs de la production, de la transformation et de la commercialisation des différents produits. Il est aussi appelé, en liaison avec les services administratifs et les structures professionnelles à contribuer aux efforts de réhabilitation de l'infrastructure. Dans certains cas, il pourra jouer le rôle dans l'encadrement des agriculteurs.

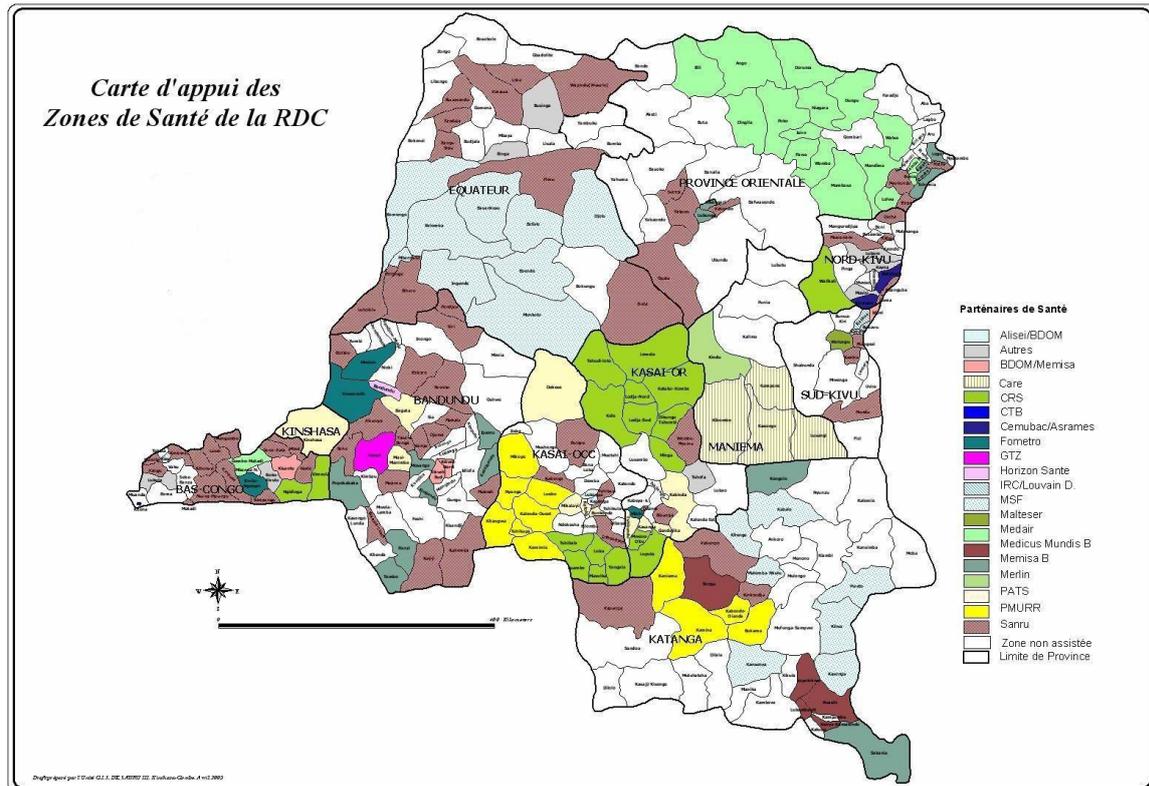
Ce partenariat dans le développement peut se concrétiser par la dynamisation des mutuelles d'épargne et de crédit en milieu rural et dans les quartiers périphériques des centres urbains de la Province, en vue de lutter efficacement contre la pauvreté. à travers le système de mobilisation des ressources internes et externes et d'octroie des micro-crédits à des co^ts compétitifs.

LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES

1. DSRP, Intérimaire
2. Monographie agricole du Kasai Oriental PNUD (1998)
3. Premier Plan Quinquennal du Dév. Eco. Et Social, 1986 – 1990
4. Eric toussaint, la Finance contre les peuples/La Bourse ou la VIE, Bruxelles 1999.
5. B. HAMULULI KABARHUZA, Donner sa chance au peuple congolais, Paris 2002
6. SABAKINU KIVULU, Les conséquences de la guerre de la République Démocratique
7. Rapport Mics2 d'Enquête sur la situation des enfants et des femmes en RDC (2002).
8. Programme National de Relance du secteur Agricole et Rural 1997 – 2001
9. Programme National de relance du secteur Agricole et Rural. Plan d'Action Triennal (1998 – 2000).
10. Rapport Symposium Provincial sur la reconstruction (1998)
11. Rapports annuels des Inspections Médicales, Agriculture & Développement Rural (2003).
12. Code forestier LOI n°011/2002 du 29/08/2002.
13. Rapport Annuels de la Coordination Provinciale de l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et forêts des exercices 2002, 2003
14. Plan National d'Actions Environnemental (PNAE) Rapport des Mini séminaires provinciaux I et II 1996.
15. Plan National d'action environnemental (PNAE) Rapport Général du Ier séminaire National (1996)
16. Plan National d'action environnemental sur la Biodiversité 1999 et 2002
17. Document de la formation en planification de la Diversité biologique par le Prof. NAGAHUEDI BODI Jonas (1998)
18. Mémoire de fin d'études sur la Pollution des eaux dans les mines de diamants, cas de la mine de Dix-Zaire à Bakwa Bowa.

ANNEXES

1. CARTOGRAPHIE DU KASAI ORIENTAL



2. LES INDICATEURS DE PAUVRETE EN RDC

1. Pauvreté Monétaire

1.1. PIB/H (USD (2001))	74.0
1.2. Incidence (estimation 2001)	83.6
1.3. Sévérité (estimation 2001)	0.51

2. Alimentation

2.1. Kcal/H par jour (1999):	1 836
2.2. Insuffisance pondérale (<1 an)(1998):	10.7
2.2. Insuffisance pondérale (taille/âge)(<5 ans) (2001)	38.2

3. Santé

3.1. Espérance de vie à la naissance (année)(1999) :	50.0
3.2. Mort précoce (1999):	30.1
3.4. Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances (1999) :	1289
3.5. Taux de mortalité infantile (1000)(2001) :	129.0

4. Santé Reproductive :

4.1. Taux de couverture des soins prénatals (2001(%))	68.2
4.2. Taux de couverture des accouchements assistés (2001(%))	60.7
4.3. Prévalence contraceptive (2001(%))	31.4

5. HIV/SIDA (2001)

5.1. Incidence HIV/SIDA (2000(%))	5.07
5.2. Utilisation préservatifs ((2000(%)):	2.3

6. Education(2001)

6.1. Taux d'alphabétisation (%)	65.3
6.1. Taux d'alphabétisation des hommes :	79.8
6.2. Taux d'alphabétisation des femmes :	51.9
6.3. Taux de scolarisation primaire (Net)	51.6

7. Environnement et cadre de vie :

7.1. Taux d'accès à l'eau potable (2001) :	26.1
7.2. Taux d'utilisation des latrines hygiéniques (2001) :	46.0
7.3. Taux d'évacuation des déchets ménagers (2001) :	42.2

8. Indice de Pauvreté humaine : 0.39

Sources. Profil PNUD (1998), Ministère de la Santé (2000) Plan Directeur de Développement Sanitaire 2000-2009. MICS II: Enquête UNICEF(2001)(données provisoires). K.Ntalaja (2001). Households Food Security and Poverty Assessment in the Democratic Republic of the Congo. PAM/USAID. Kinshasa(mai).

3. TABLEAUX STATISTIQUES SUR LES INDICATEURS DE LA PAUVRETE ET DU DEVELOPPEMENT HUMAIN EN RDC.

Tableau 1 : Evolution des indicateurs nationaux de la pauvreté en RDC

Années	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	1996	1997	1998
PIB/h (\$us)	286	296	307	273	239	225	191	111	106	97	92
Cons. Cal/tête	2252	2187	2158	2159	2163	2163	2060	1875	-	-	-
IPH-1	61.3	58.2	55	53.6	45.9	43	40.4	42.6	42.3	41.3	39.4

Sources: PNUD/ RDC, Rapport National sur le développement humain 2000: Gouvernance pour le développement humain en RDC et Projet PNUD/RDC98/004/01: le Profil de Pauvreté en RDC: niveaux et tendances

Tableau 2: Indicateurs de la pauvreté par provinces en RDC en 1997

	Kinshasa	Bas-Congo	Bandundu	Equateur	Orientale	Nord-Kivu	Sud-Kivu	Maniema	Katanga	Kasai-Or	Kasai-Occ	RDC
PIB/hab	322	137	32	25	31	110	67	71	138	82	82	103
Apport calories/jour	1989	1765	1942	1816	1758	1741	1561	1903	2008	1827	1816	1836
IPH-1	24,7	35,4	43,1	43,6	42,5	30,2	46,6	42	46,1	41,1	42,8	41,3

Sources: PNUD/RDC, Rapport National sur le développement humain 2000: Gouvernance pour le développement humain en RDC et Projet PNUD/RDC98/004/01: le Profil de Pauvreté en RDC: niveaux et tendances

Tableau 3 : Evolution des Indicateurs de la pauvreté par milieu de résidence en RDC

Années	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	1996	1997	1998
Urbain	45.4	40.7	36.5	34.7	25.2	22.3	20.6	18.5	19.1	18.9	17.9
Rural	67.7	65.0	61.9	60.4	53.0	50.0	47.7	49.2	49.0	47.9	46.0
IPH-1	61.3	58.2	55	53.6	45.9	43	40.4	42.6	2.3	41.3	39.4

Sources: PNUD/RDC, Rapport National sur le développement humain 2000: Gouvernance pour le développement humain en RDC et Projet PNUD/ RDC98/004/01: le Profil de Pauvreté en RDC: niveaux et tendances

Tableau 4: Evolution de quelques indicateurs sur les conditions et cadre de vie

Années	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Probabilité de décéder avant 40 ans	44,8	43,9	39,8	37,2	33,3	30,1	30,6	30,5	30,4	30,3	30,2	30,1	32,4	32,2	31,7

taux d'analphabétisme des adultes	69	63	58	56	42	34	26,0	29,7	30,1	31,5	32,7	32,9	33,3	34,0	30,9
Pop. Privée d'accès à l'eau potable	92,4	87,7	84	82,3	67	67	55,0	55,6	56,2	56,8	57,4	58,0	54,5	51,2	46,7
Pop. Privée d'accès aux services de santé	75	75	74	74	74	72	72,0	72	73	73	73	74,0	72,0	70,0	69,0
Insuffisance pondérale de moins de 5 ans	27	28,2	29	29	28	28	33,0	33	34	33	34	34,0	35,0	34,0	33,0
Le manque de conditions de vie décente	64,8	63,6	62,3	61,8	56,3	55,7	53,3	53,5	54,4	54,3	54,8	55,3	53,8	51,7	49,6
Indicateur de la pauvreté humaine (HPI-1)	61,3	58,2	55,0	53,6	45,9	43,0	40,4	41,1	41,6	41,8	42,3	42,6	42,3	41,3	39,4

Sources : INS, Comptes nationaux légers 1997-1998; Banque Centrale du Congo, rapports annuels de 1994,1995,1996,1997 ; PNUD, Rapport Mondial sur le Développement Humain (diverses éditions) 1990-2000; PNUD, RDC98/004/01: Le Profil des Pauvreté en RDC, Niveaux et tendances; PNUD/OMS , Etat des lieux sur le secteur de la santé (rapport 1999); Unicef, Enquête nationale sur la situation des enfants et des femmes au Zaïre,1995; Service National sur les statistiques agricoles SNSA, exploitation de la base des données de l'enquête agricole dans les milieux ruraux, 19895,1996 et 1997.; Ministère de l'habitat, Enquête Nationale sur l'Habitat, 1999; nos estimations.

Tableau 5 : Evolution de quelques indicateurs de base

Années	Espérance	Taux	Taux de	PIB	PIB	PIB
	de vie à la naissance	d'alphabétisation des adultes	Scolarisation Combinés	par habitant (PPA)	(1987=100) en milliards ZRZ	par habitant en dollars (\$us1985)
1960	41,3	31,0	10,0	2592,0	1193,7	286
1965	42,0	37,0	20,0	2682,0	1235,2	296
1970	45,1	42,0	32,0	2781,0	1280,8	307
1975	47,0	44,0	36,0	2475,0	1139,8	273
1980	50,0	58,0	40,0	2169,0	998,9	239
1985	53,0	66,0	49,0	2045,2	941,9	225
1990	53,0	72,8	42,3	1730,4	798,0	191
1991	51,6	71,3	41,5	1532,8	730,8	169
1992	52,3	69,9	40,4	1326,8	654,3	146
1993	52,0	68,5	39,0	1109,5	565,8	122
1994	52,2	67,3	37,1	1031,5	543,9	114
1995	52,4	67,1	41,0	1005,8	547,7	111
1996	51,1	66,7	40,0	962,9	541,8	106
1997	50,8	66,0	39,0	881,0	512,4	97
1998	51,2	69,1	38,0	837,3	503,5	92
1999	50,2	68,4	37,1	767,0	460,7	84
2000	49,9	67,7	36,1	727,1	437,2	80

Sources: INS, Comptes nationaux légers 1997-1998;

Banque Centrale du Congo, rapports annuels de 1994,1995,1996,1997 ; PNUD, Rapport Mondial sur le Développement Humain (diverses éditions) 1990-2000; PNUD, RDC98/004/01: Le Profil des Pauvreté en RDC, Niveaux et tendances; PNUD/OMS , Etat des lieux sur le secteur de la santé (rapport 1999); Unicef, Enquête nationale sur la situation des enfants et des femmes au Zaïre,1995; Service National sur les statistiques agricoles SNSA, exploitation de la base des données de l'enquête agricole dans les milieux ruraux, 19895,1996 et 1997.;

Tableau 6: Evolution des indicateurs de base par province pour le développement humain (1996- 1997)

Provinces	Espérance de vie à la naissance	taux d'alphabétisation des adultes	taux de scolarisation combinés	PIB réel Par habitant en \$us	PIB par habitant en (PPA)
Kinshasa	54,4	92,5	54,3	322,9	2929
Bas-Congo	50,7	72,3	42,4	136,5	1238
Bandundu	48,4	67,8	39,8	32,3	293
Equateur	49,2	68,6	40,3	25,3	229
Province Orientale	48,7	69,1	40,6	31,1	282
Nord-Kivu	52,6	69,8	41,0	109,7	995
Sud-Kivu	43,0	48,3	28,4	66,6	604
Maniema	47,8	67,1	39,4	70,7	641
Katanga	48,3	67,7	39,7	137,7	1249
Kasaï Oriental	49,3	76,2	44,7	81,5	739
Kasaï Occidental	46,5	96,5	56,6	82,0	744

Sources: PNUD, RDC98/004/01: Le Profil de Pauvreté en RDC, Niveaux et tendances; PNUD/OMS , Etat des lieux sur le secteur de la santé (rapport 1999); Unicef: Enquête nationale sur la situation des enfants et des femmes au Zaïre,1995; Service National sur les statistiques agricoles SNSA, exploitation de la base des données de l'enquête agricole dans les milieux ruraux, 1989,1996 et 1997.; Ministère de l'habitat, Enquête Nationale sur l'Habitat, 1999; nos estimations.

Tableau 7: Evolution des indicateurs sexo-spécifiques du développement humain

Années	Espérance de vie à la naissance		Taux d'alphabétisation des adultes		Taux de scolarisation combiné		PIB réel par habitant (en PPA)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
1990	54,6	51,3	64,9	86,6	33,7	49,7	1257,8	2213,9
1991	53,1	50,0	63,5	84,8	33,1	48,8	114,2	1961,1
1992	53,8	50,7	62,3	83,2	32,2	47,5	964,5	1697,6
1993	53,5	50,4	61,1	81,5	31,1	45,9	806,5	1419,5
1994	53,7	50,6	60,0	80,1	29,6	43,6	749,8	1319,6
1995	53,9	50,7	59,8	79,8	32,7	48,2	731,1	1286,8
1996	52,6	49,5	59,4	79,4	31,9	47,0	699,9	1231,9
1997	52,3	49,2	58,8	78,5	31,1	45,9	640,4	1127,2
1998	52,7	49,6	61,6	82,2	30,3	44,7	608,7	1071,3
1999	51,7	48,6	61,0	81,4	29,6	43,6	557,5	981,3
2000	51,4	48,3	60,3	80,6	28,8	42,5	528,5	930,3

Sources: INS, Comptes nationaux légers 1997-1998; Banque Centrale du Congo, rapports annuels de 1994,1995,1996,1997 ; PNUD, Rapport Mondial sur le Développement Humain (diverses éditions) 1990-2000; PNUD, RDC98/004/01: Le Profil des Pauvreté en RDC, Niveaux et tendances; PNUD/OMS , Etat des lieux sur le secteur de la santé (rapport 1999); Unicef, Enquête nationale sur la situation des enfants et des femmes au Zaïre,1995; Service National sur les statistiques agricoles SNSA, exploitation de la base des données de l'enquête agricole dans les milieux ruraux, 1989,1996 et 1997.; Ministère de l'habitat, Enquête Nationale sur l'Habitat, 1999; nos estimations.

Tableau 8 : Niveaux de quelques indicateurs de suivi et évaluation des progrès

INDICATEURS	Niveau National	Milieu urbain	Milieu rural

1.	Poids à la naissance (enfant < 2500 grs)	8,7%	5,84%	9,72%
2.	Taux de mortalité infantile	127‰	65‰	138‰
3.	Fréquence de malnutrition modérée	13,2 %	18,20%	13,8‰
4.	Fréquence de malnutrition sévère	10,6‰	10,8‰	11,1‰
5.	Taux de couverture vaccinale	29,00%	7,4‰	26,10%
6.	Taux de couverture par le BCG	62,10%	42,40%	57,30%
7.	Taux de couverture par le VAR	58,50%	85,10%	53,40%
8.	Taux de couverture par le DTC3	57,10%	82,20%	51,60%
9.	Taux de couverture par anti-polio 3	59,10%	83,90%	54,20%
10.	Taux de couverture des soins prénatals	67,20%	79,60%	64,90%
11.	Taux de couverture des accouchements assistés	69,70%	91,60%	65,60%
12.	Activités sanitaires dans les ménages	4,60%	6,60%	3,90%
13.	Taux d'alphabétisation des hommes	82,30%	92,40%	79,60%
14.	Taux d'alphabétisation des femmes	56,80%	81,00%	50,30%
15.	Taux d'utilisation des latrines	79,00%	90,70%	76,40%
16.	Taux d'utilisation des latrines hygiéniques	17,40%	42,00%	12,10%
17.	taux d'évacuation des ordures	25,40%	43,20%	21,60%
18.	Accès à l'eau saine de façon régulière	46,70%	66,50%	42,40%
19.	Accès à l'eau de façon régulière à moins de 1 km de marche	36,6%	59,1%	31,8%
20.	Sécurité alimentaire	69,70%	44,39%	75,06%
21.	Mortalité maternelle	1873 pour 100.000NW	2000 pour 100.000 NV	1806 pour 100.000 NV

Source : UNICEF : Enquête nationale sur la situation des enfants et des femmes au Zaïre, 1995

4. COMPOSITION DE L'EQUIPE

L'élaboration de la monographie a connu la collaboration de :

1. Expert national permanent : Pierre DISU LEMBA ;
2. Experts nationaux des groupes sectoriels et thématiques du

DSRP :

- Mme MICHIABO MUTOMBO
- M.KAZADI TCHAKULOMBA;
- M. KABUYA WA KABUYA

3. Membres du Comité Provincial :

N°	Institution	Nom Délégués	Fonction
01	Cabinet du Gouverneur de Province	M. Etienne LUNGE	Conseiller en développement
02	Division Provinciale du Plan	M. KABONGO TSHIENDA NKAYA	Chef de Division

03	Division Provinciale de la Condition Féminine et Famille	Mme TSHISAKA MUTOLE	Chef de Division
04	Division Provinciale des Affaires Sociales	Mme FABITSHILAYI BADIBANGA	Chef de Division
05	Division Provinciale du Développement Rural	M. Sébastien NYANGUILE	Chef de Division
06	Division Provinciale de la Santé	Dr. Hilaire UVOYA	Chef de 5 ^{ème} Bureau
07	Division Provinciale de l'EPSP	M. Ferdinand MUBIAYI	Chef de Division
08	Division Provinciale de l'Environnement	M. KAPIAMBA ILUNGA	Chef de Division
09	Banque Centrale du Congo	Mme Rebecca MBUYA TSHIBOLA	Directeur Provincial
10	Institut National de la Statistique	M. MUKENGA MUKENDI	Directeur Provincial
11	Fédération des Entreprises du Congo	M. Théo GAFTA	Directeur Provincial
12	Organisations Non Gouvernementales de Développement	M. Omer KAMANGA	Secrétaire Exécutif du CRONGD et Coordonnateur Adjoint
13	Réseau des Associations Féminines	Mme Angèle MBOMBO	Secrétaire Permanente du REFED
14	Eglise Catholique	M. Florent MULUMBA	Directeur BDD/ Mbuji- Mayi
15	Monde scientifique	M. KABAMBA SHAMBUYI	Assistant au Centre Universitaire